

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 juin 1966.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
à la suite de la mission d'étude économique, industrielle et  
agricole effectuée par une délégation de cette Commission en  
Allemagne fédérale du 14 au 25 mars 1966,*

Par MM. René JAGER, Michel KAUFFMANN, Raymond BRUN,  
Michel CHAUTY, Marc PAUZET, Paul PELLERAY, Robert  
SCHMITT et Henri TOURNAN,

Sénateurs.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, *vice-présidents* ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Louis André, Octave Bajeux, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champleboux, Michel Chauty, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean Filippi, Marcel Fortier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, Louis Martin, François Monsarrat, André Morice, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, Charles Stoessel, Charles Suran, René Toribio, Henri Tournan, Raoul Vadepied.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>I. — L'AGRICULTURE ALLEMANDE</b>	
INTRODUCTION. — <i>Objet de la mission, itinéraire et programme</i> .....	6
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — <i>Structure et caractères généraux de l'agriculture allemande</i> .....	11
L'agriculture dans l'économie de l'Allemagne fédérale.....	11
1. La faiblesse des surfaces cultivables par rapport au chiffre de la population.....	12
2. L'importance grandissante des spéculations animales.....	13
3. Un bilan alimentaire déficitaire.....	14
4. La prédominance des petites exploitations.....	16
5. L'importance de l'exode rural.....	17
6. L'esprit de progrès de l'agriculture allemande.....	18
7. Une puissante organisation professionnelle, syndicale et coopérative.....	23
CHAPITRE II. — <i>La politique agricole suivie dans le cadre du « Plan vert »</i> .....	27
I. — Historique.....	27
II. — L'amélioration des structures d'exploitation.....	30
III. — L'amélioration des structures de commercialisation.....	33
IV. — L'amélioration du revenu des producteurs.....	35
V. — L'amélioration des prestations sociales agricoles.....	37
CHAPITRE III. — <i>L'agriculture allemande et le Marché commun</i> .....	39
I. — L'organisation des marchés agricoles.....	39
II. — L'unification des prix agricoles.....	45
III. — Les mesures de compensation.....	46
IV. — Le développement des échanges intracommunautaires.....	49
V. — Le commerce interzones de produits agricoles et alimentaires....	51
Conclusion.....	53
<b>II. — L'INDUSTRIE ALLEMANDE</b>	
Itinéraire et programme de la mission.....	59

	Pages.
<b>PREMIERE PARTIE. — Quelques données de l'économie allemande.....</b>	<b>58</b>
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Les données théoriques : l'économie sociale de marché.....</b>	<b>59</b>
§ 1 <sup>er</sup> . — Les origines doctrinales de l'économie sociale de marché...	59
§ 2. — L'application de la politique néo-libérale en Allemagne.....	62
<b>CHAPITRE II. — Les données démographiques et la population active.....</b>	<b>64</b>
<b>CHAPITRE III. — Les données économiques et la situation actuelle de l'industrie allemande .....</b>	<b>67</b>
§ 1 <sup>er</sup> . — Situation actuelle des grands secteurs industriels.....	67
A. — Le secteur énergétique : charbon, gaz, pétrole.....	67
B. — La production de minerai de fer et l'industrie sidérurgique .....	69
C. — Les industries mécaniques et transformatrices des métaux et la construction automobile.....	71
D. — L'industrie chimique .....	73
E. — La construction électrique et électronique.....	74
§ 2. — La concentration dans l'industrie allemande.....	75
A. — Evolution de la concentration.....	75
B. — Les aspects actuels de la concentration industrielle...	78
§ 3. — Les investissements étrangers en Allemagne.....	81
A. — Inventaire des participations étrangères au capital des sociétés allemandes.....	83
B. — Les investissements directs étrangers en Allemagne...	88
<b>DEUXIEME PARTIE. — Les problèmes de l'économie allemande.....</b>	<b>90</b>
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Evolution et situation économique actuelle de l'Allemagne.</b>	<b>91</b>
§ 1 <sup>er</sup> . — Evolution du niveau général des prix et salaires.....	92
§ 2. — Hausse des prix et dépenses budgétaires.....	95
§ 3. — La situation de la balance commerciale.....	96
<b>CHAPITRE II. — Les échanges extérieurs de l'Allemagne.....</b>	<b>98</b>
§ 1 <sup>er</sup> . — La situation actuelle du commerce extérieur.....	98
§ 2. — L'aide au commerce extérieur.....	102
§ 3. — La politique de coopération.....	103
<b>CHAPITRE III. — La participation des travailleurs allemands à la vie de l'entreprise .....</b>	<b>105</b>
§ 1 <sup>er</sup> . — L'expérience de cogestion.....	107
A. — Historique du droit de cogestion.....	107
B. — Les principes généraux sur lesquels repose la cogestion .....	108

	Pages.
C. — Mécanisme de la cogestion.....	110
1. Le régime général de la cogestion.....	110
2. La cogestion dans les entreprises minières et sidérurgiques .....	112
D. — Les perspectives actuelles en matière de cogestion...	115
§ 2. — Association des salariés aux résultats de la gestion.....	117
A. — La prise de conscience d'une nécessaire participation des travailleurs à la richesse créée.....	117
B. — Les réalisations .....	119
1. La Convention collective du bâtiment de mars 1965 .....	120
2. La loi du 5 mai 1965 sur la constitution de capital au profit des salariés.....	120
<b>TROISIEME PARTIE. — Compte rendu des principales visites de la délégation.</b>	<b>125</b>
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>. — La région de la Ruhr et les environs.....</b>	<b>125</b>
§ 1 <sup>er</sup> . — Bayer .....	125
§ 2. — Mannesmann .....	126
§ 3. — Krupp .....	128
<b>CHAPITRE II. — Visites accomplies dans la région de Hanovre et de Hambourg.</b>	<b>129</b>
§ 1 <sup>er</sup> . — Visite de l'entreprise de fabrication de pneumatiques Conti- nental-Gummi-Werke .....	129
§ 2. — Hambourg .....	130
— Visite des chantiers navals de Howalds Werke.....	130
— La fabrique de cigarettes Reemtsmazigaretten.....	130
<b>CHAPITRE III. — La dernière phase de la mission.....</b>	<b>133</b>
— Wetzlar .....	133
— Augsburg .....	134
— Siemens .....	135
<b>Conclusion .....</b>	<b>137</b>



Mesdames, Messieurs,

Le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter rend compte d'une mission d'information économique accomplie en Allemagne fédérale par certains membres de notre Commission du 14 au 25 mars 1966.

Par souci d'une meilleure appréhension des problèmes économiques allemands, il a été décidé que la délégation de la Commission se diviserait en deux groupes, l'un composé de MM. KAUFFMANN, PAUZET, PELLERAY et TOURNAN, plus spécialement chargé de l'étude des questions agricoles ; l'autre composé de MM. JAGER, BRUN, CHAUTY et SCHMITT, chargé de l'étude des problèmes industriels. La délégation était accompagnée de MM. Yves MALGRAIN et Jacques OLLÉ-LAPRUNE, Administrateurs des Services du Sénat.

Avant de présenter nos observations et nos conclusions, qu'il soit permis à notre délégation d'exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui, tant du côté allemand que du côté français, ont contribué à la préparation de cette mission et en ont facilité le déroulement : notre témoignage de reconnaissance s'adresse tout particulièrement à M. l'Ambassadeur François SEYDOUX DE CLAUSONNE, aux Services d'expansion économique en République fédérale d'Allemagne, et notamment à MM. HERRENSCHMITT, Ministre Plénipotentiaire, TISSIER, Conseiller commercial, et BELIN, Attaché agricole.

## I. — L'AGRICULTURE ALLEMANDE

### Introduction.

1. Les négociations de Bruxelles en vue de l'établissement d'un marché commun agricole dans le cadre de la C. E. E. ont eu pour effet de jeter fortuitement l'agriculture allemande sous les feux de l'actualité et de situer ses problèmes au premier rang de ceux qui occupent la scène internationale.

Quels sont les traits caractéristiques de la situation et de l'évolution récente de ce secteur, généralement peu connu, de l'économie allemande ? Quelles sont les lignes de force de la politique suivie par les pouvoirs publics ? Quels sont les principaux problèmes posés par son intégration dans le Marché commun ? Telles sont, pour l'essentiel, les questions que notre délégation s'est efforcée de cerner au cours de cette mission d'étude en République fédérale d'Allemagne.

Ce rapport n'a pas pour objet de faire une analyse exhaustive de l'agriculture allemande et de ses problèmes, ce qui exigerait de trop longs développements (1). Il vise à mettre l'accent sur certains aspects qui nous ont paru déterminants si l'on veut mieux comprendre les efforts poursuivis, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées par cette agriculture qui demeure inquiète devant les perspectives de l'intégration agricole européenne et qui cherche à limiter autant que faire se peut les sacrifices qu'implique pour elle le fait d'avoir souscrit aux Accords de Bruxelles.

2. De tous les secteurs de l'économie allemande, l'agriculture est sans conteste celui dont la capacité a été la plus atteinte par la division du pays, celui pour lequel les conditions naturelles sont les moins favorables, celui enfin dont le développement marque un certain retard par rapport à la croissance générale qui caractérise

---

(1) Une étude publiée par la Documentation française (*Notes et Etudes documentaires*, 11 octobre 1965) donne une analyse très complète de « L'Agriculture en Allemagne fédérale ».

l'évolution de l'économie depuis 1950 : la population agricole qui représente encore 11 % de la population de la République fédérale ne contribue qu'à raison de 5 % à la formation du revenu national.

Avant le partage politique consécutif à la deuxième guerre mondiale, les terres de l'Est (Poméranie, Prusse orientale et Silésie) et de l'Allemagne centrale constituaient un ensemble à vocation agricole disposant d'un excédent appréciable qui pouvait combler en partie le déficit de l'Ouest industriel à plus forte densité démographique. Au lendemain de la guerre, la République fédérale dut relancer sa production agricole pour faire face à la pénurie et nourrir les trois millions de réfugiés et les dix millions de personnes déplacées qui ont contribué à faire croître de 49 % la population à approvisionner. Malgré les progrès réalisés, spécialement dans les récentes années, la production intérieure ne couvre encore qu'à peine 70 % des besoins du pays en produits agricoles et alimentaires. Cela fait de l'Allemagne fédérale le plus grand marché d'importation d'Europe continentale.

*Cette situation explique que l'agriculture constitue, en Allemagne fédérale, un « secteur à part » qui bénéficie d'un traitement sensiblement différent de celui du reste de l'économie. Il s'agit, en effet, d'un secteur dont l'organisation se caractérise par des entorses importantes aux mécanismes de l'économie de marché et aux règles de la politique sociale de marché.*

Sous la pression d'un monde agricole puissant et bien organisé, les Pouvoirs publics, surmontant les grandes réserves que leur inspire toute mesure dirigiste, n'ont pas ménagé leurs efforts pour redresser la situation de l'agriculture. C'est ainsi que, depuis 1955, le Gouvernement soumet chaque année au Parlement un plan de développement agricole, le « Plan vert », qui représente un important effort national sur le plan technique, économique et financier.

Cependant, le maintien de certaines de ces mesures (prix élevés, aides à la production) et de certaines orientations de la politique allemande (partage du marché en faveur des pays tiers) n'est pas compatible avec les fondements de la politique agricole commune et de la préférence européenne.

Le dépassement de ces incompatibilités apparaît comme l'une des conditions essentielles d'une véritable unification des marchés agricoles à l'échelle européenne.

Cet aperçu liminaire nous conduira à envisager successivement :

1° Le milieu naturel et les structures de l'agriculture allemande ;

2° La politique agricole poursuivie dans le cadre du « Plan vert » ;

3° Les problèmes de l'agriculture allemande face au Marché Commun.

Avant d'aborder l'examen de ces différentes têtes de chapitres nous rappellerons brièvement le programme des visites et des déplacements de la délégation agricole pendant son voyage en République fédérale, qui a duré dix jours.

### **Itinéraire et programme.**

*Lundi 14 mars 1966.*

Après-midi : conférence au Ministère des Affaires économiques par le docteur Elson, Chef du service des relations économiques extérieures.

Réception au Press Club.

*Mardi 15 mars.*

Matin : entretien à Cologne avec le B. D. I. (Fédération des industries allemandes).

Déjeuner offert par S. E. M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France.

Après-midi : réception au Bundestag et entretien avec les membres du Comité agricole.

*Mercredi 16 mars.*

Matin : réunion de travail au Ministère fédéral de l'Agriculture avec M. Hütterbraüker, Secrétaire d'Etat, et les directeurs de son département.



Déjeuner offert par le Ministère fédéral de l'Agriculture.

Après-midi : réunion de travail avec les représentants de la Fédération des Coopératives agricoles et de Crédit (Deutscher Raiffeisen-Verband).

*Jeudi 17 mars.*

Matin : visite d'une installation de vente aux enchères de fleurs (Veiling de Neuss).

Visite d'exploitations transplantées et d'une exploitation d'élevage sous la conduite de M. Glindermann, Régie Rungsdirekter.

Déjeuner offert par la Sopexa au restaurant « Le Paris » à Düsseldorf.

Après-midi : séance de travail avec M. Cervoni, Secrétaire général de la Sopexa et Mme Sersiron, directrice du bureau de la Sopexa à Düsseldorf.

*Vendredi 18 mars.*

Visite du Centre de recherches agricoles de Braunschweig.

Déjeuner offert par le professeur Helmut Frese, président du Centre.

Séance de travail à l'Institut de Recherches sur les marchés agricoles.

*Samedi 19 mars.*

Trajet Hanovre—Ebsdorf.

Visite de la Société de sélection de semences (Vereinigte Saat-zuchten) et entretien avec les dirigeants.

Déjeuner offert par M. Westerman, Président.

Trajet Ebsdorf—Hambourg.

*Dimanche 20 mars.*

Séjour à Hambourg.

*Lundi 21 mars.*

Matin : visite de l'installation de vente aux enchères au cadran des fruits et légumes (Veiling de Hambourg). — Discussion avec les responsables.

Visite de la coopérative de commercialisation des fruits de Jork.

Déjeuner offert par les dirigeants de la firme Lohmann am Secdeich de Cuxhaven.

Après-midi : visite des installations et de l'élevage avicole sous la conduite du docteur Missler.

Retour à Hambourg.

*Mardi 22 mars.*

Visite de la centrale de commercialisation du beurre et des œufs de Hambourg. Entretien avec M. Bleiken, directeur.

*Mercredi 23 mars.*

Retour de Hambourg à Paris.

## CHAPITRE I

### Structures et caractères généraux de l'agriculture allemande.

L'Allemagne fédérale couvre une surface de 248.000 km<sup>2</sup> et compte une population de 58,6 millions d'habitants. Sa densité démographique moyenne est de 230 habitants/km<sup>2</sup>, à rapprocher de la densité française de 86 habitants/km<sup>2</sup>. Elle représente 21 % du territoire et 32 % de la population de l'Europe des Six (France : 47 % et 27 %). La surface agricole utile s'élève à 14,1 millions d'hectares, soit 57,3 % du territoire fédéral.

Selon des données de la comptabilité nationale pour 1965, les 1.451.000 exploitations de plus de 0,5 hectares ont occupé 10,9 % des personnes actives et ont contribué pour 4 % seulement à la formation du produit national brut exprimé en prix courants, et à 4,7 % en prix de 1954. Il ressort des comptes d'exploitation que le retard du « salaire » des agriculteurs par rapport au « salaire de référence » (1) est de l'ordre de 22 %.

Cette disparité moyenne ne saurait faire oublier la dispersion des revenus qui a tendance à s'élargir entre les différentes catégories d'agriculteurs, à l'avantage de la culture des plantes sarclées et des céréales, du nord de l'Allemagne par rapport au sud. L'écart entre le salaire comparé industriel et le salaire obtenu en agriculture serait plus important sans les aides directes inscrites au budget fédéral en faveur de l'agriculture (1,6 milliard de DM) (2).

*Il convient également de souligner que l'évaluation du salaire de l'exploitant ne tient pas compte des revenus complémentaires acquis dans des activités extérieures à l'agriculture qui sont importants dans les petites exploitations. C'est ainsi que sur 1.451.000 exploitations de plus de 0,5 hectare, il n'y a guère que la moitié des exploitants qui soient inscrits aux caisses agricoles d'assurance vieillesse, et, parmi ceux-ci, un tiers perçoivent un salaire supplémentaire. L'autre moitié des exploitants tire l'essentiel de son revenu d'activités extra-agricoles. Cet état de choses est jugé favorablement par le syndicalisme et les Pouvoirs publics parce qu'il correspond à une dissémination de la propriété foncière, facteur d'équilibre politique et social. S'il disparaît près de*

---

(1) Le salaire de référence est la moyenne des salaires des ouvriers et employés des professions non agricoles des régions rurales, tels qu'ils sont enregistrés par enquête spéciale.

(2) 1 DM = 1,23 F.

40.000 exploitations agricoles chaque année, on considère que les mutations professionnelles ainsi enregistrées peuvent s'effectuer sans changement de résidence, ce qui dénote une dissémination assez accentuée des implantations industrielles.

Cependant, la faveur dont jouit la dispersion de la propriété foncière n'est évidemment pas favorable à l'amélioration et au renforcement des structures foncières. A cet égard une nouvelle orientation paraît se dessiner.

*D'une façon générale, il apparaît que l'agriculture allemande se caractérise par des structures peu favorables tant du point de vue des conditions naturelles que de la dimension des exploitations. Ces handicaps sont compensés par l'esprit de progrès qui anime le monde agricole et par une aide importante des Pouvoirs publics. Il ressort également :*

— qu'une industrialisation très poussée et disséminée sur l'ensemble du territoire est, pour un grand nombre de petits exploitants, une source de revenus qui vient compenser l'insuffisance des revenus tirés de l'exploitation ;

— que la survie de ces exploitations à temps partiel dont provient le quart de la production agricole est lié au maintien d'un niveau élevé des prix allemands.

Parmi les traits spécifiques des structures de l'agriculture allemande, ceux qui sont analysés ci-après nous ont paru les plus caractéristiques.

1. *Les surfaces cultivables sont faibles par rapport au chiffre de la population.*

Le rapport entre la surface cultivable (14 millions d'hectares contre 34 en France) et le nombre d'habitants montre que chaque habitant de la République Fédérale d'Allemagne dispose de 25 ares environ contre 70 en France. Cette situation découle de la division du pays qui a privé l'Allemagne Fédérale des régions agricoles de l'Est et qui lui a valu l'afflux de 13 millions de réfugiés. Elle tient également à des conditions naturelles assez peu favorables, qu'il s'agisse du *relief* : les deux tiers du territoire sont couverts par des montagnes et des plateaux, qu'il s'agisse du *climat* : de type océanique au Nord et de type continental au Sud, qu'il s'agisse enfin de la *nature des sols* : une partie importante du territoire fédéral est recouverte de sols légers, sablonneux, peu profonds, et de sols initialement marécageux de fertilité naturelle médiocre.

2. *L'importance des spéculations animales ne cesse de croître.*

La surface agricole utile s'élève à 14.151.000 hectares, soit 57,3 % du territoire fédéral, dont, en outre, près d'un tiers est couvert de forêts. Elle se répartit comme suit :

SECTEURS CULTURAUX	SUPERFICIES	
	En 1.000 hectares.	En pourcentage.
Terres labourables .....	7.857	55,5
Prairies .....	3.604	25,5
Pâtures .....	2.114	14,9
Autres (vignes, jardins) .....	576	4,1
<b>Total .....</b>	<b>14.151</b>	<b>100</b>

Les productions animales fournissent 76 % de l'ensemble des revenus de l'agriculture contre 68,5 % en 1950-1951.

Les différents produits ont concouru de la manière suivante au produit des ventes de l'agriculture en 1964-1965.

PRODUITS	EN MILLIONS de DM.	EN POURCENTAGE
<b>1. — Produits végétaux :</b>		
Céréales .....	2.451	9,5
Pommes de terre.....	963	3,7
Betteraves à sucre.....	1.087	4,2
Cultures spéciales (fruits, légumes, vin, houblon, tabac, etc.).....	1.631	6,7
<b>Total : produits végétaux.....</b>	<b>6.201</b>	<b>24,1</b>
<b>2. — Produits animaux :</b>		
Viande de bœuf.....	4.749	18,5
Viande de porc.....	5.540	21,5
Lait .....	7.150	27,8
Œufs .....	1.553	6,1
Volailles et divers.....	318	75,9
<b>Total : produits animaux.....</b>	<b>19.510</b>	
<b>3. — Total général .....</b>	<b>25.711</b>	<b>100</b>

*On assiste donc, avec l'encouragement des Pouvoirs publics, à l'importance grandissante des spéculations animales dans le produit des ventes de l'agriculture allemande. Consciente de l'importance de l'élevage, la profession redoute la concurrence des usines biologiques de transformation, financées le plus souvent en dehors de l'agriculture. C'est ainsi qu'une proposition de loi est en discussion devant le Bundestag qui vise à limiter la production annuelle d'une entreprise à 1.200 porcs et 120.000 poulets ainsi que l'effectif des pondeuses à 10.000. Par ailleurs, au-delà d'une charge maximum de bétail, le régime fiscal des entreprises n'est plus celui réservé aux exploitations agricoles.*

Le maintien du plus grand nombre possible d'exploitations familiales, qui reste l'objectif de la politique agricole poursuivie dans le cadre des plans verts, repose sur le développement et l'intensification des spéculations animales. A cette fin, le plan vert apporte, ainsi qu'on le verra par la suite, une aide substantielle aux investissements et au soutien des prix.

L'orientation dynamique de l'agriculture allemande vers les produits transformés pallie sans doute en partie les désavantages résultant de ses structures agricoles. Dans cette perspective, le soleil et la terre ne sont plus pour l'agriculture les biens indispensables qu'ils ont été. Plus décisifs paraissent être d'autres facteurs, tels que : les transports de matières premières à très bon marché par voie d'eau, une technique très poussée assurant un coefficient élevé de transformation de produits végétaux en produits animaux, la possibilité de mettre les produits transformés sur le marché à proximité immédiate des grands centres de consommation. En fonction de ces normes, la structure agricole allemande est, sans doute, moins défavorable qu'on ne le pense généralement.

*3. Malgré les progrès de la production,  
le bilan alimentaire reste largement déficitaire.*

Globalement, la production autochtone a couvert les besoins en denrées alimentaires à concurrence de 78 %, si l'on tient compte de la transformation des produits fourragers importés et à 65 % si l'on n'en tient pas compte. Depuis six ans, ces chiffres globaux n'ont guère varié.

**Part de la production nationale dans la consommation globale.**

EXERCICE	POURCENTAGE	
	Y compris la production à base de fourrages importés.	Sans la production à base de fourrages importés.
1958-1959 .....	78	70
1959-1960 .....	76	66
1960-1961 .....	77	70
1961-1962 .....	75	65
1962-1963 .....	79	69
1963-1964 .....	78	68
1964-1965 .....	78	65

Dans le détail, l'évolution récente des différents secteurs se caractérise comme suit :

**Part de la production nationale  
dans les différents secteurs de la consommation.**

	1962-1963	1963-1964	1964-1965
	(En pourcentage.)		
Blé .....	74	75	77
Céréales secondaires .....	72	69	67
Pommes de terre .....	99	99	96
Sucre .....	86	86	91
Légumes .....	70	73	70
Fruits .....	71	76	65
Viande de bœuf.....	87	84	81
Viande de porc.....	96	96	97
Viande de volaille.....	38	40	42
Lait de consommation.....	100	100	100
Fromages .....	57	55	57
Œufs .....	71	75	80
Beurre .....	92	92	96

Si l'augmentation de la production autochtone a généralement suivi l'accroissement de la consommation, un certain nombre de faits doivent retenir l'attention :

— le degré d'autosuffisance en *blé* tend à augmenter alors que celui des *céréales secondaires* tend, au contraire, à diminuer ; le développement de l'élevage implique un appel de plus en plus important aux fourrages importés dont la transformation fournit près d'un cinquième de la production animale totale.

— le déficit en *viande de bœuf* tend à s'accroître en raison du développement de la consommation, mais la production devrait être stimulée sous l'effet d'une revalorisation récente du prix d'orientation ;

— le déficit en *viande de volailles* tend à diminuer ; l'expansion de la production aura tendance à s'accélérer sous l'effet d'une reconversion d'une partie de l'appareil de production d'œufs ;

— l'autosuffisance est désormais atteinte pour le lait de consommation, la crème et le lait en poudre maigre, presque atteinte pour le beurre et le lait condensé. Des besoins d'importation subsistent pour les fromages à pâtes molles, les fromages à pâtes pressées et cuites ainsi que pour les poudres de lait entier.

Au total, les importations de denrées alimentaires de la République fédérale se sont élevées à 13,2 milliards de DM en 1964-1965, dont 9,8 milliards de DM pour les produits végétaux et 3,4 milliards de DM pour les produits d'origine animale.

Ces chiffres traduisent une augmentation sensible par rapport aux exercices précédents. Cependant, on observe dans le même temps un progrès sensible des exportations qui se sont élevées à 1.700 millions de DM en 1964-1965 contre 1.000 milliards de DM en 1961.

4. *Les structures foncières se caractérisent par la prédominance des petites exploitations*, même si l'on fait abstraction des quelque 400.000 exploitations à temps partiel de moins de 2 hectares, situées aux abords des villes.



Superficie moyenne des exploitations (1963).

TYPE D'EXPLOITATIONS	EXPLOITATIONS		
	Nombre d'exploitations.	En pourcentage du total.	Surface en milliers d'hectares.
0,5 à 2 hectares.....	419.600	27,4	444
2 à 5 hectares.....	354.900	23,1	1.175
5 à 10 hectares.....	319.700	20,8	2.322
10 à 20 hectares.....	297.300	19,4	4.150
20 à 50 hectares.....	126.400	8,2	3.622
50 à 100 hectares.....	14.200	0,9	916
100 hectares et plus.....	2.600	0,2	445
Total.....	(1) 1.534.700	100,0	13.075

(1) Selon le rapport vert pour 1965-1966, 38.700 exploitants ont quitté la terre en 1964-1965. Le nombre des exploitations est tombé à 1.450.000. Depuis 1949, 488.000 exploitations ont disparu qui avaient toutes moins de 10 hectares. Cette évolution s'est réalisée au profit des exploitations de 20 à 50 hectares.

Ce tableau fait apparaître l'extrême dispersion de l'exploitation : 50 % des exploitations ont une superficie inférieure à 5 hectares contre 30 % en France, 10 % seulement des exploitations ont plus de 20 hectares contre 27 % en France ; les exploitations de plus de 50 hectares ne représentent que 1 % du nombre total d'exploitations et ne couvrent que 10 % de l'ensemble des surfaces. La superficie moyenne se situe entre 8 et 9 hectares par exploitation.

Le faire valoir direct domine. Il représente 87 % de la surface cultivée contre 12 % seulement aux fermages.

Le morcellement des terres est très accentué. On verra par la suite que malgré les efforts déjà réalisés, le remembrement s'impose encore pour plus de la moitié de la surface agricole.

5. *L'exode rural est important.*

Selon le dernier Rapport vert, la population occupée à plein temps dans l'agriculture s'élevait à 2.966.000 personnes en 1965. Elle ne représentait plus que 10,9 % de la population active totale (France 17,5 %). Le rythme de diminution de la population agricole active est en moyenne de 4 % par an, soit de 120.000 personnes.

Comme en France, cette population est en voie de vieillissement rapide, l'exode rural portant essentiellement sur les couches les plus jeunes. Une loi d'aide aux vieux travailleurs accorde des facilités aux exploitants de plus de 65 ans qui abandonnent leur exploitation.

Il est important de noter que sur près de 3 millions de travailleurs familiaux à plein temps, à peine plus d'un million est constitué par la population masculine. Ainsi qu'on l'a déjà noté, une part croissante des chefs d'exploitation à temps plein se transforme, en effet, en chefs d'exploitation à temps partiel et va chercher dans d'autres activités des revenus complémentaires à ceux qu'ils tirent de l'exploitation.

#### 6. *Un esprit de progrès anime l'agriculture allemande.*

Malgré ses graves handicaps structurels, l'agriculture allemande, animée de l'esprit de progrès, est une agriculture de forte productivité.

Les principaux indicateurs du niveau technique dans l'agriculture sont révélateurs de cette situation qu'expliquent un niveau d'investissements élevé, une formation professionnelle généralisée, un réseau de vulgarisation assez dense, une recherche agronomique étroitement liée à l'enseignement supérieur.

##### a) *Un degré de motorisation et de mécanisation très élevé.*

Avec un parc de tracteurs de plus d'un million d'unités et un parc de moissonneuses-batteuses de 100.000 unités, l'agriculture allemande paraît suréquipée dans ses exploitations de moins de 10 ha, ce qui tient en partie au fait que de nombreux exploitants allemands exercent une autre activité. Elle occupe le premier rang en Europe pour la densité des tracteurs, celle des moissonneuses-batteuses et des machines à traire. Mettant en œuvre plus de 400.000 machines à traire, soit une machine pour 15 vaches, la mécanisation de la traite est très répandue.

##### b) *Une forte consommation moyenne d'engrais.*

Sous la pression d'une puissante industrie chimique nationale, la consommation d'éléments fertilisants de la République fédérale, rapportée à l'hectare, s'élevait à 187 kg en 1963/64, ce qui la plaçait immédiatement après celle des Pays-Bas et de la Belgique

avec une avance sensible sur la France (97 kg). Cependant, de grandes différences régionales subsistent encore dans la consommation, notamment entre les exploitations des plaines du Nord et les exploitations petites et morcellées des régions montagneuses du Sud.

*c) Une progression spectaculaire des rendements.*

Sous l'effet d'un emploi intensif des engrais, d'une mécanisation poussée et du développement généralisé des techniques modernes, l'agriculture allemande a fortement augmenté ses rendements.

C'est ainsi que, par rapport à la moyenne 1935-1938, le rendement moyen par hectare est passé, en 1963-1964 :

- pour le blé de 22 à 34 quintaux ;
- pour les céréales fourragères de 23 à 32,2 quintaux ;
- pour les pommes de terre de 185 à 230 quintaux ;
- pour les betteraves à sucre de 317 à 427 quintaux.

Une mention particulière doit être faite des progrès réalisés par l'élevage allemand grâce aux efforts menés dans le domaine de la sélection du bétail, du contrôle laitier, de l'insémination artificielle, de l'application des techniques modernes d'alimentation du bétail.

Sur un cheptel bovin de 13 millions d'animaux, les vaches laitières sont au nombre de 6 millions environ dont 2 millions soumises au contrôle laitier. Le rendement moyen des vaches est passé de 2.480 kg avant la guerre à 3.540 kg de lait par an environ, supérieur de 1.000 kg à la moyenne générale relevée en France.

La progression de l'élevage allemand s'explique également par la stabilité des cours qui a permis aux éleveurs allemands d'effectuer des investissements matériels importants avec beaucoup plus de sécurité que les éleveurs français qui connaissent les fluctuations de cours résultant des phénomènes cycliques.

d) *Un appareil de recherche agronomique et économique développé : le Centre fédéral de Recherche de Brunswick-Völkenrode.*

L'enseignement supérieur agricole relève des Ministres de l'Éducation des Länder. Il est dispensé dans sept grandes écoles et facultés d'agronomie qui accueillent les bacheliers et certains ingénieurs. Chaque candidat doit justifier d'un an et demi de pratique dans une exploitation. Elles délivrent au terme de quatre ans d'études le diplôme d'ingénieur-agronome qu'un an d'études supplémentaires permet de transformer en doctorat.

La recherche agronomique est intimement liée à l'enseignement supérieur. Chacune des sept facultés d'agronomie entretient en effet de nombreux instituts de recherche spécialisés. Il existe, en outre, un Centre fédéral de recherche à Brunswick-Völkenrode (Basse-Saxe) et un autre à Berlin. C'est le premier de ces centres que notre délégation a eu l'occasion de visiter au cours de son séjour en République fédérale.

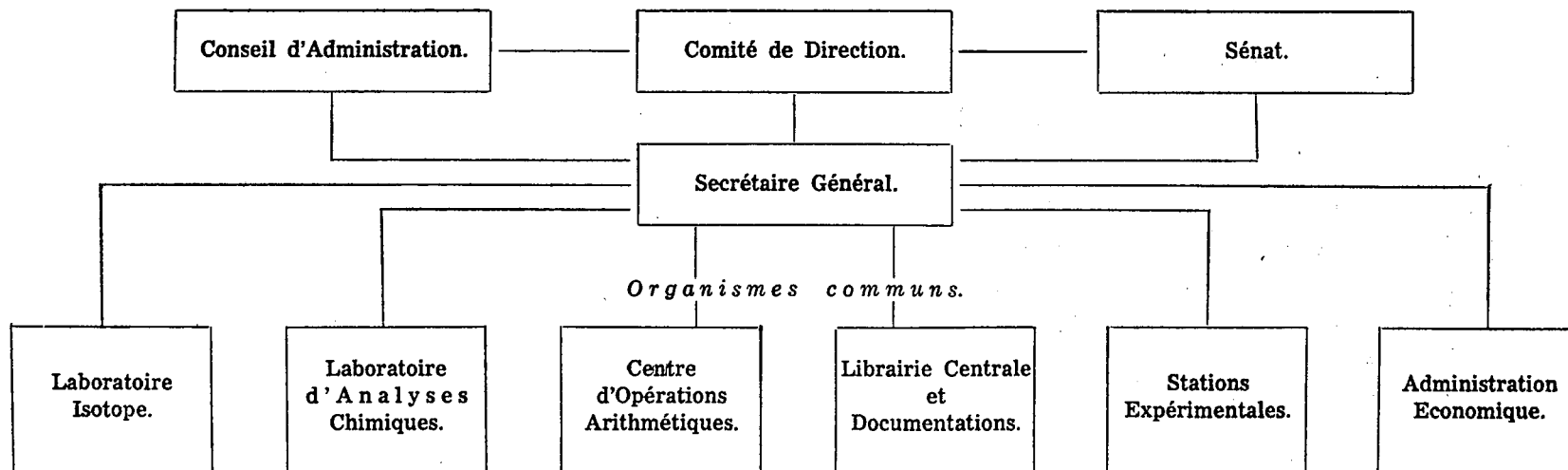
#### *Le Centre de recherche de Brunswick-Völkenrode.*

La délégation fut accueillie très chaleureusement par le Professeur Dr. F. Frese, président du Centre et le Professeur Dr Holsen, entourés de plusieurs de leurs collègues qui, après lui avoir présenté l'ensemble des activités du Centre de recherche, la retinrent à déjeuner.

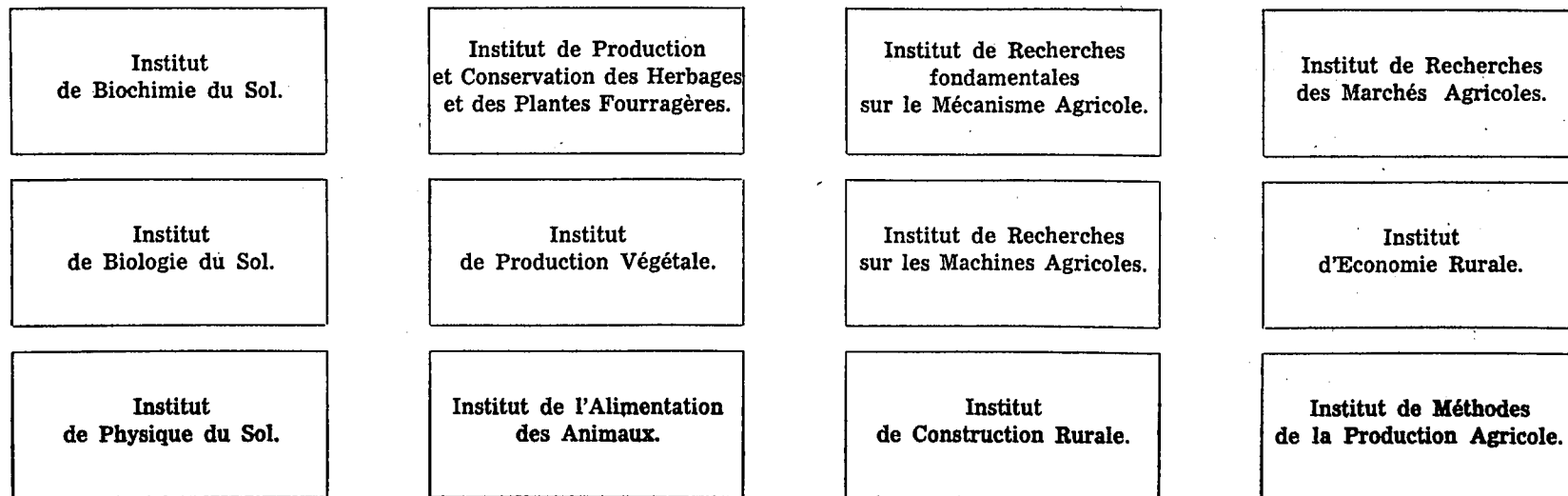
Érigé en 1949, le Centre de Brunswick-Völkenrode s'étend sur une surface de 432 hectares et occupe 612 chercheurs. Il a une double mission de recherche et de coopération internationale dans le domaine des sciences agronomiques et des sciences connexes : économie rurale, étude des marchés, gestion de l'exploitation, machinisme agricole, construction rurale...

Son organisation est schématisée dans le tableau ci-après :

**Centre de Recherches Agronomiques Braunschweig-Völkenrode.**



*Instituts de Recherches.*



La délégation eut l'occasion de participer à une séance de travail à l'Institut de recherche des marchés agricoles, sous la direction du professeur Metzdorf, entouré de ses principaux collaborateurs.

L'Institut a pour tâche principale d'étudier les problèmes posés par le développement agricole dans le cadre de l'évolution économique générale. A cet effet, les travaux de l'Institut se concentrent sur l'analyse des marchés qui constituent les points de contacts les plus importants entre l'agriculture et les autres branches de l'économie générale. Il porte également ses investigations sur le marché des moyens de production ainsi que sur les différents facteurs de production : travail, capital et sol. L'adhésion de la République fédérale à la C. E. E. a élargi les activités de l'Institut à cet espace territorial et l'a conduit à étudier les conséquences de la création du Marché commun pour l'agriculture allemande et rechercher les moyens propres à éviter à cette dernière toute répercussion nuisible.

Répondant à certaines questions qui leur étaient posées par les membres de la délégation, les chercheurs ont été amenés à souligner :

1° Le caractère prioritaire qui s'attachait aux problèmes de la transformation et de la distribution des produits agricoles et alimentaires dans la perspective de l'amélioration du revenu agricole et de l'adaptation du comportement des producteurs. Il ressort notamment de ces travaux que la rationalisation de la distribution et l'accroissement des services rendus au consommateur, dans la sélection, la présentation et l'élaboration de plus en plus poussée des produits mis à leur disposition, ne permettent plus d'escompter en Allemagne, à la différence de la France, une réduction des coûts intermédiaires entre le prix perçu par le producteur et le prix payé par le consommateur ;

2° La faible élasticité de la demande de produits agricoles à l'augmentation des revenus : bien que cette élasticité paraisse plus forte qu'elle ne l'est en France et qu'elle varie sensiblement selon les produits, la part des dépenses alimentaires dans le budget d'un ménage allemand est passé de 42 % au lendemain de la guerre à 36 % en 1964 ;

3° L'influence du niveau des prix qui, dans le court terme, ne paraît pas un facteur déterminant de l'évolution de l'offre de produits agricoles ;

4° L'incidence du Marché commun agricole qui devrait accentuer la spécialisation de la production agricole allemande vers les produits transformés.

Après avoir indiqué que le Centre de recherche agronomique invitait chaque année un nombre croissant de chercheurs étrangers à des stages, les responsables du Centre ont observé que le nombre de chercheurs français répondant à cette invitation est pratiquement nul. A cet égard, la délégation est unanime à exprimer le regret qu'aucune coordination ne soit amorcée, au niveau de la C.E.E., entre notre Institut national de la recherche agronomique et les Instituts des autres pays membres. Une telle coordination de la recherche était prévue par le Traité de Rome. Cette disposition reste lettre morte.

7. *L'agriculture allemande possède une puissante organisation professionnelle, syndicale et coopérative.*

L'un des atouts de l'agriculture allemande réside dans son organisation professionnelle et syndicale dont la diversité n'exclut pas l'unité d'action au sein de ce qu'il est convenu d'appeler le « front vert ».

Il existe, bien entendu, en Allemagne comme ailleurs, une multitude de groupements agricoles à vocation générale ou spécialisée. Cependant la concentration des efforts et des moyens entre ces diverses organisations est un facteur d'ordre et d'efficacité qui a permis aux pouvoirs publics de confier aux associations certaines tâches d'administration ou de contrôle.

Au sommet figure le Comité central de l'Agriculture allemande, comité coordinateur créé en 1949. Il groupe :

— la Fédération des Chambres d'agriculture (Verband der Landwirtschaftskammern) ;

— la Fédération allemande des syndicats d'exploitants agricoles (Deutscher Bauer Verband EV) ;

— la Société allemande d'Agriculture (Deutsche Landwirtschaftsgesellschaft) ;

— la Fédération des Coopératives de la Mutualité et du Crédit.

#### A. — Les Chambres d'Agriculture.

Le Ministère fédéral de l'Agriculture ne possède pas, du fait du fédéralisme, de services extérieurs. Ceux-ci sont remplacés par les Services des Ministères de l'Agriculture des Länder qui jouent un rôle de relais plus politique qu'administratif. *Ainsi les lois votées par le Parlement fédéral laissent toujours une marge d'application aux organes politiques fédéraux qui disposent de moyens financiers propres.*

*Les véritables services extérieurs en contact avec l'agriculture sont les Chambres d'Agriculture, au nombre de 17 pour 9 Länder. Il n'en existe pas en Bavière et en Bad-Wurtemberg où la représentation politique de l'agriculture a toujours été forte et où les Ministères conservent l'ensemble de leur compétence.*

Les Chambres d'Agriculture disposent de très grands pouvoirs. Elles sont en quelque sorte, dans chaque Land, l'exécutif du Parlement et leur personnel jouit du même statut que les fonctionnaires. A titre d'exemple, la Chambre d'Agriculture de Rhénanie-Westphalie compte 1.000 employés dont 260 agronomes. En dépit de leur caractère corporatif, elles apparaissent, autant par leurs attributions que par l'origine de leurs ressources, comme de véritables institutions décentralisées dont les organes directeurs sont élus par les agriculteurs et les ouvriers agricoles. Dans chaque arrondissement (Kreis) existent un délégué de la Chambre d'Agriculture ainsi qu'une école d'agriculture.

Leurs ressources proviennent de subventions du Land de l'Etat fédéral et de contributions des agriculteurs (impôts fonciers acquittés par les agriculteurs à raison de 3,5 % pour 1.000 DM de valeur cadastrale).

Les Chambres exercent par délégation les principales attributions de la puissance publique dans les domaines techniques (protection du sol, protection des végétaux, services vétérinaires, sélection animale, forêts, machinisme, bâtiments d'exploitation) et dans les domaines sociaux économiques (statistiques, commer-



cialisation des produits, économie d'exploitation, enseignement professionnel et vulgarisation). Certaines attributions (remembrement, police sanitaire) restent cependant partagées avec les Ministères régionaux.

*On doit enfin souligner que les Chambres d'Agriculture ne jouent aucun rôle politique et s'abstiennent de toute prise de position comme de toute motion revendicative. C'est ainsi qu'elles ne se sont jamais prononcées sur la question du prix des céréales dans la perspective européenne, considérant que cette question relevait des attributions des syndicats.*

#### B. — La fédération allemande des exploitants agricoles.

Créée en 1948 par les syndicats des différents Länder, sous la présidence du docteur Hermes qui fut l'une des figures les plus populaires des milieux politiques et agricoles de l'Allemagne, la Fédération des exploitants compte aujourd'hui plus d'un million d'adhérents. Elle représente le syndicalisme proprement dit et assume à ce titre la défense des intérêts de la profession en matière de politique agricole économique et sociale. Elle comporte une organisation spéciale pour la jeunesse et pour les femmes rurales, et reçoit l'adhésion des associations spécialisées.

#### C. — La Société allemande d'agriculture (D. L. G.)

Fondée en 1885 par Max Eyth, sur le modèle de la « Royal Agricultural Society » ; elle contribue à la prospérité agricole par la défense de la qualité et le développement technique de l'agriculture. Elle gère le Concours agricole, exerce le contrôle de la qualité des moyens de production (machines, aliments pour du bétail, engrais, semences), gère les labels de qualité, organise des concours pour les produits agricoles et alimentaires, exerce le contrôle des livres d'élevage et de surveillance du contrôle laitier.

#### D. — L'organisation coopérative Raiffeisen.

Les coopératives Raiffeisen jouent un rôle primordial dans le domaine de la Coopération, du Crédit et de la Mutualité agricoles. Leur origine est ancienne. La première fut fondée en 1846-1847 par F. W. Raiffeisen, maire de Weyerbusch, pour lutter contre la famine et la misère qui sévissaient alors. L'exemple

fut contagieux ; en 1877, Raiffeisen fondait la fédération centrale des associations coopératives. Cette fédération comprend aujourd'hui près de 22.000 coopératives groupant plus de 4,4 millions de membres.

a) *Structures.* — La Fédération des coopératives Raiffeisen au siège de laquelle notre délégation a été accueillie, regroupe 13 unions régionales réparties dans les Etats fédérés et dont les tâches sont principalement de conseil et de contrôle de la gestion des 22.000 coopératives adhérentes, dont 10.300 coopératives de crédit, 8.700 coopératives de produits, 2.660 coopératives de services.

b) *Les coopératives de crédit* fournissent 25 % des crédits à l'agriculture. Ce chiffre est important si l'on considère qu'il n'existe en Allemagne aucune législation spécifique du Crédit agricole et que c'est dans un climat concurrentiel que se sont établis le pluralisme des instituts et l'interpénétration des affaires coopératives et privées.

c) *Les coopératives de produits* ont assuré, en 1963, avec un chiffre d'affaires de 22,7 millions de DM la réalisation de 41 % du chiffre d'affaires global de l'agriculture. La proportion des produits dont la vente est effectuée par le secteur coopératif varie suivant les secteurs. Elle est de :

- 81 % dans le secteur du lait et des produits laitiers ;
- 50 % dans le secteur du vin ;
- 44 % dans le secteur des légumes ;
- 25 % dans le secteur du bétail ;
- 24 % dans le secteur des fruits ;
- 6 % dans le secteur des œufs.

Il n'y a pas d'obligation légale d'apport pour chaque agriculteur, affilié à une coopérative ; cependant cette obligation est généralement mentionnée dans les statuts et elle prend ainsi un caractère contractuel.

La nécessité d'adapter l'appareil coopératif à l'évolution en cours et de ne pas le laisser devancer par les firmes capitalistes conduit à un développement récent de l'intégration verticale.

\*

\* \*

Ces organisations professionnelles, syndicales et coopératives coordonnent leurs efforts au sein d'un Comité central de l'agriculture allemande dont le fonctionnement est assuré par la Fédération des exploitants et dont la présidence revient au président de cette Fédération, M. Rewinkel. Le Comité a réparti les tâches entre les organismes constitutifs. La Fédération des exploitants a pour mission d'assister les agriculteurs et de défendre leurs intérêts vis-à-vis des pouvoirs publics. La Fédération des Chambres d'agriculture coordonne l'activité de ces dernières et s'occupe plus particulièrement des problèmes techniques et d'organisation. La Société allemande d'agriculture s'intéresse aux recherches d'ordre scientifique, liées au développement de l'exploitation et à l'amélioration de la qualité des produits. La Fédération des Coopératives Raiffeisen représente les intérêts des coopératives et de leurs adhérents, assiste ces coopératives, participe à l'organisation des marchés, à la transformation industrielle et à la promotion commerciale des produits agricoles.

Il résulte de cette coordination que le président du Comité central de l'agriculture allemande, M. Rewinkel, défenseur habile et tenace des agriculteurs, est un porte-parole du monde agricole dont l'autorité n'est pas contestée.

## CHAPITRE II

### **La politique agricole suivie dans le cadre du plan vert.**

#### I. — HISTORIQUE

1. — Adoptée en 1955, la loi allemande, dénommée Plan vert, est la première manifestation d'une véritable politique agricole qu'ait connue l'Allemagne contemporaine. Partant du postulat de base selon lequel le déclin relatif de l'agriculture dans le revenu national est dû au manque de capitaux nécessaires aux investissements agricoles, au manque de main-d'œuvre dans les régions très industrialisées, à la disparité croissante entre les prix de vente des

produits agricoles et le coût des biens industriels nécessaires aux exploitations, à l'augmentation de la part des dépenses du secteur de la transformation et du secteur des services au détriment de la part revenant aux producteurs, la loi a pour objet d'assurer la participation de l'agriculture au développement de l'économie allemande et de remédier aux difficultés inhérentes de ce secteur grâce à l'adoption de mesures tendant à assurer aux catégories sociales qui vivent de la terre, un revenu équivalent à ceux qui travaillent dans les autres branches de l'économie.

Cette loi dispose que le Gouvernement fédéral présentera chaque année au Parlement un rapport sur la situation de l'agriculture (Rapport vert) et qu'il précisera les mesures à prendre pour rapprocher le revenu des personnes employées dans l'agriculture de celui des autres groupes professionnels comparables.

2. — Le rapport vert est fondé sur une enquête entreprise chaque année et qui groupe les données fournies par l'analyse des comptabilités d'un échantillon de 8.973 exploitations classées par dimensions, par régions et par type de production (8.132 exploitations agricoles, 626 exploitations horticoles et 215 exploitations viticoles).

Les résultats de cette enquête sont rapprochés d'un revenu type jugé satisfaisant dont la définition est établie par le Gouvernement. Ce revenu doit être tel qu'il fournisse aux chefs d'exploitation une rémunération spéciale en raison des responsabilités de direction qu'il assume (40 DM par an et par hectare) ; qu'il donne aux ouvriers agricoles un revenu annuel correspondant au salaire de référence d'ouvriers non agricoles travaillant dans des agglomérations de moins de 500 habitants ; qu'il assure enfin un intérêt de 3,3 % du capital investi. On ajoute à ces dépenses les autres coûts de production et l'on rapproche la somme ainsi obtenue des gains effectifs des exploitations (1).

3. — Le rapport vert sert de base à l'élaboration du *Plan vert* que le Gouvernement soumet au Parlement dans le cadre du budget annuel et qui constitue l'instrument de la politique agricole. Alors que le « Rapport vert » est l'instrument de mesure de la disparité,

---

(1) On observera que l'article 3 de la loi française d'orientation agricole du 5 août 1960 était inspirée par ces dispositions. On ne peut que regretter qu'il soit resté depuis lors sans application.

le « Plan vert » est le catalogue des aides à l'agriculture en vue de combler la disparité. Ces mesures sont désormais groupées sous quatre titres :

- Amélioration des structures agricoles ;
- Amélioration du revenu des agriculteurs ;
- Bonification de l'intérêt des prêts ;
- Amélioration de la situation sociale des agriculteurs (1).

(1) *Récapitulation des interventions de la Fédération au titre du Plan vert 1965.*  
(En millions de DM.)

	1965
<b>I. — Amélioration des structures ainsi que des conditions de vie et de travail agricoles :</b>	
1. Remembrement .....	280
2. Désenclavement et regroupement d'exploitations.....	370
3. Mobilisation du sol..... (1)	10
4. Régions agricoles déshéritées.....	110
5. Chemins d'exploitation.....	100
6. Adduction d'eau, etc.....	»
7. Installation d'ouvriers agricoles.....	25
8. Aménagement domestique.....	40
Total du premier chapitre.....	<u>935</u>
<b>II. — Amélioration du revenu des agriculteurs :</b>	
1. Rationalisation de la production :	
a) Equipement, en particulier des fermes d'élevage.....	20
b) Utilisation collective des machines.....	10
Total du 1.....	<u>30</u>
2. Promotion de la qualité et des ventes :	
a) Amélioration de la qualité du lait.....	670,00
b) Installations frigorifiques et de traite.....	6,00
c) Augmentation de la productivité et des ventes.....	22,08
d) Contrôles de qualité et classes commerciales.....	10,50
e) Concentration horizontale .....	32,50
f) Intégration verticale .....	87,42
Total du 2.....	<u>828,50</u>
3. Réfaction sur le prix du carburant.....	<u>132,00</u>
4. Restitutions de versements effectués au titre de l'impôt de solidarité en faveur des réfugiés.....	14,00
Total du deuxième chapitre.....	<u>1.004,50</u>
<b>III. — Bonification de l'intérêt des prêts :</b>	
1. Couverture d'engagements déjà contractés relatifs à l'action générale pour la réduction du taux de l'intérêt.....	206,9
2. Action générale de réduction du taux de l'intérêt.....	17,0
3. Couverture d'engagements déjà contractés provenant de l'action de consolidation de 1956.....	0,2
4. Service du capital pour des fonds centralisés du marché des capitaux .....	44,0
Total du troisième chapitre.....	<u>268,1</u>
<b>IV. — Amélioration de la situation sociale des agriculteurs :</b>	
1. Pension vieillesse .....	210,0
2. Assurance accidents .....	100,0
Total du quatrième chapitre.....	<u>310,0</u>
Total des quatre chapitres.....	<u>(2) 2.517,6</u>

(1) Cette subvention n'était pas prévue dans les Plans Verts précédents.

(2) Total du Plan Vert 1964 : 2.456,2 millions de DM.

Le Plan vert a reçu des dotations de plus en plus importantes qui ont atteint 2,5 milliards de DM en 1964 et en 1965. C'est le poste principal du budget du Ministère fédéral de l'agriculture qui s'est élevé à 4,2 milliards en 1964. Son orientation générale vise à réduire les coûts de production et à accroître la productivité afin de rendre rémunérateurs les prix pratiqués. Il s'agit donc essentiellement de transformer les structures de l'agriculture allemande, de la moderniser pour la rendre plus rentable, de façon à parvenir dans un stade ultime à l'intégrer, sinon totalement, du moins partiellement dans l'économie du marché.

## II. — L'AMÉLIORATION DES STRUCTURES D'EXPLOITATION

a) *La division de la propriété et le régime de la dévolution successorale.*

Si elle est généralement bien équipée et bien encadrée, l'agriculture allemande souffre de la division de la propriété et du morcellement de l'exploitation qui sont l'héritage du passé. Cette situation est due dans la plus grande partie du pays, à l'exception des régions du Nord, aux usages hérités du droit romain et repris par le Code napoléonien qui reposent, en droit successoral, sur le principe du partage égalitaire entre les héritiers et l'indemnisation de ceux des héritiers quittant l'exploitation.

Pour remédier à l'émiettement de la propriété et à l'endettement des agriculteurs qui avaient atteint, au milieu du siècle dernier, des proportions alarmantes, une réforme du droit successoral fut simultanément entreprise dans les différents Etats. Ces lois s'inspiraient généralement des coutumes de l'Allemagne du Nord où la transmission de la propriété se faisait à un seul héritier. Non seulement elles instituaient l'héritage au profit d'un seul mais elles énonçaient le principe selon lequel l'indemnisation des autres héritiers devait être modérée et ne pas mettre en péril l'existence de l'exploitation. Ces lois ont inspiré le décret pris en 1947, en zone britannique, pour l'Allemagne du Nord, et selon lequel l'indemnisation des héritiers non attributaires est calculée d'après la valeur fiscale conventionnelle du domaine, actuellement égale à 10 ou 15 % seulement de la valeur marchande.

Dans les autres régions du pays, et notamment en Bavière, le partage est réglé, au cas où le testament ne désigne pas l'héritier exploitant, par une loi sur les cessions foncières. Le partage effectif des terres ne peut, en aucun cas, avoir lieu de

plein droit, l'autorisation des services agricoles régionaux ou de la Chambre d'agriculture étant obligatoire. En cas de désaccord entre les héritiers, l'attribution du domaine indivis peut être demandée au tribunal par l'un d'entre eux. Le domaine indivis peut également être vendu aux enchères.

Dans la pratique, les exploitants règlent, le plus fréquemment, leur succession de leur vivant. Deux procédures sont alors utilisées :

— dans le cadre du contrat de transmission d'exploitation, l'héritier qui reprend l'exploitation s'engage à fournir les moyens de vivre à l'exploitant qui se retire ;

— dans le cadre du bail de fermage, l'héritier à qui est destinée la propriété la prend d'abord en fermage, l'exploitant qui se retire pouvant toucher une rente de 100 DM par mois versée par l'Etat. Cette procédure, qui présente certaines analogies avec l'indemnité viagère de départ récemment instituée en France avec la création du F.A.S.A.S.A., tend à se généraliser.

Si elles sont satisfaisantes pour le présent et pour l'avenir, ces pratiques ne sauraient remédier au morcellement de l'exploitation qui est l'héritage du passé. C'est pourquoi un ensemble de dispositions ont été prises dans le cadre du Plan vert qui portent sur le remembrement, le remodelage et l'agrandissement des exploitations, la mobilisation du sol.

Les crédits consacrés aux deux premiers types de mesures absorbent les trois quarts des crédits inscrits au Plan vert au titre des structures, soit 95 millions de DM en 1965.

#### b) *Le remembrement.*

Qu'il suffise de rappeler que la superficie moyenne des exploitations agricoles en Allemagne fédérale est d'environ 8 hectares souvent très morcelés, pour apprécier la nécessité du remembrement et de l'agrandissement des exploitations familiales pour les rendre viables. Il s'agit en fait d'une des tâches considérées comme prioritaires par les autorités fédérales.

Depuis 1945, 3,8 millions d'hectares ont été remembrés et l'on estime à 11 millions d'hectares les surfaces restant à remembrer. Le rythme du remembrement est passé de 100.000 ha en 1950 à 300.000 ha en 1965.

Le financement de ces opérations est assuré à concurrence de 50 % par l'Etat fédéral, 33 % par les agriculteurs qui peuvent bénéficier de prêts de longue durée à taux d'intérêt réduit. Le Land et parfois la collectivité locale assument le solde des frais.

Deux méthodes sont mises en œuvre :

— une procédure accélérée lorsque des travaux importants de génie rural ne sont pas nécessaires. Le remembrement est alors effectué directement par une Société d'établissement rural ;

— une procédure normale lorsque des travaux connexes importants (construction de routes, assainissement, amélioration) sont nécessaires pour assurer le rendement optimum des terres remembrées. Le remembrement est alors effectué sous l'autorité des Chambres ou des Services d'agriculture, les Sociétés d'établissement n'intervenant que comme prestataires de Services.

*c) Le remodelage et l'agrandissement des exploitations.*

Cet autre aspect de l'action sur les structures, sans doute le plus spectaculaire, tend à rapprocher le fermier des terres qu'il cultive en faisant éclater les villages et en reconstituant les fermes au milieu des champs. La surface moyenne des exploitations ainsi réorganisées est de 15 à 20 hectares. Toutefois, ces opérations sont coûteuses et leur nombre demeure limité (1).

Ce sont les Sociétés d'établissement rural appartenant à des collectivités publiques qui sont chargées de ces opérations. Elles possèdent une réserve de biens fonciers de l'ordre de 57.000 ha en 1964. Divers facteurs contribuent depuis à ralentir l'action de ces Sociétés.

Sur le plan juridique, la loi sur les mutations foncières du 28 juillet 1961 a nettement restreint leur droit de préemption. L'initiative dans l'utilisation de ce droit ne peut venir de la Société d'établissement rural mais seulement du bureau des mutations foncières auquel sont soumis pour agrément tous les contrats de vente. L'agrément n'est refusé et l'intervention d'une société d'établissement sollicité que dans deux cas : lorsque la vente conduit à une division de la propriété et lorsque le prix de vente exigé est anormalement élevé. Il en résulte qu'en définitive le droit de préemption est peu utilisé et n'a porté que sur 12.500 ha de 1945 à 1963.

Des facteurs économiques expliquent également ce ralentissement de l'action des Sociétés d'établissement. La hausse des prix de la terre est plus rapide que l'augmentation des moyens mis à la

---

(1) Visite faite par la délégation.



disposition des sociétés. Dans 77 % des opérations d'agrandissement exécutées en 1964, le prix de la terre était compris entre 2.500 et 15.000 DM l'hectare, soit 3.075 à 18.450 F, la hausse étant particulièrement sensible dans les zones de concentration urbaine.

De toute façon, les exploitations restructurées ne couvrent qu'une faible part de la surface agricole utile de la R. F. A. (240.000 ha de 1945 à 1963). Globalement, la taille moyenne des exploitations allemandes n'est passée que de 6,95 à 8,25 ha depuis la fin de la guerre. *Encore faut-il noter que, sur 1,5 million d'exploitations, 76 % représentant 42 % de la S. A. U. n'auraient pas la taille suffisante pour permettre une gestion rationnelle et un revenu à parité avec celui des autres catégories professionnelles. On estime à près d'un million le nombre des exploitations ne fournissant qu'un revenu partiel.*

#### d) *La mobilisation de la terre.*

Parallèlement à la poursuite des réformes de structures précitées, dont on voit les limites, d'autres moyens de mobilisation de la terre par la reconversion d'exploitants marginaux ont été mis à l'étude. Une dotation budgétaire est destinée à alimenter, par l'intermédiaire d'un établissement public spécialisé, des prêts complémentaires de reconversion aux vendeurs de terres agricoles appartenant à des entreprises trop petites.

Il apparaît, en définitive, que la République fédérale se trouve en face d'un immense problème de restructuration des exploitations et que les actions entreprises restent limitées en dépit de succès incontestables. On voit mal dans un proche avenir la solution des problèmes de structure auxquels est confrontée l'agriculture allemande, problème qui, en dépit de son niveau technique élevé, conditionnent impérieusement la création d'unités de production rentables et l'obtention de la parité de revenu avec les autres secteurs de l'activité économique.

### III. — L'AMÉLIORATION DES STRUCTURES DE COMMERCIALISATION

Les aides octroyées à ce titre visent à la fois la concentration horizontale et l'intégration verticale qui ont bénéficié respectivement de 35,1 et 75,5 millions de DM en 1965.

Le premier type d'aides est destiné aux agriculteurs qui se groupent en vue de concentrer l'offre de produits. Cependant la dimension réduite de la plupart de ces groupements d'une conception différente de nos groupement de producteurs en affaiblit la portée économique. Il n'en va pas de même des mesures d'intégration verticale qui tendent à des concentrations effectives au niveau de la commercialisation par fusion de laiteries, de sucreries, d'abattoirs, d'installations de stockage et de conditionnement. On doit observer à cet égard l'importance que revêt l'intégration verticale par la coopération.

Les coopératives Raiffeisen ont mené dans ce sens et depuis longtemps une action qui porte ses fruits, notamment en ce qui concerne le développement des cultures sous contrat, la création d'unités de transformation de grande capacité et de la concentration de l'offre.

Cette action de concentration aux composantes horizontales et verticales répond à la nécessité d'équilibrer la concentration très avancée du commerce. Les groupements d'achat et les chaînes de distribution exigent, en effet, des livraisons importantes et régulières de produits normalisés. Seules peuvent répondre à leurs besoins les grandes centrales coopératives qui disposent alors d'un pouvoir de négociation suffisant.

En fonction de cette évolution, le circuit économique type qui tend à prédominer dans la distribution allemande des produits agricoles s'analyse comme suit :

Producteurs. — Contrats. — Centrales coopératives de collecte, conditionnement et transformation. — Centrales d'achat, chaînes de détaillants succursalistes, grands magasins. — Points de vente au détail.

Notre délégation a pu, au cours de ses visites, se rendre compte de certaines réalisations qui caractérisent cette évolution de la commercialisation des produits agricoles. C'est ainsi que dans le Schleswig-Holstein, la centrale beurrière « Norbutter AG », née de la fusion de 43 coopératives laitières, dont le rôle se réduit au ramassage du lait et à l'écrémage, est un exemple de la concentration avancée déjà réalisée dans la branche laitière

Une mention particulière doit être faite du développement rapide de l'intégration verticale dans le secteur de la viande. C'est ainsi qu'une société a été constituée dans le Wurtemberg avec un capital souscrit par la Centrale Raiffeisen et 6.000 producteurs. La société exploite 9 abattoirs et 3 fabriques de charcuterie. Elle apporte à ses membres l'appui technique de son appareil de vulgarisation et conclut avec eux des contrats de production. Des commissions de classification et de cotation fonctionnent sur chaque marché. Une large diffusion des cours enregistrés en assure une certaine régularisation sur l'ensemble du territoire.

Dans le domaine de la commercialisation des productions maraîchères, fruitières et florales, on notera l'importance croissante du rôle des coopératives qui ont recours, pour la plupart, à la vente au cadran par enchères dégressives du type Veiling. Parallèlement régressent la vente au commerce de gros et la vente directe au consommateur.

#### IV. — L'AMÉLIORATION DU REVENU DES PRODUCTEURS

Indépendamment des actions tendant à améliorer les structures de production et de commercialisation, des aides publiques sont consenties dans le cadre du Plan vert qui revêtent la forme de subventions directes à la production, de bonifications d'intérêt des prêts, de dégrèvements fiscaux, de participation au financement des prestations sociales.

##### 1. *Les subventions directes à la production.*

Elles sont au nombre de deux seulement mais absorbent les quatre cinquièmes des crédits disponibles. Il s'agit en premier lieu de la prime à la qualité du lait (670 millions de DM en 1965) destinée à l'origine à favoriser la production d'un lait propre et sain. Cependant, les habitudes d'hygiène étant prises, cette prime de 4 pfennigs par litre est devenue un véritable « deficiency payment » intéressant pratiquement la totalité de la production. Plus de 90 % du troupeau de vaches se trouvant dans des étables comptant moins

de 5 vaches, cette subvention, à laquelle s'ajoute une prime de 2 pfennigs accordée par les Lander, joue un rôle important dans le budget de la masse des petits exploitants.

Il s'agit en second lieu d'une réduction sur le prix des carburants (126,7 millions de DM en 1965), subvention destinée à abaisser les coûts de production.

Par ailleurs, des mesures plus sélectives visent à rationaliser la production (l'aménagement de vignobles par exemple) et à promouvoir la productivité par les contrôles de performance et les contrôles de qualité (fruits et légumes, volaille, viandes).

## 2. *Les bonifications de l'intérêt des prêts.*

L'autofinancement étant très insuffisant pour répondre aux immenses besoins d'investissement de l'agriculture allemande, elle a dû faire appel au crédit dans des proportions croissantes. En 7 ans, l'endettement agricole a presque doublé, passant de 8,3 milliards de DM en 1956, à 15,6 milliards en 1963.

A défaut d'une législation particulière du Crédit agricole, telle qu'elle existe en France, le coût du crédit est élevé. Le Gouvernement fédéral favorise donc l'équipement des exploitations par le moyen classique de la bonification du taux de l'intérêt. Il prend à sa charge une partie des frais de crédit dont le taux d'intérêt courant est de 6 à 7 % pour le long terme afin de ramener à 3 % l'intérêt acquitté par les agriculteurs. Sa contribution inscrite au Plan vert s'élevait à 268 millions de DM en 1965, l'ensemble des crédits dont le taux est ainsi réduit s'élevant à plus de 1,5 milliard de DM. Si l'endettement absolu de l'agriculture croît, la charge qui en résulte pour elle, grâce à l'aide fédérale, reste en proportion constante du produit de ses ventes.

## 3. *L'allégement de la charge fiscale.*

Les agriculteurs allemands bénéficient de nombreuses exemptions fiscales (taxes sur le chiffre d'affaires, impôt sur les sociétés...) qui complètent les mesures prises en leur faveur dans le cadre du Plan vert. L'agriculture qui supportait 5,4 % de la charge fiscale du pays en 1950-1951, ne contribuait plus, en 1963-1964, que pour 0,72 % aux rentrées fiscales de l'Etat fédéral, des Etats fédérés et des autres collectivités publiques.

## V. — L'AMÉLIORATION DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

Les politiques agricoles allemande et française se distinguent fondamentalement par leur régime de protection sociale. La référence aux principes de « l'économie sociale de marché » a ralenti en Allemagne le développement de la protection sociale. La comparaison entre les deux pays fait apparaître que le transfert net (prestations moins cotisations) en faveur de chaque exploitant était en valeur absolue en France, en 1964 (2.312 F) quatre fois plus élevé qu'en Allemagne (580 F). Globalement, les transferts nets représentent 3,2 % du revenu agricole en Allemagne contre 8,7 % en France.

On doit cependant observer :

— d'une part, que certaines subventions de l'Etat fédéral, telle la prime à la qualité du lait, ont un caractère largement social ;

— d'autre part, que les mesures sociales directes sont en nette augmentation depuis 1963. C'est ainsi que les subventions du Plan vert au titre des prestations sociales agricoles (pension vieillesse et assurance accidents) sont passées de 100 millions de DM en 1962 à 650 millions de DM en 1965.

Les mesures de compensation octroyées en application des accords du 15 décembre 1964 sur le prix commun des céréales ont pour effet d'accentuer cette évolution.

\*  
\* \*

Aux mesures prises par les autorités fédérales s'ajoutent celles des Länder, variables selon les cas, et qu'il est difficile d'évaluer. On observera cependant que les aides dont bénéficient en fait les agriculteurs allemands sont de ce fait sensiblement supérieures aux chiffres inscrits dans le Plan vert.

Quelle que soit l'importance des mesures prises dans le cadre du Plan vert, au cours des dix années de son application, le but qui lui avait été assigné, c'est-à-dire l'obtention de la parité, n'a pas été atteint. Cependant l'écart, de l'ordre de 22 à 25 %, entre

le revenu agricole et le revenu de référence ne s'accroît pas et a tendance à se stabiliser. Les organisations agricoles invoquent évidemment cet écart au moment où se négocie à Bruxelles l'harmonisation des prix européens des produits agricoles et cherchent à obtenir de substantielles compensations à toute réduction du niveau des prix allemands.

### CHAPITRE III

#### **L'agriculture allemande et le Marché commun.**

Les structures et les caractères généraux de l'agriculture allemande, de même que les orientations et les résultats de la politique agricole, font apparaître l'importance des problèmes que pose à ce secteur l'intégration européenne et explique les réticences de la paysannerie allemande devant les perspectives de l'unification des marchés agricoles. Ce sont ces problèmes que M. Hüttenbrauer, Secrétaire d'Etat à l'agriculture, a exposés à notre délégation lors de l'entretien qu'il lui a accordé et que l'on peut résumer en ces termes : en pesant sur le niveau des prix allemands qui se situent généralement au sommet de l'échelle des prix européens, en interdisant certaines formes d'aides et de subventions à la production, en renforçant une compétition à laquelle sera soumise une agriculture qui, en dépit de son niveau technique élevé reste vulnérable essentiellement du fait de ses structures, le Marché commun risque de peser sur le revenu agricole que notre Plan vert a précisément pour objet de revaloriser. Il importe que la France comprenne qu'il ne nous est pas possible d'admettre que le Marché commun se traduise par une diminution du revenu agricole allemand. Nous lui demandons, en conséquence, d'accepter une revalorisation substantielle de ses prix agricoles, de telle sorte que les futurs prix européens (céréales, lait, viande, betteraves) soient suffisamment rémunérateurs pour nos paysans. De notre côté, nous sommes prêts à assumer une part équitable des charges financières du F. E. O. G. A. et à faire un effort important en vue d'améliorer les structures de nos exploitations.

Telles sont, en bref, les positions exprimées par les porte-parole du monde agricole allemand. Il s'y ajoute une certaine réticence à expliquer comment l'Allemagne fédérale envisage de

concilier une politique de prix agricoles relativement élevés et une large ouverture de la C. E. E. vis-à-vis des pays tiers qu'elle souhaite voir s'affirmer dans le cadre du Kennedy-Round, de façon à s'assurer une contrepartie favorable à ses exportations de produits industriels sur les marchés mondiaux.

Sans nier la réalité des problèmes que pose à l'agriculture allemande son intégration dans le Marché commun, on ne doit pas se dissimuler pour autant l'importance des concessions qui lui ont déjà été faites dans l'élaboration de la politique agricole commune.

Si le niveau des prix européens des céréales, arrêté à Bruxelles, se situe en dessous du niveau des prix allemands, des compensations financières substantielles ont été consenties aux agriculteurs allemands, tant sur le plan national que sur le plan communautaire, qui vont avoir pour effet de favoriser les investissements et les reconversions nécessaires.

Sur le plan financier, un plafonnement de la contribution allemande au F. E. O. G. A. a été accepté lors des récents accords de Bruxelles.

*Enfin, c'est un fait que l'entrée en vigueur de la réglementation agricole communautaire de la période transitoire a donné une impulsion nouvelle et parfois même spectaculaire à certains secteurs de la production allemande, ce qui a pour effet d'améliorer à la fois le degré d'auto-provisionnement et la capacité concurrentielle de ces productions.*

## I. — L'ORGANISATION DES MARCHÉS AGRICOLES

Elle résulte d'un ensemble de lois qui datent de 1950-1951 et dont l'objectif était d'accroître par tous les moyens la production agricole. Toutefois, pour parvenir à ce résultat, il est apparu rapidement que les prix allemands devaient se situer largement au-dessous des prix mondiaux, ce qui obligeait à aligner le prix des denrées importées sur celui des denrées produites en Allemagne. Le système instauré par cette législation concernait les céréales et les fourrages, le lait et les produits laitiers, le bétail et la viande, le sucre. Bien qu'il ait été partiellement modifié depuis l'entrée en vigueur des règlements agricoles communautaires, il n'est pas inutile d'en rappeler les lignes essentielles.

La situation déficitaire de l'Allemagne fédérale pour la plupart des denrées alimentaires qu'elle produisait simplifiait considérablement l'organisation des marchés. La stabilisation des cours était essentiellement fondée sur le contrôle des importations. Jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1962, date de l'entrée en vigueur des premiers règlements communautaires, la plupart des produits agricoles restaient contingentés en dépit de la libéralisation intervenue sur le plan industriel. Ainsi, les échanges de produits agricoles se classaient-ils en deux catégories :

— produits libérés : fruits et légumes, fromages, œufs, volailles ;

— produits contingentés : céréales, sucre, matières grasses, viandes, conserves...

Toutefois, la libéralisation des produits de la première catégorie était tempérée : soit par accord avec les principaux fournisseurs de fromage, garantissant un prix minimum à l'importation, soit par le recours à des mesures de sauvegarde, telles que prix minimum et fermeture provisoire des frontières, soit par des paiements de compensation aux producteurs d'œufs, de volailles et de lait.

Pour les produits non libérés, des accords de commerce bilatéraux prévoyaient des contingents d'importation en fonction des exigences générales du commerce extérieur allemand dont on sait qu'il est fondé sur l'exportation de produits industriels. Ces contreparties agricoles étaient donc à la fois un élément de politique commerciale et un élément de politique agricole. La pression des importations sur le marché intérieur était dosée en vue de maintenir la stabilité des prix. Les organismes chargés de régulariser les cours et d'assurer le respect des prix garantis, « les Offices d'importation et de stockage » avaient une structure identique mais leur fonctionnement variait suivant les produits. Les produits étaient stockés lorsque l'offre était trop importante. Ils étaient remis sur le marché lorsque les approvisionnements s'avéraient insuffisants. Le Trésor assumait les frais de ces opérations qui, dans l'ensemble, étaient fortement bénéficiaires car les Offices importaient des produits achetés à très bon compte sur le marché mondial pour les écouler en Allemagne à des prix élevés.

Les Offices et l'ensemble des organisations de marché sont en voie de transformation au fur et à mesure de l'entrée en application des décisions prises à Bruxelles.



### *Céréales.*

L'Office d'importation et de stockage des céréales appliquait, avant l'entrée en application du règlement européen, une politique de stockage fondé sur un système de prix planchers et de prix plafonds, au stade de la production et régionalisés dans quatre zones. Sur le plan extérieur, un régime de prélèvements variables élevait le prix de la marchandise importée au niveau des prix nationaux.

Le système communautaire de prix d'intervention et de prix de seuil déterminés au stade de gros, et de prélèvements variables est, on le voit, fortement inspiré de la conception allemande. Une différence essentielle réside cependant dans le fait que les prélèvements du régime national se superposaient au contingentement alors que celui-ci disparaît dans le régime européen.

Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation européenne, l'évolution du secteur céréalier se caractérise par la propension à l'augmentation des surfaces consacrées aux céréales (4.998.000 hectares en 1964 contre 4.900.000 hectares en 1961), la progression régulière des rendements qui ont atteint 36 qx/ha pour le blé en 1964, l'augmentation corrélative de la production globale (16,5 millions de tonnes en 1964 contre 12,4 en 1961).

### *Sucre.*

Le Ministère fédéral de l'agriculture établit chaque année, en accord avec le groupement interprofessionnel du sucre, un plan de production et répartit les droits de vente correspondants entre les sucreries. Les prix de la betterave et du sucre sont taxés à tous les stades et une Caisse de péréquation égalise les charges de transport.

Au moment où la réglementation communautaire est toujours en discussion à Bruxelles et où la surproduction en France est un des « leitmotiv » des négociateurs allemands, l'attention doit être appelée sur l'évolution du bilan sucrier allemand au cours des cinq dernières années. Il ressort des données statistiques que, dans ce laps de temps, la production de sucre de l'Allemagne fédérale s'est accrue de quelque 50 % alors que la consommation n'a augmenté que de quelque 10 %. Il en résulte que depuis 1963-1964, la production est excédentaire.

### *Produits laitiers.*

C'est dans ce secteur qui apporte au paysan allemand le quart de ses revenus que l'organisation de la production et du marché est la plus poussée. Elle est caractérisée :

— à la production, par la délimitation des zones de ramassage des laiteries, le but poursuivi étant d'éviter les longs parcours de collecte afin d'abaisser le prix de ramassage en dépit de la suppression de la concurrence entre les laiteries ;

— à la distribution, par la taxation du prix du lait de consommation des zones de vente des laits de consommation.

La formation des prix est influencée par l'octroi de subventions de l'Etat fédéral et des Länder et par un système de péréquation entre le lait de transformation et le lait de consommation de façon à obtenir un revenu du kilogramme de lait rendu laiterie qui soit indépendant de sa destination, tout en assurant un avantage de 3 pfg/kg au bénéfice du lait de consommation considéré comme prioritaire. Cette péréquation est rendue nécessaire par le fait que le lait de consommation est taxé à un niveau assez élevé tandis que les produits transformés subissent la pression des importations.

La moitié du lait produit annuellement (20 millions de tonnes) est transformée en beurre. Alors que l'Allemagne importait en moyenne 30.000 à 40.000 tonnes de beurre par an, au cours des dernières années, ses importations ont été pratiquement supprimées en 1964, à l'exception du contingent sarrois de 6.000 tonnes, en raison de l'essor de la production nationale qui est passée de 450.000 tonnes en 1962 à 484.000 tonnes en 1965. Pour la première fois, des exportations ont été réalisées. Par contre, le déficit reste important dans le domaine de la production fromagère, malgré l'accroissement de la production (135.000 tonnes en 1962, 150.000 tonnes en 1965).

Le règlement communautaire sur les produits laitiers n'a pas apporté de changements importants pour le moment, du fait de son caractère partiel. Il n'en sera pas de même au moment où interviendra l'unification des prix du lait dans les six pays.

## *Aviculture.*

L'aviculture allemande était, avant le 1<sup>er</sup> août 1962, subventionnée. Malgré la suppression de cette subvention dans le cadre des organisations communautaires du marché, la production autochtone de volaille et d'œufs accroît sa part du marché intérieur. La situation est toutefois sensiblement différente pour chacun des deux produits considérés.

La production de viande de volaille dont le rythme de progression est de l'ordre de 10 % par an, est passée de 120.000 tonnes en 1962-1963 à 142.000 tonnes en 1964-1965, portant de 38 à 42 % le taux de couverture de la consommation intérieure par la production autochtone.

La production d'œufs a augmenté à un rythme plus rapide encore. Elle couvre aujourd'hui 82 p. 100 de la consommation intérieure contre 71 % en 1962-1963.

L'augmentation de la production s'explique essentiellement par la diffusion des méthodes modernes et par l'industrialisation de l'aviculture (1).

L'évolution très marquée des structures de production des produits avicoles en Allemagne fédérale conduit à penser que si le marché allemand constitue encore pour les producteurs européens, et donc pour les producteurs français, un débouché en matière de produits avicoles, il convient d'être attentif au fait que seuls des gains de productivité notoires, en particulier la généralisation des

---

(1) La visite à la Société Lohmann et C<sup>o</sup> de Cuxhaven a fourni à la délégation l'occasion d'étudier une formule originale qui paraît tenir un rôle croissant dans le développement de l'aviculture allemande.

Faisant fonction d'entreprise générale ayant vocation pour tous les problèmes qui se rattachent à l'élevage avicole, la Société Lohmann se place tout d'abord au stade de la recherche comme l'une des premières firmes mondiales de sélection de volailles et de vente des reproducteurs issus de ses souches. Elle fournit aux éleveurs : le matériel avicole et les bâtiments d'élevage les plus modernes, permettant d'assurer une production rentable dans la plus grande sécurité, elle met au point dans ses laboratoires et expérimente dans ses fermes des aliments dont les formules sont diffusées auprès des fabricants conseillés par son service de vulgarisation.

Ses services spécialisés aident les éleveurs à s'organiser en groupements, à créer leur propre production de poussins et leurs installations avicoles autour d'un abattoir industriel qu'ils contrôlent et où est pratiqué le conditionnement, voire la surgélation. Un comptoir de vente en commun assure l'écoulement de la production d'une vingtaine de groupements de producteurs. Disposant d'une production uniformisée et standardisée, le comptoir de vente commercialise ses produits dans tout le pays, selon les méthodes de distribution les plus modernes.

L'acheminement rapide du produit vers les consommateurs et la possibilité éventuelle de transformer cette marchandise en la surgelant rendent le producteur indépendant des spéculations sur le marché et lui assurent la sécurité.

Une telle formule, qui évite les risques que présente pour l'éleveur la concentration verticale et lui permet de bénéficier des méthodes les plus modernes de production et de commercialisation, peut être considérée comme un facteur important du progrès de la production avicole allemande et mérite à plus d'un titre de retenir l'attention.

méthodes industrielles, peuvent donner des chances sérieuses aux producteurs français en ce domaine. Le fait le plus important de cette évolution tient à ce que le développement des élevages industriels rend l'activité indépendante des saisons, ce qui tend à régulariser notamment l'approvisionnement du marché.

### *Viticulture.*

Malgré une position septentrionale et un relief abrupt qui ne prédisposent pas à la culture de la vigne, le vignoble allemand couvre près de 80.000 hectares, répartis sur les coteaux des vallées du Rhin, de la Moselle et de certains de leurs affluents. Il tend à gagner les vallées et l'irrigation a fait son apparition. Les exploitations, au nombre de 120.000, sont très morcelées et ne disposent, en moyenne, que d'une superficie à peine égale à 0,5 hectare. L'objectif que se fixent les Chambres d'Agriculture est d'une surface minimum de 1,5 hectare. Ces chiffres suffisent à expliquer les difficultés des exploitants et le prix élevé du vin allemand comme ils montrent la nécessité du remembrement dont le coût est évidemment très onéreux.

Une étude de la C. E. E. fait ressortir que l'Allemagne est le seul pays du Marché commun où la superficie des vignes continue de s'étendre au rythme moyen de 1.000 hectares par an depuis 1950. L'extension des superficies et l'accroissement des rendements se traduisent par une progression de la production dont l'écoulement commence à poser des difficultés malgré le développement de la consommation intérieure et les progrès de l'exportation. Cette situation explique l'hostilité des viticulteurs allemands à l'augmentation régulière des contingents de vins intra-communautaires prévue par la réglementation européenne. Par ailleurs, le projet de règlement européen sur « les vins de qualité produits dans des régions déterminées » se heurte à la définition de critères communs. La vinification est soumise à des règles plus souples qu'en France car l'excès d'acidité des moûts doit être corrigé par une addition d'eau et de sucre qui peut représenter jusqu'au quart du volume final. La législation allemande de 1931 repose sur la distinction entre les vins chaptalisés et ceux qui ne le sont pas, ces derniers étant classés entre eux selon la technique de cueillette. La notion de terroir reste imprécise.

L'application d'une réglementation européenne sur ce point entraînerait le déclassement d'une partie de la production allemande dont le prix s'alignerait sur les prix des vins français et italiens de

consommation courante. On observera également qu'à la différence des vins français lourdement taxés, les vins allemands ne supportent aucune taxe spécifique, le producteur payant seulement 2 % sur son chiffre d'affaires auxquels s'ajoutent 4 % au stade de la commercialisation. Compte tenu de cette situation allemande et aussi de la situation italienne, l'harmonisation des législations viti-vinicoles à l'échelle européenne s'impose comme une « condition sine qua non » de l'instauration d'un marché viticole unique. On ne doit pas se dissimuler l'importance et la difficulté de l'œuvre qui reste à accomplir dans cette voie.

## II. — L'UNIFICATION DES PRIX AGRICOLES

Le résultat de la politique suivie dans le cadre des plans verts a été de maintenir à un niveau relativement élevé le prix de la plupart des produits agricoles allemands. Il en résulte que ces prix se situent, en règle générale, au niveau supérieur de l'échelle européenne des prix agricoles alors que les prix français se situent au niveau inférieur.

Les prix des principaux produits agricoles en Allemagne fédérale et en France.  
(En francs français 100 kg.)

	PRIX FRANÇAIS 1965-1966.	PRIX ALLEMANDS 1965-1966.	PRIX COMMUNS 1967-1968 (2).
<b>Céréales :</b>			
Blé tendre (1).....	50,23	58,5	52,45
Orge (1) .....	42	50,7	44,90
<b>Lait (37 grammes) :</b>			
Prix indicatif .....	42	46,9	46,90
<b>Viande bovine :</b>			
Gros bovins vifs, prix d'orientation .....	287	296	327,08
Betteraves sucrières à 17 %..	71,76	89	81,46

(1) Prix indicatif de base pour la zone la plus déficitaire.

(2) A l'exception des céréales, ces prix ne sont encore que des propositions de la Commission.

En faisant apparaître l'écart existant entre les prix indicatifs (donc théoriques) français et allemands, notamment pour les céréales et les betteraves, le tableau ci-dessus montre

l'importance de l'obstacle qui a dû être surmonté ou qui reste à surmonter pour parvenir à un niveau de prix agricoles unifiés, condition de l'instauration d'un véritable marché commun agricole.

On peut toutefois considérer que l'accord intervenu en décembre 1964 sur le prix commun des céréales pour 1967-1968 constitue une étape importante dans l'approche d'une politique européenne des prix agricoles. Il convient toutefois de noter que l'opposition de la paysannerie allemande à une diminution des prix céréaliers n'a pu être surmontée qu'en contrepartie de la promesse de compensations communautaires et de compensations nationales qui sont loin d'être négligeables.

### III. — LES MESURES DE COMPENSATION

#### 1. *Les compensations communautaires.*

L'accord du 15 décembre 1964 qui aboutit à la création entre les Six d'un marché unique des céréales à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1967 fixe les compensations financières accordées aux agriculteurs allemands menacés d'une diminution de leurs revenus du fait de la fixation des nouveaux prix. Ces subventions communautaires, dégressives par tiers en trois ans, s'élèvent au total à 1,12 milliard de DM, soit 1.380 millions de francs. Elles seront imputées sur une section spéciale du F. E. O. G. A. dont le financement sera assuré par des contributions budgétaires des Etats membres.

#### 2. *Les compensations nationales : la loi d'adaptation de l'agriculture allemande au Marché commun.*

Les syndicats agricoles n'avaient finalement accepté l'accord du 15 décembre 1964 sur l'unification du prix des céréales qu'en contrepartie d'une promesse d'aide faite par le Chancelier fédéral. Votée le 3 juin 1965, la loi d'adaptation de l'agriculture allemande au Marché commun est venue concrétiser cet engagement.

Cette loi introduit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1966 et jusqu'au 31 décembre 1969, des mesures destinées, d'une part à accélérer l'adaptation de l'agriculture au Marché commun (art. 1<sup>er</sup> à 3), d'autre part à compenser les pertes de revenus imputables à la réduction du prix des céréales (art. 4). Il n'est pas prévu de date limite pour la compensation de pertes de revenu qui seraient liées à des réductions de prix dans d'autres secteurs.

a) *La première partie de la loi* correspond, en fait, à un Plan vert complémentaire (1) dont le montant de 1,03 milliard de DM s'ajoutera à l'avenir aux 2,5 milliards de DM des Plans verts ordinaires, portant ainsi à 3,6 milliards de DM, dès 1966, la somme des subventions et aides de l'Etat fédéral à l'agriculture allemande. Il s'y ajoute les contributions des Länder que l'on peut évaluer globalement à 1,5 milliard de DM.

Par leur objet, les nouvelles subventions ne se distinguent pratiquement pas de celles du Plan vert dont elles viennent simplement augmenter certains chapitres. Elles intéressent le remodelage des structures agricoles (concentrations d'exploitations, remembrement), l'aménagement rural (voirie, adductions d'eau), la réforme des structures commerciales. Elles consistent notamment, par l'octroi de nouvelles bonifications de crédit limitées à 6 %, à abaisser à 1 % l'intérêt de certains crédits à long terme.

b) *La seconde partie de la loi* (art. 4) ouvre la possibilité de verser aux agriculteurs des compensations financières à la baisse du prix des céréales qui doit intervenir en 1967. Ces compensations nationales, qui s'étendraient jusqu'en 1969, sont indépendantes de celles versées par la C. E. E.

(1) *Plan complémentaire d'adaptation de l'agriculture allemande au Marché commun.*

(En millions de DM.)

	1965	1966, 1967, 1968, 1969.
Aides de type social :		
Subvention aux mutuelles d'assurance accident.....	150	
Supplément au régime général d'assurance vieillesse....	150	
Aides de type économique :		
Abaissement du prix du fuel.....	40	460
Bonifications d'intérêt des investissements.....	50	
Subvention au fonds de stabilisation des vins.....	10	
Reste à affecter.....	(1) 370	(2) 570
Remise de l'impôt sur le sucre.....	70	70
<b>Total .....</b>	<b>(3) 840</b>	<b>(4) 1.100</b>

(1) Versement direct aux agriculteurs par le canal des Caisses d'assurance vieillesse. Les petits agriculteurs reçoivent quelque 50 DM par hectare de surface agricole utile contre 18 DM pour les plus gros, avec un maximum de 3.000 DM. Pour la première catégorie le revenu total des époux doit avoir été inférieur à 7.800 DM en 1964 et la surface agricole utile à 1 hectare au 1<sup>er</sup> avril 1965.

(2) En principe aucun versement direct mais répartition entre des objectifs sociaux et structureux. L'action sur les structures de commercialisation s'appliquera à la promotion des groupements d'agriculteurs et des produits de qualité.

(3) A déduire 7 % linéairement en vertu des mesures d'équilibre budgétaire.

(4) Soit 1.030 millions DM de subventions proprement dites.

Les pertes de revenu, qui apparaîtraient à la suite d'autres décisions de baisses de prix dans le cadre d'une organisation commune de marché agricole, seront évaluées dans le Rapport vert. L'instrument légal de mesure de la disparité entre le secteur agricole et le reste de l'activité économique reçoit ainsi un rôle supplémentaire. L'article 5 prévoit donc la possibilité de consentir des dépenses nouvelles à l'occasion de nouvelles décisions d'harmonisation de prix, mais la loi ne fixe pour celles-là aucune date limite.

Ces subventions compensatoires devraient être indépendantes du produit. Elles prendraient ainsi un caractère social accentué, ce qui va à l'encontre de la doctrine libérale officielle. D'une manière générale, personne ne peut se prévaloir d'un droit automatique au titre de loi d'adaptation de l'agriculture. Les entreprises et les branches d'exploitation qui, selon les dispositions fiscales en vigueur, sont considérées comme des établissements industriels ou commerciaux, ne bénéficieront pas des aides destinées aux entreprises isolées. Le critère principal en la matière est la charge de bétail par unité de surface définie en juillet 1964 par circulaire du Ministre des Finances. L'unité de bétail est une vache ou un bœuf à l'engrais, ou 3 porcs ou 10 moutons ou 50 poules. Une exploitation inférieure à 20 hectares de surface agricole utile par exemple reste agricole avec 6 unités de bétail produites ou entretenues par an sur chacun des dix premiers hectares et à 5 unités sur les autres. Une exploitation inférieure à 27,5 hectares n'est plus agricole si elle entretient ou produit plus de 110 unités de bétail par an.

Cette distinction se rattache à l'inquiétude manifestée par les représentants de la paysannerie devant l'expansion, toujours incontrôlée, des usines de fabrication de produits avicoles ou d'élevages de porcs. En réponse à une question parlementaire, le Ministre fédéral de l'Agriculture a précisé qu'il existait en Allemagne :

- 51 usines de ponte comprenant au total 1 million de poules ;
- 11 usines d'engraissement produisant au total 1,5 million de poulets par an ;
- 53 porcheries industrielles qui produisaient au total 100.000 porcs par an.

On estime, en outre, que 10 nouvelles usines de ponte, correspondant à 2 millions de poules, sont en construction ou en projet, et que bientôt 7,5 % de la production allemande d'œufs sera d'origine industrielle.



Il apparaît, en définitive, que la campagne du syndicalisme agricole, reposant sur l'idée force de l'évocation des sacrifices qu'imposait à l'agriculture allemande l'intégration européenne, a porté ses fruits. Le contribuable allemand mais aussi le contribuable européen en supporteront la charge. *Il convient donc d'être parfaitement conscient du fait que l'agriculture d'Outre-Rhin, qui atteint déjà un niveau technique élevé avec de forts rendements lui permettant de couvrir une part croissante des besoins alimentaires du pays, va disposer de nouvelles et importantes possibilités d'investissements qui la mettront en mesure d'accentuer encore ses progrès.*

#### IV. — LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES DE DENRÉES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

La situation déficitaire de l'Allemagne fédérale en produits agricoles et alimentaires la conduit à recourir à l'importation pour 30 % environ de son approvisionnement. La valeur de ces importations est estimée à 13,2 milliards de DM en 1964-1965, dont 9,8 milliards de DM pour les produits végétaux et 3,4 milliards de DM pour les produits animaux.

La part des pays du Marché commun dans ces importations tend à s'accroître. Si, en 1958-1959, cette part était de 27,4 %, elle est passée à 39 % en 1964-1965. L'évolution est plus caractéristique pour les produits soumis à réglementation communautaire. Si, dans la première année après l'entrée en vigueur du Traité de Rome, les pays tiers fournissaient encore 67,2 % des importations de ces produits, cette proportion est tombée à 50,2 % en 1964-1965.

Les importations de blé et de produits dérivés font exception à cette évolution générale. Contrairement à l'attente des producteurs français, elles ont, en effet, spectaculairement baissé depuis l'entrée en vigueur du règlement céréalier. Toutefois, dans le même laps de temps, les importations de céréales secondaires en provenance de la C. E. E. ont sensiblement augmenté. Pour l'ensemble des produits céréaliers, les importations en provenance de la C. E. E. correspondent à 31 % du total, la part des pays tiers avec 69 % restant très importante. Si cette situation s'explique en partie par les besoins allemands en blés de qualité qu'il est difficile de trouver en France, elle paraît due principalement au

désir de l'Allemagne de maintenir un courant élevé d'importation agricole des pays tiers en contrepartie de l'expansion de ses exportations de produits industriels.

Le problème du blé étant mis à part, on enregistre un développement assez important et général des ventes françaises sur le marché allemand depuis l'entrée en vigueur des premiers règlements communautaires.

**Les échanges franco-allemands de produits agricoles et alimentaires.**

(En millions de francs.)

ANNEES	EXPORTATIONS françaises vers l'Allemagne.	IMPORTATIONS françaises en provenance d'Allemagne.
1962 .....	1.121	125
1963 .....	1.309	152
1964 .....	1.512	210
1965 .....	1.700	338

En 1965, l'Allemagne fédérale s'est placée au premier rang de nos clients en nous achetant pour 1,7 milliard de francs de produits agricoles (céréales, viandes et dérivés, vins et spiritueux, produits laitiers, fruits et légumes), soit 24 % de nos exportations agricoles totales. Il convient cependant d'observer que, toutes proportions gardées, les achats français de produits agricoles et alimentaires en Allemagne ont progressé plus rapidement depuis 1962 que les ventes françaises dans ce pays.

Ce développement des échanges franco-allemands doit être considéré comme la conséquence normale de l'instauration progressive du Marché commun. Il faut, en effet, être conscient qu'à partir de 1968, il n'y aura plus de marché français, allemand, italien..., il n'existera qu'un vaste marché intérieur européen où les conditions de concurrence tendront à s'égaliser. De grands efforts restent à accomplir tant par les producteurs que par les industriels et les commerçants de l'alimentation pour donner à notre production agricole la place qui doit être la sienne sur le marché européen en général, et spécialement sur le plus important d'entre tous : le marché allemand.

A cet égard, notre délégation se doit de souligner l'importance qui s'attache à l'action d'un organisme tel que la Sopexa dont elle a pu apprécier le dynamisme et le rôle efficace qu'elle

jouait en Allemagne pour la propagande et la promotion des ventes de nos produits agricoles et alimentaires, en liaison avec nos postes commerciaux.

Installé à Düsseldorf, le bureau de la Sopexa en Allemagne assume une double tâche :

— d'une part, il assure une présence permanente en Allemagne qui se traduit par des activités qui relèvent des relations publiques : relations avec la presse, la radio et la télévision, démonstrations culinaires, service de démonstration dans les points de vente, diffusion de matériel publicitaire, contrôle par sondage des produits français mis en vente ;

— d'autre part, il intervient directement dans chacune des actions lancées en Allemagne, qu'il s'agisse de la participation aux foires, aux campagnes publicitaires, aux semaines commerciales.

A la disposition de tous les professionnels français intéressés soit à titre individuel, soit au titre d'un club d'exportateurs, par toute action de propagande organisée par Sopexa, ce bureau n'a pas de compétence dans le domaine des interventions commerciales.

Les résultats déjà obtenus par la Sopexa, la conception dynamique de son rôle de propagandiste des produits agricoles et alimentaires français dans les pays étrangers, nous conduisent à penser que l'initiative est heureuse et que ses efforts méritent d'être appuyés et développés, tout spécialement dans les pays du Marché commun.

## V. — LE COMMERCE INTERZONE DE PRODUITS AGRICILES ET ALIMENTAIRES

Une mention particulière doit être faite des problèmes posés par les échanges de marchandises qui se font entre la République fédérale d'Allemagne et la zone d'occupation soviétique de l'Allemagne de l'Est, échanges qui sont régis par un arrangement commercial du 16 août 1960. Cet accord intéresse exclusivement les produits originaires de la zone du DM Ouest d'une part, et de la zone du DM Est de l'autre. En principe, il ne laisse de ce fait pas de place au transit de produits agricoles en provenance de pays tiers. Toutefois, certaines pratiques signalées par la presse et qui déjà ont fait l'objet de réclamations hollandaises et de

questions au Parlement européen, conduisent à poser la question de savoir si, par ce biais, l'Allemagne de l'Est ne tend pas à devenir un « courtier » pour les exportations agricoles de pays tiers vers le Marché commun, dans la limite des montants inscrits aux listes de l'accord, ce qui permettrait d'ouvrir une brèche dans le mur érigé par la C. E. E. contre le flot de produits agricoles provenant de pays tiers. Ce commerce triangulaire entre les pays tiers, l'Allemagne de l'Est et la C. E. E. est rendu possible parce que, d'après les règlements de la C. E. E., l'Allemagne de l'Est est considérée, pour les échanges commerciaux, comme partie intégrante de la République d'Allemagne. Pour cette raison, les produits originaires d'Allemagne de l'Est expédiés vers la C. E. E. sont considérés par le Marché commun comme faisant partie du commerce intérieur. Pour la même raison, il est possible d'exporter des marchandises d'Allemagne de l'Est vers l'Allemagne de l'Ouest, ou même vers d'autres pays de la C. E. E., même quand il existe un déficit dans le pays exportateur : le remplacement des quantités exportées par des importations provenant de pays tiers complète le triangle.

Selon la *Frankfurter Rundschau* du 8 septembre 1965, des exportations de ce type ont aidé à remédier à une récente pénurie de porcs et de produits dérivés du porc en Allemagne de l'Ouest. Deux facteurs ont rendu cette transaction possible : d'une part, les Pays-Bas et la Belgique étant incapables de fournir assez de porcs et de produits dérivés du porc pour satisfaire les besoins de l'Allemagne de l'Ouest, la République fédérale a dû chercher d'autres fournisseurs. D'autre part, le Danemark, qui disposait de stocks importants des marchandises demandées, aurait pu sans difficulté les exporter directement vers l'Allemagne de l'Ouest, mais le système des prix d'écluse et des prélèvements à l'égard des pays tiers rendait plus avantageuse l'exportation vers l'Allemagne de l'Est, cette zone fournissant d'autre part ses propres produits à la République fédérale d'Allemagne.

L'Allemagne de l'Est pouvait acheter les produits danois à 160 DM les 100 kilogrammes, tandis que le prix minimal pour l'entrée dans la C. E. E. était nettement plus élevé. Il comprenait, en effet : le prix d'écluse, soit 167 DM les 100 kilogrammes, plus le prélèvement à l'égard des pays tiers de 82. DM les 100 kilogrammes, plus la taxe de péréquation (7 DM), les frais de transport, d'assurance, etc. Il en est résulté pour l'Allemagne de l'Est un bénéfice considérable.

Sans doute, l'Allemagne de l'Est ne revend-elle pas à la République fédérale d'Allemagne les produits achetés au Danemark, ce qui serait contraire au règlement de la C. E. E., mais elle ne peut exporter les produits de son élevage que parce qu'ils ont été remplacés par les importations en provenance du Danemark.

Les Hollandais se sont plaints d'une pratique analogue pour les exportations de volailles et d'œufs d'Allemagne de l'Est vers la République fédérale : 3.000 tonnes d'œufs et de produits connexes auraient ainsi traversé l'Allemagne de l'Est.

Selon la *Süddeutsche Zeitung* du 25 octobre 1965, le même phénomène se produit pour le blé. Aux termes de l'accord sur le commerce entre les deux zones, le montant des échanges autorisé pour le blé serait passé de 65 millions de DM en 1964 à 94,5 millions de DM en 1965. Cette opération est d'autant plus lucrative pour l'Allemagne de l'Est que les pays tiers vendent le blé à la C. E. E. 30 % plus cher que dans le cas d'échanges interzones. Ici encore, l'Allemagne de l'Est peut exporter du blé d'origine nationale en le remplaçant par du blé importé de pays tiers.

Sans doute peut-on soutenir que l'Allemagne de l'Est n'exportant que des produits d'origine nationale, la réglementation de la C. E. E. n'est pas violée. Il convient cependant d'être attentif au fait que les montants de principe repris à l'accord interzones sont adaptés aux conditions de chaque campagne, que les achats de toutes denrées en zone soviétique se sont élevés à 1.250 millions de DM, soit un accroissement de 137 millions de DM par rapport à 1964 et que la progression la plus forte intéresse les produits agricoles et alimentaires dont la valeur est passée d'une année à l'autre de 171 millions à 279 millions de DM.

L'extension de telles pratiques, si elle devait se poursuivre, risquerait de porter une atteinte sérieuse à l'organisation communautaire des marchés agricoles. Il convient donc d'appeler l'attention des institutions de la C. E. E. sur la nécessité de veiller au respect de la lettre et de l'esprit de la réglementation européenne des marchés agricoles.

## Conclusion.

Au terme de ce rapide survol des problèmes fondamentaux de l'agriculture allemande, notre délégation se gardera de porter un jugement définitif sur une situation dominée par son extrême complexité et qui appellerait des études beaucoup plus approfondies. Elle se bornera donc à présenter un certain nombre d'observations et d'impressions qui se dégagent de tout ce qu'elle a vu et entendu au cours de son déplacement en Allemagne fédérale.

Pour l'observateur français, la situation de l'agriculture allemande caractérisée par un niveau technique élevé mais aussi par des structures inadaptées est le reflet de l'agriculture d'un pays doté d'une économie florissante où prédomine le développement industriel. Du point de vue agricole, cette situation présente à la fois des inconvénients et des avantages.

En termes de croissance et de revenus, l'agriculture allemande peut difficilement, et c'est là son handicap, soutenir la comparaison avec les autres secteurs de l'économie. Ceci explique le caractère permanent des revendications de la paysannerie et la crainte qu'elle manifeste en présence des implications du Marché commun agricole.

Cependant, et c'est là sa chance, la prospérité générale du pays et la sollicitude qu'il porte à sa paysannerie lui permet de mobiliser des ressources très importantes pour fournir au secteur agricole le complément de revenu qu'en dépit d'un niveau de prix relativement élevé, il ne peut obtenir par l'intermédiaire du marché.

Le problème qui se pose est celui de savoir si cette donnée caractéristique de l'approche allemande des problèmes agricoles est compatible avec les impératifs de l'intégration européenne et sera transposée au niveau de l'Europe des Six. Au moment où la politique allemande avait tendance à s'acheminer peu à peu vers des subventions spécifiques à la production, comparables au système britannique de « deficiency payments », les accords de Bruxelles la conduisent à abandonner cette forme de subventions au profit d'aides indépendantes du produit.

Dans cette perspective, la politique officielle qui visait délibérément, au lendemain de la guerre, à assurer la survie d'exploitations agricoles de quelques hectares seulement dont les propriétaires disposent dans la plupart des cas d'un revenu complémentaire qu'ils tirent d'un autre emploi, devait fatalement être révisée. Les récentes déclarations du Secrétaire d'Etat à l'agriculture confirment cette nouvelle orientation de la politique agricole de la République fédérale. Désormais, la politique allemande des structures agricoles tendra de plus en plus à la transformation en exploitation à revenu complet d'un aussi grand nombre que possible d'exploitations à revenu complémentaire et de très petites surfaces dont provient encore le quart de la production agricole de la République fédérale.

Par ailleurs, la diminution de revenus qui pourrait résulter pour la paysannerie allemande de l'unification des prix agricoles (céréales, lait, betteraves...) se trouvera compensée par des aides de caractère social qui sont, il est vrai, nettement plus faibles actuellement en République fédérale qu'elles ne le sont en France.

*D'une manière générale, l'accent doit être mis sur l'importance des initiatives qui visent à mieux armer l'agriculture allemande face à la concurrence étrangère. Le niveau technique élevé de la masse des exploitants, l'ampleur des investissements consentis et des compensations déjà obtenues tant sur le plan national que communautaire, les progrès spectaculaires de certains secteurs de la production et de l'exportation, conduisent à penser que l'organisation européenne des marchés agricoles n'apportera pas à l'agriculture allemande qui a su tirer le meilleur parti des conditions relativement défavorables dans lesquelles elle se trouvait, les perturbations qu'elle paraît redouter. On est même conduit à penser qu'elle deviendra sur les marchés extérieurs, dans certains secteurs de la transformation tout au moins, un concurrent avec lequel il faudra désormais compter.*

## II. — L'INDUSTRIE ALLEMANDE

### Itinéraire et programme de la mission.

*Lundi 14 mars 1966.*

Après-midi : conférence au Ministère des Affaires Economiques par le Docteur Elson, chef du Service des relations économiques extérieures, avec la participation de différents hauts fonctionnaires de ce Département.

Réception au Press-Club par les fonctionnaires du Ministère de l'Economie.

*Mardi 15 mars.*

Matin : réception à Cologne par le B. D. I. (Fédération des Industries allemandes) ; les sénateurs sont salués par le Docteur Wagner, Secrétaire général du B. D. I. et s'entretiennent avec M. Lemmé, chargé des relations extérieures au B. D. I., le Professeur Herrmann et le Docteur Uthmann.

Déjeuner offert à la résidence d'Ernich par notre Ambassadeur.

Après-midi : réception au Bundestag par les membres des Comités économique et agricole, suivie d'un cocktail.

*Mercredi 16 mars.*

Visite de Bayer à Leverkusen, suivie d'un entretien avec les dirigeants de la firme.

*Jeudi 17 mars.*

9 heures à Dusseldorf, visite au D. G. B. (Fédération des syndicats ouvriers), avec un exposé du Docteur Markmann.

10 h 30 à Dusseldorf, visite de Mannesmann, suivie d'un déjeuner.

Après-midi à Essen, visite de Krupp : école d'apprentissage et collection Fried. Krupp à la villa Hügel ; collation à la villa.

Route vers Hanovre.



*Vendredi 18 mars.*

Matin : visite de Continental-Gummi-Werke, suivie d'un lunch.

Après-midi : visite de Volkswagen à Wolfsburg.

*Samedi 19 mars.*

Route vers Hambourg.

*Dimanche 20 mars.*

Séjour à Hambourg.

*Lundi 21 mars.*

Matinée : visite de Howaldswerke.

Après-midi : visite de Reemtsma Zigaretten.

*Mardi 22 mars.*

Matinée : route vers Wetzlar.

Après-midi : visite de Leitz à Wetzlar.

*Mercredi 23 mars.*

Matinée : route vers Augsbourg.

Après-midi : visite de Man à Augsbourg.

*Jeudi 24 mars.*

Matinée : visite de Optische Werke Rodenstock.

Après-midi : visite de Siemens et Halske.

Dîner chez M. le Consul général.

*Vendredi 25 mars.*

Retour à Paris.

## PREMIERE PARTIE

### QUELQUES DONNEES DE L'ECONOMIE ALLEMANDE

Il ne peut être question d'aborder, dans le cadre forcément limité d'un rapport de mission d'information économique, un examen détaillé des divers facteurs — climatique, pédologique, humain, etc. — du développement de l'industrie allemande. Nous limiterons notre analyse à l'étude de trois séries de données qui commandent plus particulièrement l'ensemble de la vie économique allemande :

— *Les données théoriques*, en premier lieu. Nul ne peut prétendre, en effet, rendre compte de l'évolution économique de l'Allemagne contemporaine sans se référer à la politique dite d' « économie sociale de marché » dont l'actuel Chancelier de l'Allemagne fédérale, M. Ludwig Erhard, s'est fait le principal protagoniste ;

— *Les données démographiques*. Le dynamisme de l'économie allemande au cours des 15 dernières années s'explique en partie par une situation tout à fait exceptionnelle, créée par l'afflux, en République fédérale, de millions de réfugiés ou d'expulsés : cet apport a compensé dans une certaine mesure les pertes en vies humaines dues au second conflit mondial et les inconvénients de la faible natalité allemande ;

— *Les données économiques*, enfin. Notre propos ne consiste pas à présenter ici un tableau panoramique de toute l'industrie allemande mais d'en dessiner seulement les traits essentiels :

- *la variété*, ce qui nous permettra d'étudier la situation actuelle de quelques secteurs industriels allemands ;
- *la concentration*, à propos de laquelle nous prendrons une juste mesure de la dimension moyenne des entreprises allemandes ;
- *les conditions de financement* de l'industrie allemande par les capitaux étrangers.

## CHAPITRE PREMIER

### Les données théoriques : l'Économie Sociale de marché.

Constamment au cours des divers exposés qui ont été faits à notre délégation, nos hôtes se sont référés à « l'économie sociale de marché », appellation désormais appliquée à la politique économique actuelle de l'Allemagne fédérale. Il nous paraît donc logique d'aborder notre analyse économique en nous référant d'emblée à ses fondements théoriques et doctrinaux.

Comme le soulignent les observateurs les plus avertis des problèmes économiques d'outre-Rhin, l'Allemagne fédérale est, depuis 1945, l'un des seuls pays du monde dont la politique économique se présente comme une application constante d'une doctrine « révélée » : l'ordo-libéralisme. D'éminents économistes sont chargés de contrôler constamment la conformité et la fidélité de la politique économique à ses sources doctrinales. Si un tel attachement est, certes, conforme à la psychologie allemande, hostile par principe à tout empirisme, il repose aussi sur le constat d'une prospérité permanente fondée sur l'ordre libéral. La fidélité à un principe n'est, en définitive, qu'un hommage rendu à l'expansion économique et au libéralisme.

En outre, l'attachement de l'Allemagne à « l'économie sociale de marché » présente d'autant plus d'intérêt que la tradition allemande en la matière était plus spécialement riche en expérience dirigiste, étatiste ou nationaliste.

#### § 1<sup>er</sup>. — LES ORIGINES DOCTRINALES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ

1° L'économie sociale de marché se présente, en premier lieu, comme une réaction envers la tradition anti-libérale allemande. S'il n'est pas possible, dans le cadre de ce rapport, d'aborder l'étude détaillée des bases idéologiques de la politique économique de l'Allemagne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou de la première moitié du XX<sup>e</sup>, rappelons toutefois que, sous l'influence conjuguée de Frédéric List avec « son système national d'économie politique », de Bismarck, de Karl Marx, etc... l'Allemagne a opté pour le protection-

nisme contre le libre-échange, pour l'interventionnisme à tendance socialisante contre le principe de la non-intervention de l'Etat, pour « le sens de la communauté » contre l'individualisme.

La défaite militaire de l'Allemagne a créé, dans la tradition économique, une cassure assez remarquable, puisque l'année 1945 a correspondu à l'apparition de la doctrine libérale. Il faut dire que, depuis 1927, la rencontre de trois économistes, Eucken, Grossman-Doerth et Böhm, avait fourni aux idées libérales une occasion inespérée de prendre un certain regain d'actualité.

C'est, en effet, de la rencontre de ces trois économistes qu'est née l'Ecole de Fribourg. Son influence a été déterminante sur la formation des économistes allemands de l'après-guerre : si certains d'entre eux comme Röpke se sont séparés parfois des doctrines ordo-libérales de l'Ecole de Fribourg au nom de certaines conceptions sociologiques, ils restent tous profondément attachés au dogme du libéralisme.

2° La doctrine ordo-libérale de l'Ecole de Fribourg, pierre angulaire de l'économie sociale de marché, se caractérise par deux traits essentiels :

— le refus de certains développements prétendus inéluctables : pour les défenseurs de cette thèse, l'homme reste le moteur de l'histoire. Cette vision humaniste de l'économie conduit les tenants de cette thèse à se tenir à l'écart des vieilles théories libérales comme des théories socialistes. Il convient, en effet, de repousser la croyance libérale à l'existence de lois naturelles implacables qui s'imposent aux hommes et qui, à ce titre, le jettent dans l'abstentionnisme économique favorable à l'éclosion des cartels et des monopoles. Mais les défenseurs de cette thèse prennent aussi leur distance avec les socialistes qui attendent la disparition du système capitaliste pour bâtir un autre système.

Repoussant ces deux conceptions au nom de la liberté humaine, les néo-libéraux croient néanmoins à une certaine organisation volontaire du monde économique.

L'organisation de l'économie n'est conçue toutefois que selon un modèle libéral : elle exclut toute construction dirigiste car, selon les tenants de la doctrine ordo-libérale, le calcul économique dans une économie planifiée perd toute efficacité : la complexité de l'appareil économique moderne ne permet plus d'appréhender dans un seul « modèle » toutes les variétés d'une économie. Le calcul

des planificateurs, souvent faussé à la base, risque donc de se faire au détriment des consommateurs et de favoriser, au contraire, l'arbitraire technocratique.

Ainsi, le postulat fondamental de la doctrine néo-libérale repose sur la croyance que la liberté économique ne peut s'exprimer que dans le cadre d'un *système libéral construit*. Il serait séduisant, mais peut-être hasardeux, de conclure que les néo-libéralistes allemands s'efforcent de concilier le libéralisme d'essence anglo-saxonne avec les aspirations d'ordre, traditionnelles en Allemagne.

3° Les spéculations des néo-libéraux de l'École de Fribourg débouchent donc sur la dialectique de l'ordre et de la liberté. Le point d'équilibre entre ces deux aspirations doit s'effectuer par le biais d'une constitution économique. Si l'on considère que l'interventionnisme débouche sur l'arbitraire et la liberté sur la « perversion » du marché livré à lui-même, il est nécessaire d'adopter une certaine réglementation — une véritable constitution — de la vie économique.

Une telle « constitution » doit permettre l'existence d'une monnaie stable, la propriété privée, la liberté des contrats, la permanence de l'investissement. On note d'ailleurs que, dans la pensée ordo-libérale, la propriété est présentée non comme un droit naturel mais comme une exigence découlant du système.

Ainsi, l'instauration d'un véritable droit économique est préconisée par les néo-libéraux. Cet appel à la règle de droit est d'ailleurs transitoire. Les interventions étatiques, forme de lois ou de règlements, disparaîtront lorsque la concurrence sera parfaite ou presque. En fait, il y a lieu de préciser que, lorsqu'ils font appel à l'intervention de l'Etat, *les néo-libéraux distinguent les cadres de la vie économique* au sein desquels une réglementation, même poussée, est possible et souhaitable, *de la vie économique elle-même* à l'encontre de laquelle ils n'acceptent qu'avec réticence une certaine dose de réglementation.

Si dans un cas, celui de la politique des structures, les économistes de l'École de Fribourg envisagent de larges interventions concernant notamment la mise en valeur de la nature, le travail, le savoir technique, les stocks, l'organisation juridique et sociale, dans le cas de la politique conjoncturelle, les seules interventions admises sont celles reconnues conformes à l'ordre libéral, l'essentiel étant de ne pas modifier par des interventions abusives les mécanismes de prix et les tendances fondamentales du marché.

§ 2. — APPLICATION DE LA POLITIQUE NÉO-LIBÉRALE  
EN ALLEMAGNE

1° Telle est la doctrine ; il reste à expliquer les raisons pour lesquelles l'Allemagne, si traditionnellement attachée aux vertus d'ordre et d'organisation, a accepté une doctrine dont elle avait répudié les fondements tout au long du xx<sup>e</sup> siècle. S'agit-il d'un renversement de tendances ou de la manifestation d'un courant de pensées très profond et très lointain, que les circonstances politiques avaient amoindri ?

Rappelons que, parmi les facteurs qui expliquent l'apparition d'un néo-libéralisme en Allemagne, il convient de citer les excès du dirigisme nazi et les mauvais souvenirs laissés par lui.

Sur le plan économique, la politique nazie était fondée sur un contrôle rigoureux des prix et des salaires, un contrôle des changes et une politique de contingentement particulièrement stricte. Aussi, le goût pour la liberté politique, né à l'issue du second conflit mondial, a-t-il gagné également le secteur de l'économie. Il faut ajouter à ce mouvement de réaction la politique des occupants américains qui a très largement favorisé cette tendance libérale, ne serait-ce qu'en appelant au pouvoir le Professeur Erhard et les économistes libéraux qui l'entouraient.

Enfin, dans la mesure où la puissante industrie allemande était plus orientée sur des fabrications de guerre, la conquête des marchés extérieurs devenait pour elle un impératif. Et le libéralisme constituait la voie la plus sûre pour réaliser cette conquête. Car le nécessaire écoulement sur le marché mondial de biens d'équipement, dont la qualité était universellement reconnue, n'était réalisable que dans le cadre d'une doctrine bannissant toute contrainte, tout contingentement, tout contrôle, toute limitation de production. De plus, par sa structure, l'industrie allemande était parfaitement adaptée aux dures lois de la concurrence internationale.

2° En fonction de ces principes, on conçoit que la doctrine libérale allemande soit peu favorable à la planification. Le rejet de la planification en tant que cadre général de la politique économique d'un pays n'empêche pas toutefois les Allemands de s'intéresser à l'idée même de planification. Lors de son séjour en Allemagne, notre délégation a été interrogée à de multiples reprises sur la planification française.

Sans qu'il soit possible de parler d'un revirement doctrinal en la matière, on peut dire que la planification est désormais acceptée en Allemagne comme thème de discussion. L'opposition des dirigeants allemands à toute idée planificatrice s'est quelque peu adoucie grâce au relèvement financier de la France. Pour certains, les bienfaits de l'expansion économique française doivent être inscrits, du moins partiellement, à l'actif de la planification. Cette idée est toutefois contrebattue par ceux qui prétendent, au contraire, que le relèvement économique et financier français est moins dû à la mise en œuvre de la planification qu'à l'application des idées libérales de MM. Pinay et Rueff.

Tout en manifestant une certaine méfiance à l'encontre des projets de programmation européenne, l'Allemagne n'a pas été insensible à la venue en France d'une mission américaine chargée d'étudier les problèmes de politique économique à moyen terme et de planification. L'intérêt croissant que les dirigeants économiques allemands portent à la planification française correspond aussi à une meilleure connaissance de la notion même de planification souple, notion qui pendant longtemps n'a pas été distinguée de la notion de planification impérative. Il est vrai que les distinctions un peu formelles que nous établissons entre prévision et objectif, l'équilibre instable entre le droit et le fait, entre la loi de ratification et le contenu même du plan, sont parfois difficilement saisissables dans un pays où tout ce qui provient de l'Etat a force exécutoire.

Mais une meilleure compréhension des problèmes de planification — nous nous empressons de le rappeler — ne signifie pas acceptation. Les Allemands contestent le caractère scientifique de certaines prévisions et redoutent l'éventualité d'une mauvaise orientation qui pourrait être donnée aux industries par les pouvoirs publics. Néanmoins, certains soucis de prospective existent désormais à l'échelon gouvernemental. Nous n'en voulons pour preuve que le rapport des experts annuellement présenté depuis la loi du 14 août 1963, lequel est assorti d'une prise de position du Gouvernement fédéral sur l'avenir de la conjoncture. D'ailleurs, le refus officiel de toute programmation n'est-il pas compensé en quelque sorte, par le fait que la programmation est réalisée bien souvent au sein des entreprises, des groupes d'entreprises ou des groupements professionnels ?

## CHAPITRE II

### Les données démographiques et la population active.

Quelques données numériques ou statistiques fondamentales doivent être présentées, d'emblée, si l'on veut poser avec précision le problème du marché du travail en Allemagne.

	ALLEMAGNE	FRANCE
Population totale (en milliers d'habitants).....	58.267	48.416
Densité au kilomètre carré.....	234	88
Taux d'accroissement naturel, pourcentage annuel moyen 1954-1964.....	+ 1,2	+ 1,2
Immigration nette (+) ou émigration nette (—) en milliers de personnes, moyenne annuelle 1960-1964.	+ 313	+ 327
Emploi total — main-d'œuvre civile occupée, en milliers de personnes.....	26.523	19.251
Dont :		
Agriculture, sylviculture et pêche (pourcentage).....	11,6	19,0
Industrie (pourcentage).....	49,7	40,7
Autres (pourcentage).....	38,7	40,3

Source : O. C. D. E.

Du seul point de vue démographique, il est nécessaire de formuler trois observations :

1° Dès la fin de la seconde guerre mondiale, on a assisté en Allemagne à une brusque chute du taux de natalité : alors que la politique démographique du national socialisme avait réussi à élever le taux de natalité de 14,7 à 20,4 pour 1.000 en 1939, ce taux a été ramené à 15 ou 16 pour 1.000 en moyenne dans les années immédiatement postérieures à la guerre. Il tend néanmoins à augmenter depuis 8 ou 10 ans. Mais, sans des apports de population extérieurs, l'Allemagne se trouverait depuis longtemps déjà devant une forte pénurie de main-d'œuvre.



2° La guerre a fait perdre à l'Allemagne 4.200.000 personnes. Dans la mesure où elle a surtout fait des victimes au sein de la population masculine adulte entre 1939 et 1945, on constate actuellement :

— un vieillissement assez accentué de la population allemande. Le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans est passé de 7,3 % en 1939 à plus de 10 % en 1960 ;

— un net excédent de la population féminine, qui tend d'ailleurs à se réduire actuellement. Mais en 1946, il y avait 79 hommes pour 100 femmes.

3° Les mouvements de population consécutifs à la défaite de l'Allemagne qui seraient les plus considérables de l'histoire contemporaine, ont effacé — au profit de la République fédérale d'Allemagne — les effets des pertes de la guerre et ceux de la faible natalité :

— sur la totalité de la population allemande fixée sur les territoires qui ont été repris ou enlevés à l'Allemagne à la fin la guerre, 12 millions de personnes environ sur 17 ont regagné soit l'Allemagne occidentale, soit l'Allemagne de l'Est.

— en outre, il convient d'ajouter à cet apport de population, transplantée volontairement en Allemagne pour des raisons d'ordre international, l'apport fourni par les réfugiés qui ont fui l'Allemagne de l'Est : 3 millions et demi environ.

*Au total, l'Allemagne occidentale a accueilli plus de 13 millions d'habitants qui sont venus s'installer sur son territoire et se sont rapidement intégrés à la vie économique de ce pays.*

\*  
\* \*

La venue massive de ces 13 millions d'habitants a constitué le fait dominant de l'histoire de l'Allemagne occidentale après la guerre. Du point de vue économique, il constitue le facteur essentiel d'un relèvement rapide de ce pays.

Deux faits sont à noter à cet égard :

— au point de vue qualitatif, l'émigration a été une émigration de cadres (plus de 50 % appartenaient au secteur tertiaire) ;

— au point de vue pratique, l'émigration a été le fait des jeunes (49 % des émigrés avaient en moyenne 25 ans).

\*  
\* \*

L'afflux des réfugiés étant désormais tari, les perspectives démographiques en Allemagne occidentale dépendent essentiellement du mouvement naturel de la population. Compte tenu du niveau actuel du taux de natalité — même si celui-ci est en augmentation depuis 7 ou 8 ans — on estime qu'en 1970, la population active de l'Allemagne *ne sera pas plus importante qu'elle ne l'est actuellement* : de plus, on assistera à un vieillissement de la main-d'œuvre active : par exemple, la population des travailleurs âgés de moins de 25 ans passera de 24,5 % à 19,5 %.

\*  
\* \*

Sur la base de ces données démographiques, on conçoit donc que le marché du travail soit très tendu en Allemagne. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question lors de l'examen de la conjoncture allemande actuelle. Bornons-nous seulement à souligner dans l'immédiat que l'Allemagne essaie de compenser le déficit en main-d'œuvre — estimé à 600.000 travailleurs — par un appel à la main-d'œuvre étrangère. Actuellement, environ 1.300.000 travailleurs étrangers sont établis outre-Rhin et des négociations se poursuivent pour augmenter le potentiel de cette main-d'œuvre.

\*  
\* \*

En conclusion, il est permis de noter que le grave danger que faisaient courir à l'économie allemande les conséquences démographiques dues à la guerre a été écarté grâce aux effets politiques de la défaite, c'est-à-dire l'arrivée des réfugiés ; paradoxalement, les conséquences politiques de la guerre ont conjuré partiellement les effets catastrophiques pour l'économie des pertes humaines.

L'afflux de ces réfugiés a mis provisoirement l'Allemagne à l'abri des tensions trop prononcées sur le marché du travail. Mais, dans la mesure où l'apport de main-d'œuvre en provenance de l'Est est tari, l'Allemagne est confrontée à des problèmes de « surchauffe » qui trouvent leur origine principale dans la pénurie de main-d'œuvre.

### CHAPITRE III

#### Les données économiques et la situation actuelle de l'industrie allemande.

Nous avons eu l'occasion de souligner la difficulté, dans le cadre d'un rapport d'information, de procéder à une étude exhaustive de toutes les données qui commandent l'économie allemande. En matière industrielle, nous limiterons notre propos à l'examen de trois problèmes qui nous paraissent particulièrement importants :

— Quelle est la *situation économique actuelle* des grandes branches de l'industrie allemande ?

— Quelle est — eu égard aux critères de l'emploi et du chiffre d'affaires — la « dimension moyenne » des entreprises allemandes ?

— Quelle est la place tenue par les capitaux étrangers dans le financement de l'industrie allemande ?

\*  
\* \*

#### § 1. — SITUATION ACTUELLE DES GRANDS SECTEURS INDUSTRIELS

Comme nous l'avons rappelé précédemment, il est difficile d'établir un bilan — même schématique — de l'ensemble de l'industrie allemande. Il est également impensable de présenter un rapport sur l'économie allemande sans brosser un tableau — même sommaire — de la situation de l'industrie outre-Rhin. Limitons donc notre propos à présenter quelques chiffres qui serviront de *référence* lors de nos observations ultérieures.

##### A. — Le secteur énergétique : charbon, gaz, pétrole.

Pour 1964, la République fédérale d'Allemagne a produit 142 millions de tonnes de charbon, plus 110 millions de lignite (soit 39 millions de tonnes équivalent houille); 14 millions ont été exportés (dont 6 en France) et 7 millions ont été importés.

Les effectifs au fond étaient, au 1<sup>er</sup> janvier 1965, de 266.897 et, au jour, de 66.057 (diminution de 3,5 % par rapport à 1963).

Ainsi que l'a noté notre délégation au cours de son séjour, les Allemands s'orientent vers une certaine reconversion de leurs charbonnages : 37 puits représentant 17 millions de tonnes ont été déjà fermés ; d'autres vont l'être. L'industrie houillère va donc devoir diversifier et développer ses champs d'activité afin de compenser, par appel renforcé aux secteurs bénéficiaires, les pertes subies dans les secteurs les moins favorisés. Tel a été le thème général du débat qui s'est déroulé au Bundestag dans la seconde quinzaine du mois de mars 1966. Il s'agit pour l'industrie houillère allemande de montrer qu'elle n'est pas la gérante d'un monopole travaillant à perte, mais qu'elle est prête à s'adapter à la conjoncture actuelle.

Pour l'électricité, la production a été de l'ordre de 94 milliards de kWh en France contre 165 en Allemagne : la consommation moyenne par habitant est de 1.860 kWh en France et 2.500 kWh en Allemagne.

En Allemagne, l'industrie de production d'électricité est en majorité privée ; toutefois, certaines entreprises appartiennent à l'Etat fédéral, mais sont gérées comme des entreprises commerciales privées. On note d'ailleurs une certaine tendance au renforcement du secteur privé, puisqu'une partie du capital de la Vereinigte Elektrizitäts-und Bergwerks-AG (la V.E.B.A.) est offerte au public, l'Etat en conservant 51 %. Cette évolution vers une « privatisation partielle » rappelle l'opération Volkswagen : les actions seront attribuées en priorité aux personnes de revenus modestes. Mais si la « privatisation » de Volkswagen a été réalisée sous le signe idéologique de la diffusion de la valeur mobilière populaire, l'opération V.E.B.A. a un sens nettement financier puisqu'elle doit permettre à cette firme de se procurer des moyens financiers importants en vue de réaliser un vaste programme d'investissement et d'acquérir d'importantes participations dans le groupe Stinnes (charbonnages, transports et pétrole).

En Allemagne, la production de gaz a atteint, en 1964, 24 milliards de mètres cubes ; dans ce chiffre, le gaz naturel entre pour un milliard et demi de mètres cubes. Dans un délai assez limité, la part du gaz naturel ira en s'accroissant ; en effet, la concurrence éventuelle du gaz hollandais risque de perturber le marché allemand. En conséquence, les recherches sont intensifiées et les

réserves qui étaient estimées, en 1964, à 120 milliards de mètres cubes, sont estimées, depuis la campagne de prospection, à 200 milliards de mètres cubes. Les Allemands estiment que, dans 3 ou 4 ans, la production annuelle de gaz naturel atteindra 5 milliards de mètres cubes.

La production de pétrole brut en Allemagne a été de 7.672.618 tonnes.

La production nette des raffineries allemandes s'est élevée à 57.271.000 tonnes (France : 50.375.000 tonnes) ; la capacité de raffinage était estimée à 70 millions de tonnes en 1964 avec possibilité d'atteindre 100 millions en 1968.

#### B. — *La production de minerai de fer et l'industrie sidérurgique.*

La production de minerai de fer en Allemagne a été de 11.500.000 tonnes en 1964 (contre 12.898.000 tonnes en 1963). Comme le minerai extrait des mines allemandes est pauvre en fer (20 à 23 %), on assiste progressivement à une diminution de la production nationale et à une augmentation des importations : pour la seule année 1964, l'Allemagne a importé 35 millions de tonnes de minerai de fer (1). C'est là une évolution particulièrement notable qui a été d'ailleurs confirmée à notre délégation de la Commission lors de la visite chez Mannesmann : des soucis de rentabilité ont commandé une telle conversion. Apparemment, l'industrie extractive française devrait être la bénéficiaire d'une telle opération. En fait — selon les renseignements que nous avons pu recueillir — pour la « minette » lorraine dont la teneur en fer est de 30 à 32 %, le transport pour 100 kilomètres environ est de 5,70 DM par tonne. Le transport du minerai suédois — d'une teneur moyenne de 60 %, revient à 11,20 DM la tonne. Compte tenu de l'économie de coke (570 kilogrammes au lieu de 650 kilogrammes par tonne de fonte), il est plus avantageux pour les importateurs allemands d'acheter du minerai riche. Pour les sidérurgistes de la Ruhr, l'économie réalisée est encore plus importante, puisqu'ils peuvent acheter via Rotterdam-Duisbourg le minerai riche avec un fret de 3,20 DM la tonne. C'est pour cette raison que le groupement de 17 aciéries allemandes et

---

(1) Sur ces 35 millions de tonnes : 6.570.000 provenaient de France ; 9.563.000 provenaient de Suède ; 6.800.000 provenaient du Brésil ; 4.300.000 provenaient du Libéria ; 1.100.000 provenaient de Mauritanie ; 840.000 provenaient de Norvège.

hollandaises a décidé de créer dans le nouveau port de Rotterdam un centre commun de transbordement qui atteindra une capacité de 35 millions de tonnes de minerai de fer et 10 millions de tonnes de charbon.

Cette solution — même future n'est encore que... provisoire — puisque dans une dizaine d'années, estime-t-on dans les milieux allemands, la construction d'aciéries à proximité des gisements — en Afrique par exemple — permettra d'importer en Europe des produits semi-finis dont le prix de revient serait de 30 % inférieur à celui des produits de même ordre fabriqués en Allemagne.

On conçoit donc que le marché du minerai de fer soit en constante et durable évolution : il reste à savoir si la France sera présente dans cette conversion !

\*  
\* \*

Avec une production de 37,4 millions de tonnes d'acier brut et de 27,2 millions de tonnes de fonte, l'Allemagne a battu, en 1964, un record : 373.000 personnes sont employées dans ce secteur ; 25 % de la production est exportée. La France, avec 2.200.000 tonnes, absorbe près du quart des *exportations totales allemandes*. Comme en France actuellement, la recherche d'une diminution des prix de revient et d'une plus grande productivité imposent un effort important de concentration, cet effort de concentration est également accompagné d'un mouvement de prise de participations de la sidérurgie allemande dans l'industrie de transformation. Ainsi, le groupe Thyssen a pris le contrôle de Rheinstahl-Heunschel-Honomag employant 18.000 personnes spécialisées dans la construction des laminoirs, des gros véhicules. Plus récemment, on a assisté à la fusion de Thyssen-Phoenix-Rheinzohr. Cette opération permet la fabrication de 8 millions de tonnes d'acier (23 % de la production de la République fédérale d'Allemagne) et l'emploi de 92.000 personnes (chiffre d'affaires : 6 milliards de DM).

Les investissements totaux dans l'industrie sidérurgique allemande ont été — pour 1964 — de 1.524 millions de DM.

C. — *Industries mécaniques et transformatrices des métaux  
et construction automobile.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 1965, les industries mécaniques allemandes occupaient un million de personnes environ. Sur 4.830 entreprises recensées :

40 % occupent 50 personnes et moins ;

44 % de 50 à 300 personnes ;

7 % de 300 à 500 personnes.

9 % des entreprises spécialisées dans l'industrie mécanique occupent plus de 500 personnes : mais ces 9 % représentent 61,6 % du chiffre d'affaires total qui est de 34 milliards de DM. Sur ce chiffre, 14 milliards — c'est-à-dire plus de 40 % — sont exportés.

La France est le premier client de l'Allemagne (12,5 %) ; viennent ensuite l'Italie (9,4 %), les Pays-Bas (7,3 %), la Suisse (6,2 %), la Grande-Bretagne (5,8 %), l'Union belgo-luxembourgeoise (5,7 %), les U. S. A. (5,7 %), l'Espagne (4,3 %) et la Suède (3,8 %).

Parmi les catégories de matériels exportés, il convient de citer :

Les machines-outils : 1 milliard et demi de DM ;

Les machines textiles : 1 milliard 170 millions de DM ;

Les machines papeterie et imprimerie : 1 milliard 90 millions de DM ;

Les machines agricoles : 1 milliard de DM.

Dans le domaine des importations pour 1964, les Etats-Unis arrivent en première position avec 23,4 % du total, la France en seconde position avec 15,3 %, puis la Grande-Bretagne avec 14,3 %, etc.

Une comparaison des échanges franco-allemands nous fait conclure que la balance est nettement positive pour l'Allemagne (l'Allemagne a vendu à la France pour 1.703 millions de DM et

la France a vendu à l'Allemagne pour 523 millions de DM). Il est intéressant — et inquiétant — de constater toutefois que « l'écart » se creuse constamment entre les deux pays... et au détriment de la France. Ainsi, d'après les renseignements que nous avons pu recueillir :

— la France n'a vendu en Allemagne, en moyenne, au cours des années 1960-1965, que le dixième de ce qu'elle y achète en matière de machines à métaux ;

— dans le secteur des compresseurs, l'Allemagne a augmenté ses ventes en France de 50 % : au cours de la même période, la France a diminué les siennes dans des proportions identiques. Alors que plus de 500 entreprises allemandes sont présentes sur le marché français, 50 entreprises françaises — tout au plus — seraient représentées, plus ou moins efficacement, en Allemagne.

A l'aide de ces quelques renseignements, on conçoit d'ores et déjà que l'économie allemande — douée d'un dynamisme impressionnant — se présente en conquérante, car mieux préparée à toutes les questions de ventes, sur les marchés étrangers. C'est là une constatation fondamentale, faite par notre délégation... Pour beaucoup d'industriels allemands, le Marché commun — en tant qu'entité économique — est *largement dépassé*. Certes le dynamisme des méthodes de production explique la réussite de l'économie allemande, mais le système de distribution fondé sur une volonté exportatrice contribue pour une part importante à ce succès. *Nous sommes persuadés que les ventes françaises d'automobiles outre-Rhin progresseraient à un rythme soutenu si le réseau commercial et le service après-vente y étaient solidement développés.*

### La construction automobile.

En 1964, la production totale a atteint 2.909.657 véhicules (France, 1.615.896). Sur ce chiffre total, les usines Volkswagen en ont construit à elles seules 56 %.

1.230.642 voitures ont été vendues à l'étranger (soit 49 % de la production totale : il est intéressant de noter que 388.150 voitures allemandes ont été vendues en 1964 aux Etats-Unis — alors qu'au cours de la même période la France en a vendu 43.500).



Les usines Volkswagen, avec un chiffre d'affaires supérieur à 8 milliards de DM, ont occupé, en 1964, la première place des entreprises allemandes ; elles ont acquis la moitié du capital d'Auto-Union, l'autre moitié étant détenue par Daimler-Benz. Ainsi, ces deux firmes contrôlent maintenant 41 % du marché allemand avec un chiffre d'affaires supérieur à 12 milliards de DM.

Le dynamisme de la construction automobile allemande apparaît plus nettement encore si l'on examine le montant des investissements. Pour 1963, l'Allemagne a investi 1.208 millions de DM (1.510 millions de francs).

Pour la même période, les investissements réalisés en France étaient de 661,3 millions de francs (Renault 158,1, Citroën 255,6, Simca 146,6 et Peugeot 101).

#### D. — *L'industrie chimique.*

Occupant 517.000 personnes dans 2.239 entreprises, l'industrie chimique allemande a réalisé, en 1964, un chiffre d'affaires de 31 milliards 200 millions de DM. Près de 40 % de ce chiffre d'affaires sont à inscrire au compte de trois entreprises :

— Bayer, avec près de 5 milliards de DM de chiffres d'affaires et une exportation égale à 50 % de ce chiffre ;

— Hoechst, avec un chiffre d'affaires de près de 4 milliards et demi de DM et une exportation égale à 44 % de ce chiffre ;

— Badische Anilin und Sodafabrik, avec un chiffre d'affaires de près de 4 milliards de DM et une exportation de près de 45 % de ce montant.

Les exportations ont atteint une valeur de 8,9 milliards de DM, soit près de 29 % du chiffre d'affaires total.

Le dynamisme de ce secteur industriel explique non seulement les hausses de cours des valeurs mobilières (12 à 15 %), mais encore la participation massive de la R. F. A. à toutes les manifestations commerciales concernant les industries chimiques : ainsi, au Salon international des plastiques d'Oyonnax, l'Allemagne était représentée par 31 sociétés sur 80 exposants étrangers.

E. — *La construction électrique et électronique.*

En matière de construction électrique et électronique, l'Allemagne occupe la seconde place dans le monde avec un chiffre d'affaires de 27 milliards 600 millions de DM. Les exportations réalisées dans ce secteur se sont élevées à 6 milliards de DM, soit 23 % du total (augmentation de 15 % sur 1963).

L'Europe se présente comme le premier client de la R. F. A. avec 4 milliards 500 millions de DM et; dans la C. E. E. :

— la Hollande se place en première position avec 784 millions de DM ;

— la France, en seconde position, avec 508 millions de DM ;

— l'Italie, avec 437 millions de DM ;

— la Belgique-Luxembourg, avec 430 millions de DM.

En revanche, les importations allemandes se sont élevées à 1.765 millions. La Hollande est le premier fournisseur de l'Allemagne avec 320 millions de DM, puis la France avec 199 millions de DM, et l'Italie avec 173 millions de DM.

Si nous voulons apporter quelques témoignages chiffrés supplémentaires sur le dynamisme de l'industrie allemande des constructions électriques et électroniques, nous citerons les chiffres suivants (entre le 1<sup>er</sup> janvier 1964 et le 1<sup>er</sup> janvier 1965) :

— la vente des récepteurs radio — toutes catégories — a atteint 4.400.000 appareils (2.500.000 en France) ;

— celle des téléviseurs : 2.300.000 (France 1.275.000).

Dans l'industrie électrique allemande, les traitements et salaires ont augmenté de 11 % en 1964, soit plus que la production qui n'a progressé... que de 9,7 %.

Pour une telle industrie, l'avenir dépend de la recherche et de l'investissement : la première a absorbé 1 milliard de DM en 1964 et le second a atteint 1,6 milliard de DM au cours de la même année.

§ 2. — LA CONCENTRATION DANS L'INDUSTRIE ALLEMANDE

La concentration industrielle en Allemagne se présente comme un phénomène traditionnel puisque, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, l'industrialisation très rapide du pays s'est orientée d'emblée vers la constitution de très grandes unités. De nombreux facteurs plus contemporains sont venus accélérer le mouvement initial : à cet égard, il convient de citer le rôle des banques ; étroitement liées au secteur industriel, elles l'ont fait bénéficier de leur propre expérience en matière de concentration ; l'Etat allemand lui-même n'a jamais réellement freiné le mouvement de concentration que la guerre et sa préparation ont encore renforcé. Et si, au cours de la décennie 1945-1955, des motifs d'ordre politique (appui financier des Konzern au régime nazi, rôle essentiel dans la préparation de l'économie de guerre, exploitation de certains territoires occupés) ont incité les Alliés à imposer à l'Allemagne une politique de déconcentration, on constate que cette tendance s'est largement atténuée dès 1950 et qu'un incontestable mouvement de concentration industrielle s'est de nouveau manifesté.

A. — *Evolution de la concentration.*

1° En 1960, le Parlement allemand a prescrit une enquête sur les concentrations industrielles. Les résultats de cette enquête ont été publiés.

a) On constate que, dans 7 groupes d'industries, le chiffre d'affaires réalisé par les 10 plus importantes entreprises oscille entre 52 et 92 % du chiffre d'affaires total, soit :

- pour les industries de transformation des huiles minérales, 91,5 % (72,6 % en 1954) ;
- pour les industries de préparation du tabac : 84,5 % (68,8 % en 1954) ;
- pour la construction navale : 69 % ;
- pour la construction automobile : 67 % ;
- pour l'industrie de transformation du caoutchouc et de l'amiante : 59,7 % ;
- pour l'industrie de production du fer : 57,8 % ;
- pour l'industrie du verre : 51,7 %.

b) Dans 7 autres groupes, la part du chiffre d'affaires réalisé par les 10 premières entreprises du groupe par rapport à l'ensemble évolue entre 37 et 45 %, soit :

- industrie des métaux non ferreux : 44,7 % ;
- mines : 42 % ;
- industrie de la fabrication de la cellulose, du papier et du carton : 41,5 % ;
- industrie chimique : 40,6 % ;
- industrie électrotechnique : 38,4 % ;
- industrie de la céramique fine : 37,5 % ;
- industrie de la production du cuir : 37,3 %.

c) Dans 12 groupes, ce pourcentage varie entre 12 et 25 %, soit :

- mécanique de précision, optique et horlogerie : 25,2 % ;
- fonderie : 22,4 % ;
- industries de transformation des plastiques : 20,5 % ;
- construction en acier et en métal léger : 20,2 % ;
- industrie de transformation du cuir et de la chaussure : 19,9 % ;
- industrie des produits de carrière : 17,9 % ;
- laminage et étirage de l'acier : 17,5 % ;
- industrie de transformation du papier et du carton : 17,5 % ;
- construction de machines : 13,4 % ;
- imprimerie et industrie de la reproduction : 13,4 % ;
- industrie alimentaire : 12 % ;
- scierie : 11,9 %.

2° Ces résultats sont corroborés par d'autres renseignements statistiques fondés sur l'emploi :

Entre 1950 et 1961 — et c'est là un symptôme non équivoque de la concentration industrielle — les effectifs employés dans l'ensemble de l'industrie manufacturière ont progressé de 44 % alors que le nombre des entreprises a diminué de près de 29 %. Mais il ne s'agit là que d'un mouvement *très général* affectant l'ensemble de l'industrie manufacturière : pour mieux l'apprécier, il faut diviser l'ensemble des entreprises en trois groupes.

Dans le premier groupe, on range *les branches industrielles* affectées en général par un taux d'expansion faible ou inférieur à celui de l'ensemble des autres industries : le mouvement de concentration dans ces secteurs se traduit par la diminution simultanée du nombre des entreprises et des effectifs. Economiquement, on peut dire que la concentration est maintenue par la diminution de l'activité et par la disparition des entreprises marginales.

	DIMINUTION du nombre d'entreprises entre 1950 et 1960.	DIMINUTION du nombre de salariés entre 1950 et 1960.
	Pourcentages.	
Tabacs .....	— 79	— 29
Chaussures, cuirs.....	— 43	— 13
Habillement .....	— 42	— 2,7
Serrurerie, soudage.....	— 37	— 27
Bois, articles en bois.....	— 26	— 2,4

On peut aussi ranger dans cette rubrique l'industrie du textile qui, bien que n'étant pas affectée par une diminution d'effectifs, n'a pas connu une réelle progression de l'emploi (nombre d'entreprises en diminution de 33 %).

A l'inverse, il existe un second groupe d'unités industrielles dont le nombre a *fortement* diminué, tandis que leurs effectifs ont connu une très forte augmentation. C'est là un exemple particulièrement probant de concentration.

Parmi les entreprises qui ont été affectées par un tel phénomène de concentration, il convient de citer :

	ENTREPRISES en diminution.	MAIN-D'ŒUVRE en augmentation.
	(En pourcentages.)	
Industrie automobile.....	— 37,2	+ 68,7
Mécanique de précision.....	— 24,2	+ 80
Construction électrique.....	— 21,7	+ 167,8
Caoutchouc et amiante.....	— 18,4	+ 80,2
Chimie .....	— 15,3	+ 67,1
Travaux publics.....	— 11,4	+ 42
Industrie des papiers et cartons.....	— 11,3	+ 58,5
Brasserie .....	— 10,8	+ 83,3
Sidérurgie .....	— 8	+ 79,1

Enfin, dans certaines entreprises, le nombre d'entreprises et les effectifs ont crû dans des proportions importantes.

	ENTREPRISES en augmentation.	MAIN-D'ŒUVRE en augmentation.
	Pourcentages.	
Produits pétroliers.....	+ 16,5	+ 112,9
Presse et édition.....	+ 19,4	+ 61,6
Construction de machines.....	+ 18	+ 105,1
Charpentes métalliques.....	+ 45,3	+ 65,1

Pour ces entreprises, le mouvement de concentration est incontestable, mais il est parfois masqué par un important mouvement d'expansion.

B. — *Les aspects actuels de la concentration industrielle.*

Actuellement, il est intéressant d'envisager la question de la *concentration industrielle* à la lumière du tableau suivant (Document de la Communauté Européenne, juin 1965).

Parmi les entreprises employant :

	France.	Allemagne.
De 10 à 50 salariés.....	1.293 (25 %)	716 (12 %),
De 50 à 100 salariés.....	601 (12 %)	616 (10 %),
De 100 à 500 salariés.....	1.533 (30 %)	891 (30 %),
De 500 à 1.000 salariés.....	572 (12 %)	768 (12 %),
Plus de 1.000 salariés.....	1.041 (21 %)	2.267 (36 %).

De ce tableau, nous pouvons tirer deux observations :

1° Si les chiffres sont comparables entre France et Allemagne dans les entreprises groupant de 50 à 100 salariés et celles de 500 à 1.000 salariés, la comparaison se révèle moins aisée en ce qui concerne :

- a) Les entreprises de 10 à 50 salariés qui sont deux fois plus nombreuses en France qu'en Allemagne (et cette conclusion aurait été encore vérifiée davantage si nous avions comparé le nombre d'entreprises de moins de 10 salariés) ;
- b) Les entreprises groupant plus de 1.000 salariés.

2° Pour les entreprises de plus de 1.000 salariés, — c'est-à-dire les entreprises de dimension importante — il est nécessaire de pousser la comparaison au-delà des chiffres qui figurent dans ce tableau.

Car les entreprises employant plus de 1.000 personnes réalisent 40 % du chiffre d'affaires de l'industrie allemande. Rappelons quelques chiffres :

En 1958, pour l'ensemble de l'industrie, 2 % des entreprises employaient 60 % des salariés de l'industrie. La concentration s'est développée depuis 10 ans. En 1952, 2 % des entreprises du secteur sidérurgique employaient 54 % du personnel total de la branche. En 1957, le pourcentage était de 60 %. Dans le secteur de l'électronique, 2 % des entreprises employaient, en 1952, 36 % du personnel total de la branche ; en 1957, le pourcentage était de 39 %.

Essayons de comparer les entreprises dont l'effectif est supérieur à 1.000 employés, non pas en procédant à une confrontation entreprise par entreprise, mais en sélectionnant les 50 ou 100 entreprises les plus importantes de chaque pays. N'oublions pas, par exemple, qu'en Allemagne, en 1960, les 50 groupes les plus importants représentaient à eux seuls 23 % du chiffre d'affaires global et 29 % du chiffre d'affaires à l'exportation.

Ainsi, pour les *entreprises sociétaires privées* les plus importantes, la comparaison s'établit comme suit :

Entreprises groupant :

	<u>Allemagne.</u>	<u>France.</u>
Plus de 100.000 employés.....	2	1
De 80.000 à 100.000.....	3	0
De 60.000 à 80.000.....	4	0
De 40.000 à 60.000.....	10	2
De 30.000 à 40.000.....	7	3
De 20.000 à 30.000.....	9	6
De 10.000 à 20.000.....	25	19
Moins de 10.000.....	65	84

On peut pousser plus avant encore l'analyse de la concentration industrielle en Allemagne. Ainsi, en 1964 :

- dans l'industrie chimique, 3 entreprises sur 47 ont réalisé 57 % du chiffre d'affaires ;
- dans l'industrie de l'automobile, 5 entreprises sur 19 ont réalisé 84,85 % du chiffre d'affaires ;
- dans la construction électrique, 3 entreprises sur 27 ont réalisé 60 % du chiffre d'affaires ;
- dans l'alimentation, 2 sociétés sur 36 font 37 % du chiffre d'affaires.

Il semble donc incontestable que l'économie allemande se caractérise par la présence — aux côtés d'unités industrielles de faible dimension — de *très grosses entreprises* dont la présence sur le marché transforme assez sensiblement les règles du jeu de la vie économique.

Il est bon de rappeler cependant que si nous nous fondons exclusivement sur le critère de la *dimension moyenne* des entreprises, la structure industrielle française est comparable à la structure industrielle allemande. Dans cette optique, on peut dire que l'économie de l'Allemagne n'est pas exclusivement constituée de colosses industriels du type de ceux que notre délégation a visités. L'Allemagne est également le pays des petites entreprises.

Par contre, *les différences* sont *beaucoup plus remarquables* si nous confrontons les entreprises de plus grande dimension. Au-delà d'un effectif de 5.000 ouvriers, le nombre des sociétés allemandes est beaucoup plus élevé. Ainsi, les 50 plus importantes sociétés allemandes comptent un effectif voisin de 2 millions.

Si nous ne nous référons plus au critère de l'emploi, mais à celui du chiffre d'affaires pour les 100 premières entreprises de chaque pays, l'Allemagne obtient 161 milliards 817 millions de francs.

\*  
\* \*

La présence, dans une industrie composée dans l'ensemble d'unités économiques de dimension assez réduite, de *très grosses unités*, véritable chef de file de la production, de la productivité et



de la recherche, nous permet de présenter les observations suivantes :

L'économie sociale de marché — telle que nous l'avons définie — s'accommode plus aisément que n'importe quel autre régime économique de l'existence de grosses entreprises : dans ces unités aux vastes dimensions, le « calcul économique » — moteur même de la vie économique — est infiniment plus aisé et plus facile à réaliser que dans les unités économiques aux dimensions plus modestes.

— La position assez peu favorable de l'Allemagne vis-à-vis de toute planification — même indicative — s'explique par le fait qu'une planification est réalisée en dehors de toutes instances officielles dans le cadre de ces vastes entreprises. Comme le soulignait un haut fonctionnaire français : « En Allemagne, le plan est conçu et appliqué dans les entreprises... »

— La présence de tels colosses économiques implique, ne serait-ce que pour contrebalancer leur force numérique, un syndicat unifié et numériquement très puissant. Car, n'en doutons pas, la très grosse entreprise industrielle — parfaitement adaptée aux exigences des *réalités économiques* — porte en elle un glissement possible vers un régime de monopole. Pour l'instant, l'Allemagne est à l'abri d'un tel danger, mais son existence n'est pas impossible.

### § 3. — LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN ALLEMAGNE

Le problème — si actuel en France — de l'importance des investissements étrangers mérite également d'être posé à propos de l'Allemagne. Quelle est actuellement l'importance, l'origine et la localisation des capitaux étrangers investis en Allemagne ?

A cette question, on peut apporter une double réponse, ou plus exactement deux séries de renseignements.

Considérant, en premier lieu, que les investissements étrangers en Allemagne se réalisent sous forme de participations au capital des entreprises, on peut, dans un premier temps, tenter d'effectuer un inventaire de ces participations étrangères.

Mais on constate, en second lieu, que si l'investissement étranger en Allemagne est réalisé dans bien des cas par l'acquisition d'une participation à une entreprise, il existe d'autres transactions considérées comme ayant le caractère d'investissement direct et qui ne rentrent pas dans la rubrique des « prises de participation ». Aussi, il convient de prendre comme critère de *l'investissement direct* tout paiement d'un montant supérieur à 10.000 DM réalisé par des non-résidents pour des investissements sur le territoire de la République fédérale en vue d'y établir des liens économiques durables (création, extension d'une entreprise, quelle que soit sa nature juridique, prêt à une entreprise, cessions, remboursements...).

En fonction des renseignements que nous avons recueillis, il est intéressant d'aborder le problème des investissements étrangers en Allemagne *sous une double optique, grâce à deux sources de renseignements* :

— le premier problème concerne l'importance des participations étrangères au capital allemand. Pour examiner ce problème, nous possédons des renseignements fournis par l'Institut d'émission.

— le second problème concerne l'importance des *investissements directs* étrangers en Allemagne. A cet égard, le Ministère fédéral a publié les statistiques des investissements *directs* effectués en Allemagne pour les non-résidents, entre le 1<sup>er</sup> septembre 1961 et le 30 juin 1965.

Il est bien évident que les renseignements concernant l'inventaire des participations étrangères au capital allemand sont plus complets que ceux des investissements directs : les prises de participation sont mentionnées quelle que soit la date de leur réalisation et y compris celles qui n'ont pas donné lieu à des transactions en devises comme par exemple les augmentations de capital par incorporation de réserves. Au contraire, les investissements directs ne sont répertoriés qu'entre le 1<sup>er</sup> septembre 1961 et le 30 juin 1965.

Il convient de connaître d'abord le montant des participations étrangères au capital des sociétés allemandes puis, en second lieu, d'évaluer le montant de l'ensemble des investissements, qu'il s'agisse de participation ou de toute autre forme de *pénétration durable* de capitaux étrangers en Allemagne.

## A. — Inventaire des participations étrangères au capital des sociétés allemandes.

Une étude a été publiée en mai 1965 par la Bundesbank sur le montant des participations étrangères au capital d'entreprises établies en Allemagne.

Dans quelle mesure l'économie allemande attire-t-elle les capitaux étrangers ?

Une telle question exige l'étude de trois problèmes :

1° Le volume approximatif des prises de participations étrangères dans l'industrie allemande ;

2° Les points « d'impact » de ces investissements dans les divers secteurs de l'activité industrielle ;

3° La répartition de ces investissements selon les pays d'origine.

En d'autres termes, nous allons essayer de répondre, à propos des apports étrangers, à trois questions. Combien investit-on ? Dans quels secteurs investit-on ? Qui investit ?

### Capitaux étrangers investis dans les entreprises allemandes.

FORME JURIDIQUE des entreprises.	NOMBRE d'entreprises comportant une participation étrangère.	MONTANT DES PARTICIPATIONS étrangères au capital.	
		En millions de DM.	En pourcentage du total.
1. Sociétés par actions (a)....	291	5.386,3	48,4
2. Sociétés à responsabilité limitée .....	2.418	5.006,6	45,0
3. Entreprises individuelles et sociétés de personnes....	510	295,9	2,6
4. Exploitations sans personna- lité juridique propre....	48	446,3	4,0
Totaux .....	3.267	11.135,1	100

(a) Y compris les sociétés en commandite par actions.

Importance relative du capital étranger investi dans les entreprises allemandes.

	NOMBRE DES SOCIÉTÉS de capitaux.		CAPITAL NOMINAL		
	Total.	A participation étrangère.	Pour l'ensemble des sociétés de capitaux (milliards de DM).	Participation étrangère.	
				En milliards de DM.	En pourcentage du capital nominal de l'ensemble des sociétés de même forme juridique.
Sociétés par actions (y compris les sociétés en commandite par actions) .....	2.541	291	41,8	5,4	12,9
Sociétés à responsabi- lité limitée.....	50.275	2.418	23,8	5,0	21,0
Total .....	52.816	2.709	65,6	10,4	15,9

1. — *Volume des investissements étrangers en Allemagne.*

Sur la totalité des entreprises recensées par la Bundesbank, 3.267 étaient alimentées par des capitaux étrangers : le montant des apports étrangers est évalué à 11 milliards 135,1 millions de DM. Sur ces 3.267 entreprises, les sociétés de capitaux — au nombre de 2.709 — ont bénéficié de la presque totalité des apports étrangers : 10.392,9 millions de DM. Parmi les sociétés de capitaux, 291 sociétés par actions ont reçu 48,4 % des capitaux étrangers investis en Allemagne, alors que les sociétés à responsabilité limitée, qui sont 10 fois plus nombreuses (2.418), ont reçu un volume d'investissements légèrement inférieur (5 milliards de DM).

Il ne suffit pas de présenter quelques données descriptives sur le volume et la répartition entre les sociétés des investissements étrangers en Allemagne ; encore faut-il s'interroger sur l'importance relative de ces participations dans le secteur industriel. Quel est leur « poids » dans l'économie allemande ? Pour cela, il suffit de confronter très schématiquement le volume total du capital nominal de l'ensemble des entreprises allemandes au volume du capital nominal souscrit au titre des prises de participations étrangères.

Il semble ressortir de cette confrontation que la participation étrangère à l'économie allemande est de l'ordre de 10 % (11 milliards sur 120 milliards de DM environ). Les 10 % du capital nominal des sociétés allemandes appartenant à des ressortissants étrangers est, en général, investi dans les grandes entreprises. Ainsi, sur les 11 milliards de DM que représentent les avoirs étrangers dans les entreprises allemandes, 9 milliards ont été investis dans 232 sociétés dont le capital égale ou excède 10 millions de DM.

Enfin, il est à noter — d'après les renseignements qui nous ont été communiqués — que les prises de participation étrangère placent le plus souvent l'entreprise allemande concernée sous contrôle étranger, puisque sur les 3.267 entreprises recensées, 285 seulement possèdent des participations étrangères inférieures à 25 % du capital nominal.

Ainsi, du seul point de vue du volume des capitaux étrangers investis en Allemagne, il est d'ores et déjà possible de tirer trois conclusions :

— 10 % environ du capital nominal total des industries allemandes sont d'origine étrangère ;

— les investissements étrangers en Allemagne sont réalisés le plus souvent dans de grosses entreprises ;

— ces investissements sont réalisés en telle quantité et dans de telles conditions qu'ils confèrent le plus souvent le contrôle de ces sociétés aux étrangers.

## 2. — Répartition des investissements étrangers selon le secteur industriel.

Quels sont les secteurs économiques qui ont plus spécialement bénéficié de l'apport de capitaux étrangers ?

Près de 2 milliards de DM sur 11 sont concentrés dans 20 entreprises de raffinage de produits pétroliers et dérivés du charbon. On estime généralement que les grandes sociétés pétrolières internationales détiennent, à elles seules, 90 % de l'ensemble du capital nominal investi dans cette branche d'activité.

A côté des industries de raffinage, le secteur des constructions de machines, de véhicules, de bateaux attire également une importante quantité des capitaux étrangers investis en Allemagne

puisque 1,9 milliard de DM est réparti entre 423 entreprises ; les industries alimentaires ont attiré 1,2 milliard, les industries chimiques (matières plastiques, caoutchouc) 1,2 milliard (492 entreprises)...

### 3. — Répartition par pays d'origine.

Le troisième problème qui nous reste à résoudre concerne la provenance des capitaux étrangers investis en Allemagne.

Quatre pays détiennent à eux seuls près de 80 % du total des investissements (soit 8,6 milliards de DM) :

— les Etats-Unis .....	34,1 %
— les Pays-Bas .....	17,4 %
— la Suisse et le Liechtenstein.....	16 %
— la Grande-Bretagne .....	9,8 %
— la France .....	7,1 %
— la Belgique et le Luxembourg.....	5,2 %
— la Suède .....	3,2 %

Le secteur pétrolier occupe à lui seul plus du cinquième des participations américaines (3,8 milliards de DM). Si nous considérons les participations américaines dans le secteur pétrolier et si nous y ajoutons les participations néerlandaises, on constate que le secteur pétrolier allemand est presque exclusivement placé entre les mains étrangères. De plus, la participation américaine atteint près de 1,2 milliard de DM, notamment dans la construction automobile et les tracteurs agricoles.

Néanmoins, si nous faisons abstraction pour l'Europe du facteur national et considérons les investissements des cinq partenaires de l'Allemagne dans la C. E. E., nous constatons que les participations recensées s'élèvent à 31,1 % du total :

Pays-Bas ....	17,4 %	Belgique et	
		Luxembourg.	5,2 %
France .....	7,1 %	Italie .....	1,4 %

On constate donc que l'ensemble des participations des pays membres du Marché Commun contrebalance *grosso modo*, en pourcentage, celles détenues par les Etats-Unis d'Amérique : 34,1 %.

Il ne semble pas possible de conclure *a priori* que les investissements étrangers en Allemagne — notamment les investissements américains — suscitent des inquiétudes et soulèvent des objections aussi radicales que celles que nous avons vues naître dans notre pays.

Néanmoins, lors des échanges de vues que la délégation de la Commission a pu avoir avec les dirigeants économiques allemands, les avis de nos interlocuteurs étaient souvent partagés sur un tel problème. Officiellement, l'Allemagne reste fidèle au dogme de la libre entreprise et croit aux vertus de la concurrence et, à ce titre, tout investissement, qu'il soit national ou étranger, doit être le bienvenu.

La position adoptée par certains dirigeants allemands à l'égard des Etats-Unis n'est pas dépourvue de certaines critiques. Dans les conversations privées, par exemple, il arrive qu'après certaines formules destinées à rendre hommage aux vertus de libéralisme, une certaine inquiétude se fasse sentir. Il va sans dire que ce pessimisme nuancé n'existe pas partout, notamment dans les entreprises comme Mannesmann que leur tradition met à l'abri de tout souci, quant aux incidences des investissements américains.

Dans d'autres secteurs au contraire, les inquiétudes sont d'autant plus vives que les chances américaines de s'emparer éventuellement du contrôle des entreprises allemandes, s'accroissent au fur et à mesure que la dimension des entreprises augmente : au rythme actuel de la concentration, les Américains seront les seuls bientôt à disposer de moyens financiers suffisants pour s'emparer des leviers de commande des très grosses unités économiques. Dès lors, il est permis de se demander si les Allemands, à plus ou moins brève échéance, vont s'orienter vers un certain protectionnisme ou vers un contrôle plus ou moins camouflé des investissements étrangers.

On peut se demander, à cet égard, si l'inquiétude suscitée outre-Rhin par la vague grandissante des investissements américains n'a pas conduit les pouvoirs publics à s'opposer, sans succès d'ailleurs, au rachat de la Deutsche Erdoel AG par la Texaco. Et si la Compagnie française des Pétroles a tenté pendant quelques jours de prendre le relais de la Texaco, lors des négociations, il s'agissait de continuer la politique de coopération industrielle mise en œuvre par Bayer et Hoechst qui vont pénétrer sur le marché français de la pétrochimie.

Ainsi, sans qu'il soit possible de présenter des conclusions définitives, on peut dire que la structure et la force de l'industrie allemande, la doctrine qui anime la vie économique de l'Allemagne, les conceptions politiques professées par les gouvernants mettent

pour l'instant l'industrie allemande à l'abri de tout renversement de politique à l'égard de la politique des investissements étrangers : une certaine méfiance, notamment dans l'opinion publique, est perceptible.

## B. — Les investissements directs étrangers en Allemagne.

La presse allemande — et notamment la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (1) — a publié récemment une série d'informations sur cette question. En fait, les renseignements de la *Frankfurter* reposaient sur une étude du Ministère fédéral de l'Economie consacrée aux investissements directs, effectués en Allemagne par les non-résidents au cours de la période du 1<sup>er</sup> septembre 1961 au 30 juin 1965. On conçoit donc que si la portée d'une telle étude dépasse par son objet celle concernant le volume des participations, elle n'en est pas moins limitée dans le temps, puisqu'elle ne porte que sur quatre années.

En effet, la réglementation en vigueur depuis 1961 fait obligation de déclarer à la Bundesbank les paiements d'un montant supérieur à 10.000 DM effectués par un non-résident.

1. — Du 1<sup>er</sup> septembre 1961 au 30 juin 1965, le montant des investissements étrangers en Allemagne représentait près de 6 milliards et demi de DM (6.478 millions de DM). Les sommes ainsi investies en Allemagne sont passées de 1.390,5 millions de DM en 1962 à 1.503,5 millions de DM en 1963 (+ 7,9 %), à 2.004,9 millions de DM en 1964 (+ 25 %). Cette augmentation a été du même ordre en 1965. Bien que l'accélération des investissements soit particulièrement remarquable, ces investissements représentent à peine 2 % du montant total des investissements réalisés en Allemagne.

### 2. — *Origine des investissements :*

98 % des investissements étrangers proviennent soit de l'Amérique du Nord, soit de l'Europe occidentale (6.368 millions de DM). Les investissements européens et nord-américains sont à peu près équivalents, comme le montre le tableau ci-joint.

---

(1) Numéro du 29 novembre 1965.



Il est également intéressant de souligner que les investissements réalisés en Allemagne par les pays de l'Association européenne de libre échange sont *nettement supérieurs* à ceux réalisés par les pays de la Communauté Economique Européenne et *cet écart tend à augmenter très sensiblement au détriment des investissements provenant du Marché commun.*

<b>Europe</b> .....	<b>3.179,4</b>	<b>Amérique</b> .....	<b>3.280,9</b>
Belgique-Luxembourg ....	295,5	Canada .....	241,3
France .....	267	Etats-Unis .....	2.948,5
Italie .....	190	Antilles (néerlandaises)...	31,1
Pays-Bas .....	524,6	Guatemala .....	0,1
Danemark .....	19,8	Honduras .....	12,6
Grande-Bretagne .....	581,2	Mexique .....	0,7
Norvège .....	0,4	Panama .....	17,1
Autriche .....	12,1	Argentine .....	0,4
Suède .....	133,6	Brésil .....	1,9
Suisse .....	1.149,6	Chili .....	0,7
Grèce .....	0,1	Colombie .....	0
Yougoslavie .....	0,3	Pérou .....	0,1
Espagne .....	3,8	Uruguay .....	0,2
Finlande .....	1,1	Venezuela .....	26,2
Irlande .....	0,3		
U. R. S. S.....	0	<b>Asie</b> .....	<b>15,5</b>
<b>Afrique</b> .....	<b>2</b>	Afghanistan .....	1,9
Kénia .....	0	Hong-Kong .....	0,4
Libéria .....	0,6	Indonésie .....	0,1
Maroc .....	0,1	Iran .....	0,5
Union Sud-Africaine.....	1,3	Israël .....	0,6
		Japon .....	9,4
		Koweït .....	0,2
		Liban .....	2,1
		Pakistan .....	0,1
		Thaïlande .....	0,2
		<b>Australie</b> .....	<b>0,2</b>
		<b>Total général</b> .....	<b>6.478</b>

3. — Les principales branches de l'économie allemande bénéficiaires de ces investissements sont :

Pétrole .....	1.793 M. DM.
Machines et appareils.....	708
Automobile .....	589
Industrie chimique .....	542
Textiles .....	364
Alimentation .....	330
Construction électrique .....	274

## DEUXIEME PARTIE

### LES PROBLEMES DE L'ECONOMIE ALLEMANDE

Ayant décrit, dans la première partie de notre rapport, les données fondamentales de l'économie allemande, il nous est plus facile de saisir maintenant les divers problèmes qui se posent actuellement en matière économique, à la République fédérale. Pour aborder leur étude, nous nous placerons à un triple point de vue :

— *Au point de vue national*, tout d'abord, nous essayerons d'analyser la situation actuelle de l'économie allemande et de préciser la nature des facteurs de déséquilibre qui y ont fait récemment leur apparition ;

— *Au point de vue international*, en second lieu, nous examinerons la place de l'économie allemande dans les échanges internationaux ;

— *Au niveau de l'entreprise*, enfin, notre analyse portera sur le problème de l'association des salariés à la vie de l'entreprise.

\*  
\* \*

## CHAPITRE PREMIER

### Evolution et situation économique actuelle de l'Allemagne.

L'évolution économique de l'Allemagne depuis la fin de la dernière guerre a été souvent présentée comme un véritable miracle caractérisé par une expansion constante et régulière. En fait, comme l'a reconnu le Chancelier Erhard en disant : « Il n'y a pas eu de miracle allemand ; le relèvement de mon pays est le résultat d'une politique réfléchie », le prétendu miracle n'était qu'apparent : le spectacle de misère de l'Allemagne de 1945 dissimulait un potentiel humain et industriel encore puissant. Dès 1948, la réforme monétaire, accompagnée d'une restitution progressive aux autorités allemandes de la responsabilité de la gestion de l'économie, ainsi que le bénéfice de l'aide Marshall ont largement favorisé le redressement économique de ce pays.

La convergence de plusieurs données :

- existence d'un appareil de production demeuré important ;
  - aide étrangère qui a servi pendant quelques temps à réduire le déficit des finances extérieures ;
  - réforme monétaire autoritaire qui a assaini les circuits financiers intérieurs,
- a ouvert à l'Allemagne les portes de l'expansion.

La croissance de la production s'est poursuivie à un rythme élevé jusqu'en 1960 (P. N. B. + 8 % en 1953, + 8 % en 1954, + 11 % en 1955, etc.), puis à une cadence moins soutenue dès 1960 (taux d'augmentation moyen du P. N. B. entre 3,5 et 4 %).

L'accroissement de la production et des investissements, le développement régulier de l'emploi, la stabilité du niveau général des prix faisaient imaginer trop schématiquement peut-être que l'économie allemande était vouée à une expansion permanente et préservée de tout danger de crise.

Brusquement, un certain nombre de facteurs de déséquilibre ont fait leur apparition dans une économie qui s'était développée jusque-là dans une expansion continue.

Sans aller jusqu'à parler de renversement de la conjoncture — surtout à l'heure où ces lignes sont écrites — l'économie allemande n'a plus profité des bienfaits de certains facteurs, notamment en matière de main-d'œuvre.

Il est donc nécessaire de faire « le point ».

L'étude de la situation économique allemande actuelle doit être ordonnée autour d'une évolution assez sensible dans la structure du marché. Cette évolution est caractérisée par un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande : sans qu'il soit possible de parler de « surchauffe » — au sens où on l'entendait en France en 1963, avant le plan de stabilisation — *le développement de la consommation intérieure allemande n'a pas été suivi par un accroissement corrélatif de la production* ; seul l'accroissement de la demande de biens de consommation a animé la conjoncture à la fin de 1965 et au début de 1966, alors que la demande de biens d'équipement a marqué un certain ralentissement. De ce fait, la production ne s'est pas maintenue au rythme des années antérieures et l'accroissement moyen mensuel de la production, durant 1965, n'a été que de 5,7 % contre 9,3 % en 1964.

\*  
\* \*

Ce déséquilibre, dont les causes sont multiples, a été accompagné :

— sur le plan interne, par une hausse assez sensible du niveau général des prix et des salaires ;

— sur le plan externe, par une détérioration de la balance commerciale.

Nous essayerons, au cours de notre analyse, de discerner *les facteurs-clefs* qui commandent le développement de cette conjoncture inflationniste : tensions sur le marché du travail, accroissement trop brusque des dépenses publiques.

#### § 1. — EVOLUTION DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX ET DES SALAIRES

Il ne s'agit pas de parler, à propos de l'Allemagne, d'une véritable « flambée des prix » mais d'un mouvement de hausse, d'autant plus sensible que le taux d'augmentation des prix avait

été relativement faible en Allemagne : entre 1955 et 1965, les prix industriels n'avaient augmenté que de 10,3 %, les prix agricoles de 22,7 % et l'indice du coût de la vie de 26,4 %.

Entre le mois de décembre 1964 et le début de janvier 1966, l'évolution de la hausse des prix était :

- de 6 % pour les produits agricoles ;
- de 2 % pour les produits industriels.

L'accroissement du coût de la vie au cours de la même période a été chiffré à 4,2 % ; la croissance du prix des produits alimentaires a été de 5,2 % et celle des loyers de 5,4 %.

Telles sont les données chiffrées. Il reste à les illustrer par quelques observations.

1. — Il est bon de souligner, en premier lieu, que les prix des produits industriels ont été *les moins affectés* par ce mouvement général de hausse. Cependant, les hausses de salaires ont été aussi fortes dans ce secteur que dans les autres : entre octobre 1964 et octobre 1965, la variation du salaire horaire moyen a été — selon l'Office fédéral des statistiques — de 13 % dans l'industrie des biens d'équipement, de 12 % dans celle des biens de consommation et de 9,6 % dans celle des industries alimentaires.

Devant une augmentation de 10 % environ du taux des salaires et un accroissement de 2 % des prix, on se demande pendant combien de temps encore l'industrie allemande parviendra à faire face à l'intégration de la hausse des salaires sans hausse trop sensible des prix.

L'explication doit être recherchée dans le développement de la productivité. Il est très probable, en effet, que des réserves de productivité supplémentaires restaient disponibles : c'est en faisant appel à ces réserves que les industries ont réussi à « absorber » partiellement la hausse des salaires.

Il reste à savoir jusqu'à quand l'industrie allemande pourra puiser ainsi dans ses réserves de productivité : le maintien d'un taux d'accroissement de productivité aussi soutenu nous paraît difficile.

2. — A côté d'un effort de productivité, l'augmentation de la main-d'œuvre peut constituer, en second lieu, un moyen de freiner les tensions existant en matière de salaires. On doit constater, là encore, que le marché du travail — particulièrement tendu — ne peut plus jouer dans l'industrie allemande le rôle compensateur qu'il a tenu jusque là.

Le déficit d'emploi est évalué à 600.000 offres de travail non satisfaites ; le chiffre de 85.000 chômeurs est le plus bas qu'on ait connu en Allemagne depuis 1948.

En effet, la difficulté d'accroître le volume de la population active allemande s'explique — rappelons-le — par trois considérations :

— l'Allemagne subit, et subira jusqu'en 1970, les effets de la faible natalité qu'elle a connue au lendemain du second conflit mondial ;

— l'Allemagne a bénéficié pendant plus de dix ans de l'apport de réfugiés venant de l'Allemagne de l'Est. Ces millions de réfugiés ont été très facilement absorbés par l'industrie allemande en pleine expansion et ils ont largement contribué à la reconstruction économique du pays et au maintien de la stabilité des salaires ;

— il reste — bien sûr — à l'Allemagne la possibilité de faire appel à la main-d'œuvre étrangère ; plus d'un million d'ouvriers étrangers — parmi lesquels on compte des Pakistanais, des Turcs, des Algériens, etc... (4,5 % environ de la main-d'œuvre totale) y sont déjà employés. Mais une telle solution connaît des limites.

3. — Ainsi, pour freiner les tendances inflationnistes latentes, l'appel aux réserves de main-d'œuvre et à celles de productivité constitue-t-elle des atouts relativement limités.

Il reste à l'industrie à faire un *nouvel effort d'investissement et de rationalisation*. C'est incontestablement dans cette voie que l'industrie allemande s'est engagée.

Car, comme nous l'avons souligné, la marge d'action des industriels diminue à mesure que la pression des salaires augmente. Une hausse prolongée des prix risque d'amputer les marges des entreprises et, par là, de freiner la politique d'autofinancement, fondement de la richesse allemande. Le marché financier ou les crédits bancaires seraient-ils capables de relayer — même partiellement — l'autofinancement ? Comme nous le soulignerons ultérieurement, les restrictions de crédit édictées par l'Institut d'émission, dans le cadre de la politique anti-inflationniste, limitent les conditions d'appel aux banques. Quant au marché financier proprement dit, son accès en l'état actuel de la situation n'est pas particulièrement facile pour les industriels.

Parmi les raisons qui expliquent la difficulté, pour le marché financier, de prendre partiellement la relève de l'autofinancement,

l'une nous paraît essentielle : il s'agit de la suprématie exercée depuis longtemps à l'encontre des entreprises privées par les collectivités locales allemandes ou les Länder : actuellement, la dette globale des communes est de l'ordre de 23 milliards de DM. Les Länder et les collectivités locales ont déséquilibré en quelque sorte le marché financier.

Il faut rappeler enfin que, depuis le début de 1966, les *syndicats allemands* ont négocié — ou se préparent à négocier — avec le patronat de nouvelles conventions collectives. Le Syndicat de I. G. Metall, qui a pris la tête de ce mouvement de négociation, est parvenu à un accord avec le patronat : si les syndicalistes ont accepté de reporter l'entrée en vigueur de la semaine de 40 heures au 1<sup>er</sup> janvier 1967 — au lieu du 1<sup>er</sup> juillet 1966 — le Patronat a accepté de son côté une première augmentation de salaires de 6 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1966 et une seconde augmentation de 5 % le 1<sup>er</sup> janvier 1967.

Les négociations entre syndicats et patronat — menées en l'absence de toute autre partie — ont donc débouché sur un accord dont le contenu correspond assez étroitement aux conclusions du *Rapport des experts* publié en 1965. Ces personnalités estiment que la hausse de salaires, tolérable en Allemagne, ne doit pas dépasser 6 % : 4 % représentent le gain annuel de productivité et 2 % celui de la dépréciation monétaire.

## § 2. — HAUSSE DES PRIX ET DÉPENSES BUDGÉTAIRES

La cause du gonflement de la demande intérieure allemande ne doit pas être seulement recherchée dans la hausse du niveau des salaires, mais également dans l'accroissement des *dépenses publiques*. L'État a contribué à gonfler le volume de la demande allemande par un accroissement de ses dépenses improductives.

Le second rapport du Conseil des experts — publié le 20 décembre 1965 — impute la responsabilité de la hausse des prix à la politique budgétaire, à l'excès des dépenses des collectivités publiques dans le cadre fédéral, des Länder ou des communes. Ecartant même délibérément le « facteur » salaire » comme motif de hausse, les experts estiment qu'avec une dépense publique en augmentation de 10 % en 1965 — alors que l'accroissement réel du P. N. B. n'a été que de l'ordre de 5 % — le

Gouvernement a largement contribué au développement de l'inflation. En présupposant, dans les évaluations de recettes budgétaires, une hausse de prix de 3 %, le Gouvernement ne donne pas particulièrement l'exemple de la modération.

Dans le budget pour 1966, les dépenses étaient initialement en augmentation de 12 milliards de DM (soit 20 % sur l'année précédente). Devant les risques d'inflation susceptibles d'être entraînés par un tel accroissement de dépenses (l'augmentation du P. N. B. escomptée était de l'ordre de 7 % en DM courants), le Gouvernement a limité l'augmentation des dépenses à 5 %.

### § 3. — LA SITUATION DE LA BALANCE COMMERCIALE

La détérioration de la balance commerciale se présente comme une conséquence du déséquilibre entre l'offre et la demande et de l'impossibilité pour la production de répondre au gonflement de la demande de biens de consommation. En effet, la production nationale ne pouvant satisfaire la demande accrue de produits finis et de produits alimentaires, les acheteurs se sont tournés vers les marchés extérieurs. Alors que la balance du commerce de la R. F. A. avait toujours été excédentaire de 5 milliards de DM environ depuis 5 ans, cet excédent a été légèrement inférieur à 1 milliard de DM à la fin de 1965.

En fait, même au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de 1965, le solde de la balance commerciale a été négatif ; comme nous le notions précédemment, l'écart entre achats et ventes sur les marchés étrangers n'est pas dû à une réduction du rythme des exportations — qui continuent à progresser de 10 % chaque année — mais à une augmentation brutale de la progression des importations, de l'ordre de 22 %. Sans doute, même au prix d'un déficit momentané de la balance du commerce, ces importations délibérées ont eu un effet salutaire dans la mesure où elles ont freiné la hausse des prix.

Au cours des neuf premiers mois de 1965, des variations assez considérables ont affecté la structure des échanges. Ainsi, pour les seuls produits manufacturés, l'importation sur ces dix mois a crû de 33,2 % contre 9 % au cours de la même période de l'année précédente.



Mais, très rapidement, on a constaté que, grâce à la régression progressive de la demande, sous l'action notamment d'une politique de restriction des crédits, l'appel au marché étranger est allé en diminuant. Pour le mois d'octobre 1965, par exemple, les importations de produits manufacturés étaient de + 29,2 % contre + 37,5 % au trimestre précédent et 38,9 % au premier trimestre.

D'ailleurs, une nette reprise des exportations et un ralentissement des importations se sont traduits par le fait que le solde de la balance commerciale est devenu positif à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre, alors qu'il avait été négatif au trimestre précédent.

L'écart subsistant entre l'offre et la demande interne de biens de consommation devrait être pleinement réduit lorsque l'effet différé des investissements — accrus en 1965 de 12 à 13 % par rapport à l'année 1964 — se sera manifesté.

\*  
\* \*

Si l'économie allemande ne dispose plus des réserves considérables qu'elle a possédées pendant douze ans, la poursuite de l'expansion ne paraît nullement remise en cause pour autant.

Les diverses évolutions de la conjoncture, dont nous venons de retracer les traits essentiels, sont inscrites dans la structure du produit national. Depuis 1963, l'évolution en milliards de DM (prix courants) du P. N. B. est la suivante :

1963 : 377,5 (+ 6,5 %);  
1964 : 413,8 (+ 9,6 %);  
1965 : 448,6 (+ 8,4 %).

#### Répartition des emplois du P. N. B. :

	1963	1964	1965
1. — Consommation privée .....	215,9	232,8	255,6
2. — Consommation des administrations publiques.....	59,2	61,9	69,2
3. — Formation de capital .....	95,9	109,1	118,8
4. — Variation des stocks .....	+ 2,1	+ 4,7	+ 5,5
5. — Contribution de l'étranger.....	+ 5,0	+ 5,3	— 0,5
<b>Total en milliards DM (prix courants).....</b>	<b>377,5</b>	<b>413,8</b>	<b>448,6</b>

Alors qu'en 1964 on avait assisté à une augmentation très sensible de la part du P. N. B. affectée à l'investissement (+ 14,5 par rapport à 1963) et à un fléchissement de celle consacrée à la consommation privée et publique (+ 4,5 pour les administrations publiques notamment, au lieu de 11,5 en 1963), on constate en 1965 une augmentation simultanée de ces trois éléments, mais cette progression a été inégale. La consommation des ménages, qui représentait 56,3 % du P. N. B. en 1964, est passée à 57 % et la consommation publique de 15 à 15,4 %. S'il est incontestable que la formation de capital — l'investissement — n'a pas augmenté dans les mêmes proportions (26,4 à 26,5 %), il est intéressant de rappeler qu'avec 18,8 milliards de DM, l'investissement atteint plus du quart du P. N. B. : il n'est, en France, que de 20 % environ et de 17 % en Grande-Bretagne. Seul, le Japon a réalisé un taux d'investissement supérieur.

## CHAPITRE II

### Les échanges extérieurs de l'Allemagne.

Sous le titre très général d'échanges extérieurs de l'Allemagne, nous examinerons successivement :

- la situation actuelle du commerce extérieur ;
- les diverses formes d'encouragement au commerce extérieur ;
- la politique de coopération et d'aide de l'Allemagne aux pays en voie de développement.

#### § 1. — SITUATION ACTUELLE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

L'Allemagne occupe la seconde place dans le commerce mondial, derrière les Etats-Unis. Le commerce extérieur a atteint : 123 milliards 752.200.000 DM en 1964 — progressant ainsi de 12 % par rapport à l'année précédente ; il a atteint 142 milliards 228 millions de DM en 1965.

1. — Si nous examinons les résultats globaux, nous constatons que le bilan de la balance commerciale présentait un solde dépassant 6 milliards de DM en 1964 et 1 milliard 200 millions de DM

en 1965. Comme nous l'avons souligné lors de l'examen d'ensemble de la conjoncture économique allemande en 1965, cette diminution du solde positif de la balance commerciale ne traduit pas — comme certains l'ont laissé sous-entendre — une régression de la compétitivité de l'industrie allemande face à ses concurrents étrangers, mais simplement une augmentation momentanée de la demande intérieure. L'importation a relayé pour un temps la production nationale, dépassée par l'ampleur de la demande. Mais ce mouvement, dont le point culminant a correspondu au troisième trimestre 1965, s'est ralenti au cours du quatrième trimestre.

Par rapport à la même période de 1964 :

— les importations de produits agricoles et alimentaires, qui étaient en augmentation de plus de 27,5 % au troisième trimestre, ne l'étaient plus que de 24,1 % au quatrième trimestre ;

— les importations de matières premières, qui étaient en augmentation de 4,8 % au troisième trimestre, ne l'étaient plus que de 0,8 % au quatrième trimestre ;

— les importations de produits demi-finis, en augmentation de 4,9 % au troisième trimestre, étaient redevenues ce qu'elles étaient au quatrième trimestre de 1964 ;

— les importations de produits manufacturés, en augmentation de 29,2 % pour le troisième trimestre, n'étaient que de 20,3 % au quatrième.

Mais cette augmentation des achats allemands à l'étranger n'a été que temporaire : le symptôme essentiel du dynamisme de l'économie allemande a été le *mouvement ascendant des exportations allemandes* tout au long de l'année 1965. Les ventes à l'étranger de produits agricoles et alimentaires ont augmenté de 22,7 % en 1965 par rapport à 1964, celles de matières premières de 1,5 %, celles de produits demi-finis de 9,1 % et celles des produits manufacturés de 10,7 %. Cet accroissement prend une signification encore plus grande, lorsqu'on sait que les ventes de produits manufacturés représentent 84,5 % dans le total des exportations de l'Allemagne.

Sans doute le maintien, et même la consolidation des positions allemandes sur les marchés extérieurs, ne doivent pas être surestimés. La hausse des prix intérieurs allemands — due notamment au déséquilibre de l'offre et de la demande — a pesé sur les marges commerciales — et, par là, sur la puissance de concurrence des industries allemandes.

On peut donc tirer une première conclusion : si le solde de la balance commerciale allemande a diminué en 1964, des raisons de conjoncture interne expliquent ce ralentissement. Le mouvement d'ensemble du commerce extérieur allemand reste empreint de dynamisme. Le courant des exportations n'a d'ailleurs jamais cessé de croître.

\*  
\* \*

## 2. — Examinons maintenant la répartition géographique des échanges commerciaux allemands.

(En millions de Deutschmarks.)

	IMPOR- TATIONS allemandes.	VARIA- TIONS 1965/1964.	EXPOR- TATIONS allemandes.	VARIA- TIONS 1965/1964.	SOLDE	
		%		%	1965.	1964.
<b>Total .....</b>	<b>70.503,7</b>	<b>+ 19,8</b>	<b>71.724,6</b>	<b>+ 10,5</b>	<b>+ 1.220,9</b>	<b>+ 6.074,5</b>
<b>I. — Pays C. E. E. ....</b>	<b>26.648,3</b>	<b>+ 30,7</b>	<b>25.214,6</b>	<b>+ 6,7</b>	<b>— 1.433,7</b>	<b>+ 3.236,3</b>
<b>Dont :</b>						
France .....	7.842,9	+ 25,1	7.792,2	+ 5,0	— 50,7	+ 1.153,0
Benelux .....	5.416,8	+ 25,8	5.556,3	+ 13,9	+ 139,5	+ 574,7
Pays-Bas .....	6.826,4	+ 27,6	7.368,2	+ 9,4	+ 541,8	+ 1.384,4
	6.562,3	+ 46,9	4.498,0	— 2,1	— 2.064,3	+ 124,2
<b>II. — A. E. L. E. ....</b>	<b>12.134,2</b>	<b>+ 13,6</b>	<b>19.347,0</b>	<b>+ 9,4</b>	<b>+ 7.212,8</b>	<b>+ 6.993,2</b>
<b>Dont :</b>						
Grande-Bretagne .....	3.140,9	+ 12,9	2.810,7	+ 3,5	— 330,2	— 71,6
Suisse .....	2.225,8	+ 21,0	4.649,0	+ 1,9	+ 2.423,2	+ 2.722,0
<b>III. — Autres pays (sauf pays de l'Est) .....</b>	<b>28.705,4</b>	<b>+ 13,6</b>	<b>24.254,3</b>	<b>+ 15,1</b>	<b>— 4.451,2</b>	<b>— 4.197,3</b>
<b>Dont :</b>						
U. S. A. ....	9.195,9	+ 14,0	5.740,3	+ 20,0	— 3.455,6	— 3.281,1
<b>IV. — Pays de l'Est. ....</b>	<b>2.917,5</b>	<b>+ 21,0</b>	<b>2.675,4</b>	<b>+ 15,5</b>	<b>— 242,2</b>	<b>— 95,6</b>

Les données chiffrées figurant dans ce tableau appellent les observations suivantes :

a) *En ce qui concerne les importations allemandes pour l'année 1965,*

— on constate que le Marché Commun a été le premier fournisseur de la République fédérale. Les ventes réalisées par les cinq partenaires de la C. E. E. en Allemagne ont été de 30,7 % supé-

rieures à ce qu'elles avaient été en 1964. La France — à elle seule — a accru ses ventes de 25 %. Ce taux d'augmentation a été moins élevé que celui de l'Italie : + 47 %. Mais la France conserve la première place dans la liste des fournisseurs de l'Allemagne membres de la C. E. E. (7.842 millions de DM). Il est évident que la disponibilité du marché allemand a permis aux pays de la C. E. E. de bénéficier du tarif intracommunautaire pour accroître leurs ventes.

Il reste à savoir si le taux d'expansion des ventes en Allemagne poursuivra un tel mouvement ascendant ?

— Les pays de la petite zone de libre échange et les autres pays du monde — dont les Etats-Unis — ont bénéficié, mais dans des proportions moins importantes que l'Europe des Six, de la demande intérieure allemande (+ 13 % environ).

b) Les exportations de l'Allemagne ont continué de croître à un rythme de + 10 %, ce qui correspond à la moyenne déjà réalisée au cours des années antérieures. Le plus gros client de l'Allemagne pour 1965 a été les Etats-Unis : les exportations réalisées par l'Allemagne dans ce pays ont été en hausse de 20 % sur l'année précédente et ont atteint 5.740 millions de DM. Le Marché commun n'a pas accru ses achats en Allemagne dans des proportions identiques à celles de la hausse moyenne du volume des exportations allemandes 6,7 % (contre 10,5 % de moyenne).

La France elle-même, qui avait augmenté ses ventes en Allemagne — ainsi que nous l'avons souligné — de 25,1 %, n'a accru ses achats que de 5 %.

3. — En résumé, si nous examinons le solde de la balance commerciale de l'Allemagne à l'égard des diverses grandes zones géographiques, nous constatons :

1° Que ce solde — qui était positif à l'égard de la C. E. E. en 1964 — est devenu négatif en 1965. Il est passé de + 3.236,3 millions de DM à — 1.433,7 millions de DM. Ce déficit s'explique, rappelons-le, par une incapacité du marché intérieur allemand à faire face à une forte augmentation de la demande, ce qui a entraîné le relais — relais facilité par un tarif intracommunautaire favorable — par les fournisseurs de la C. E. E.

2° Ce solde est largement positif sur les marchés de la petite zone de libre échange (+ 7.212,8) ;

3° Il est enfin négatif sur le marché américain.

## § 2. — L'AIDE AU COMMERCE EXTÉRIEUR

Dans le cadre de l'encouragement au commerce extérieur, d'importants crédits sont consentis aux entreprises, ainsi que des garanties pour les marchés passés avec certains pays. Le secteur bancaire allemand s'intéresse particulièrement au développement de l'exportation et les trois plus grosses banques — Deutsche Bank, Commerzbank et Dresdner Bank — ont créé un organisme : « Ausfuhrkredit AG », qui est plus spécialement chargé de dispenser les crédits à l'exportation.

Outre ces trois organismes bancaires, près de vingt autres banques participent également à l'Ausfuhrkredit AG. Les prêts consentis aux exportateurs varient de deux à huit ans et portent intérêt à 6,50 %.

Toutefois, l'intervention d'un organisme semblable à la Coface française, « Hermès », est exigée pour tout crédit dépassant deux années. Dans cette hypothèse, la décision de garantie est prise par une commission interministérielle, dans les quatre semaines suivant la date de la demande.

L'autofinancement, c'est-à-dire la part de financement revenant à l'exportateur, varie de 25 à 40 %, selon les cas. Il est toutefois intéressant de noter que les exportateurs ont la possibilité, dans certains cas, de faire appel à un organisme de crédit public comparable à notre Crédit national, et qui peut, dans certains cas, accorder un crédit complémentaire réduisant l'autofinancement à 20 %.

A ces divers organismes financiers d'aide à l'exportation, il convient d'ajouter ceux consacrés à la prospection des marchés à l'étranger. Il est particulièrement remarquable de noter, en la matière, que les conseillers commerciaux, très actifs, sont épaulés par les représentants du secteur privé dans les pays étrangers. Ainsi, le B. D. I., organisme comparable au C. N. P. F., entretient à l'étranger une représentation étoffée et approvisionne les universités, les écoles supérieures et professionnelles en documents, ouvrages et revues, qui permettent aux étrangers de constater les progrès de la technique allemande et, éventuellement, de faciliter l'adoption de ce matériel par les pays étrangers.

### § 3. — LA POLITIQUE DE COOPÉRATION

Bien qu'il ne s'agisse pas de problèmes relevant du commerce international au sens strict du terme, il nous paraît utile néanmoins d'aborder dans ce chapitre la question de l'aide aux pays en voie de développement.

Avant de présenter un bilan sommaire des réalisations ou des participations de la République Fédérale allemande dans les pays sous-développés, il est indispensable de formuler trois observations préliminaires :

1. — L'Allemagne est décidée à augmenter son effort en matière d'aide aux pays en voie de développement, notamment en matière de coopération technique.

Le Ministre Fédéral de la coopération économique a souligné que l'Allemagne ne dispose actuellement que de quelques milliers de spécialistes, alors que la France en a plus de 40.000. La République Fédérale est donc décidée à réaliser un effort assez sensible dans ce domaine pour prendre la place qu'elle estime lui revenir : le retard pris par l'Allemagne dans ce secteur doit être rattrapé en cinq ans et les spécialistes chargés de la coopération technique seront réunis dans un seul corps administratif sous contrat de 5 ans au minimum. Il s'agit, notamment, de former des moniteurs agricoles.

2. — *Souci de simplification.* — Dans un rapport du mois d'avril 1964, la Cour fédérale des Comptes a émis des critiques à propos du gaspillage des moyens que constitue l'organisation administrative d'aide aux pays sous-développés : le rapport en question signale que 15 ministères traitent de cette question, que 231 bureaux y sont intéressés et plus d'un millier de fonctionnaires y sont employés.

3. — Il semble que la nature de l'aide allouée par l'Allemagne aux pays en voie de développement connaîtra, dans les années qui viennent, une certaine transformation : dorénavant, l'accent sera mis plus spécialement sur la coopération et l'aide à la formation, l'assistance en capital (l'aide totale de l'Allemagne aux pays sous-développés a dépassé 2 milliards de DM pour 1964) devrait, selon les autorités officielles de Bonn, être toujours accompagnée

de l'envoi de spécialistes allemands et les fonds publics devront être employés au financement de travaux d'infrastructure économique (routes, ponts, barrages, centrales électriques, etc.).

Selon les renseignements que nous avons pu recueillir, l'aide de l'Allemagne aux pays en voie de développement se répartissait, au milieu de l'année 1965, comme suit :

### 1. — Pays d'Afrique du Nord.

En *Algérie*, un crédit de 70 milliards de DM a été affecté à l'irrigation de la plaine de La Marnia et la reconstruction du port de Bône vient d'être décidée avec l'octroi d'un prêt à 3 % en 20 ans.

Signalons également que la République fédérale d'Allemagne, qui emploie actuellement 30.000 ouvriers algériens, compte en faire venir 30.000 de plus dans les mois à venir.

En *Tunisie*, après une visite de la firme Krupp, à Tunis, un accord de principe a été signé pour le développement du port de Menzel-Bourguiba.

Au *Maroc*, 69 millions et demi de DM ont été affectés par l'Allemagne au complexe chimique de Safi ; une raffinerie de sucre est également envisagée par un groupe d'entreprises allemandes (crédit de 50 millions de DM).

### 2. — Afrique d'expression française.

En *Côte d'Ivoire*, un crédit de 70 millions de DM a été accordé à ce pays et la firme Krupp a obtenu la commande d'une fabrique de cellulose.

Au *Cameroun*, un crédit de 40 millions de DM a été accordé pour la construction des routes.

Au *Niger*, 12 millions de DM sont prévus pour le forage de puits, la construction de tanneries et des conserveries de viande.

Au *Tchad*, une usine textile à Fort-Archambault a été entreprise en collaboration avec la France : la société allemande de développement et le groupe français qui y participent détiennent chacun 35 % du capital.

Au *Sénégal*, la Deutsche Bank a pris une participation au capital de l'Union Sénégalaise de Banque, dont le capital a été porté de 500 à 575 millions de francs C. F. A.

Au *Dahomey*, une aide de 12 millions de DM a été attribuée.



En dehors de l'Afrique d'expression française, on doit signaler qu'un crédit de 60 millions de DM, sous forme de prêt à 3 % sur 20 ans, a été accordé au *Nigeria* pour des constructions d'infrastructure, notamment de ponts.

Il en est de même pour le *Ghana* auquel 20 millions de DM de crédit ont été consentis pour la construction d'un pont sur la Volta.

En *Angola*, la firme Krupp participe pour 40 millions de dollars à des travaux pour le pont de Nocamedes et la construction de routes.

### 3. — Proche-Orient.

En *Syrie*, l'octroi d'un crédit de 350 millions de DM est envisagé pour un projet de barrage sur l'Euphrate.

En *Jordanie*, 35 millions de DM sont prévus pour des installations portuaires et des centrales électriques.

En *Egypte*, 23 millions de DM seront affectés à des machines de pompage.

En dehors de ces divers pays, on constate que l'aide financière allemande, au titre de la coopération, va également vers l'Afghanistan, le Pakistan, l'Inde, la Corée du Sud, le Brésil, le Chili, le Pérou, le Venezuela, l'Indonésie, la Birmanie, la Thaïlande, le Sud-Vietnam, etc.

\*  
\* \*

## CHAPITRE III

### **La participation des travailleurs allemands à la vie de l'entreprise.**

La reconnaissance et la mise en œuvre de l'association des travailleurs à la vie de l'entreprise se présentent comme une dérogation aux principes de libéralisme économique qui animent, comme nous venons de le signaler, la vie économique allemande.

Doit-on voir dans les mécanismes de cogestion ou d'association des salariés à la vie de l'entreprise, comme certains le prétendent, une remise en cause partielle de la politique libérale allemande ou, au contraire, la manifestation d'un choix raisonné et accepté ?

Il n'est pas opportun, dans le cadre de ce rapport, de débattre d'une telle question. Limitons plutôt notre propos au seul examen des mécanismes d'association des travailleurs à la marche des entreprises, puisque cette question connaît actuellement en France un regain d'actualité.

\*  
\* \*

L'appréhension du problème général de l'association des salariés à la marche des entreprises implique l'étude de deux questions :

- l'une concerne l'étendue et les modalités de l'association des travailleurs aux décisions d'ordre économique et social affectant la marche de l'entreprise. Il s'agit de savoir si, dans la gestion d'une unité économique et dans la genèse des décisions qui l'animent, il existe *un partage de responsabilités* entre les employeurs et les employés : une cogestion ;
- la seconde, se situant « en aval », en quelque sorte, de la précédente, a trait aux problèmes de la répartition des bénéfices entre les salariés.

Quel est le degré d'association des salariés allemands au partage des fruits de l'expansion ?

Bien que ces deux questions soient nettement distinctes au point de vue théorique, elles sont étroitement liées sur le plan logique : le partage des responsabilités au niveau de la décision n'implique-t-il pas une certaine participation des salariés à l'accroissement de la richesse des entreprises ?

Quelles que soient les formes d'association, quel que soit le degré de partage des responsabilités, quel que soit le bilan de l'expérience, une idée fondamentale anime tous les projets présentés et appliqués en la matière : la main-d'œuvre ne doit plus être considérée comme *un élément passif, subordonné*, mais devenir partie intégrante de l'entreprise. Au conflit de classe, doit se substituer une opposition légalisée d'intérêts.

## § 1. — L'EXPÉRIENCE DE COGESTION

Dans une déclaration du 7 avril 1946, le D<sup>r</sup> Conrad Adenauer avait présenté la politique de cogestion en ces termes : « Nous voulons la participation des travailleurs à la gestion et à la responsabilité, et ceci pas seulement dans le cadre d'organismes à gestion autonome, mais également dans les grandes sociétés anonymes de capital, dans lesquelles l'influence *du droit de propriété* a cédé plus ou moins le pas au *droit de direction* ».

Si nous avons tenu à placer l'étude de la cogestion sous le haut patronage du Chancelier Adenauer, c'est pour mieux souligner l'importance qu'elle a revêtue, non seulement dès 1946, mais bien avant, pour les pouvoirs publics allemands.

### A. — Historique du droit de cogestion.

C'est la Constitution de Weimar qui a établi, dans son article 165, un droit de cogestion paritaire des salariés avec les employeurs, dans le règlement des conditions de salaires et de travail : le même texte constitutionnel prévoyait également la création dans les entreprises de conseils d'ouvriers pour la défense des travailleurs. Au prix d'une grève générale et de manifestations de masse, les principes énoncés dans la Constitution furent repris et explicités par la loi du 4 février 1920, qui organisait la représentation du personnel dans les conseils d'entreprise et dans les conseils de surveillance des sociétés anonymes. Mais cette législation ne fut que très partiellement appliquée ; par ailleurs, la législation postérieure à 1933 a aboli la loi de 1920, au nom des principes qui allaient dominer le III<sup>e</sup> Reich.

Avec l'effondrement du régime nazi, la définition d'une politique de cogestion a été de nouveau posée. Dès 1946, le Conseil de contrôle allié a promulgué la loi n<sup>o</sup> 22 sur les conseils d'entreprise : afin de favoriser la reconstitution des syndicats, notamment dans le cadre des entreprises, les Alliés ont tenu à y organiser la représentation des intérêts des travailleurs. Toutefois, les organismes ainsi créés n'étaient dotés que d'attributions sociales.

Avec la constitution des Gouvernements des Länder, on vit apparaître, notamment en zone française d'occupation, des lois établissant les conditions d'une participation assez étroite des travailleurs à la marche des entreprises. Lors de la formation du

Gouvernement Fédéral, les syndicats allemands réclamèrent l'élaboration d'une législation d'ensemble en matière de représentation du personnel.

En effet, la loi de 1946, de portée sociale plus qu'économique, avait été appliquée de façon très différente selon les zones d'occupation. Dans les secteurs anglais et français, le texte fut appliqué avec une certaine rigueur ; dans le secteur américain, au contraire, son application se heurta au veto des autorités militaires.

\*  
\* \*

Malgré ces précédents historiques et la tradition, il ne faut pas croire que les esprits — tous les esprits — étaient acquis au principe même de la politique de cogestion. Les discussions parlementaires qui devaient aboutir au vote de la législation actuelle ont été particulièrement vives et passionnées. A plusieurs reprises, les syndicats ont failli décréter la grève générale.

C'est incontestablement à la faveur des circonstances nées de la guerre et de l'occupation que les deux textes fondamentaux sur la cogestion — et surtout l'un d'entre eux — ont vu le jour. Les conditions du vote de ces lois — notamment de la loi de 1951 — font peser sur elles certaines suspicions. Dans la mesure où la codirection en matière minière et sidérurgique a été arrachée, en quelque sorte, au patronat, on peut dire que ce système, le plus élaboré en la matière, constitue un point d'aboutissement plutôt qu'un point de départ.

#### B. — Les principes généraux sur lesquels repose la cogestion.

Avant d'aborder l'examen des mécanismes de cogestion, il est utile de préciser le contenu même de la notion au triple point de vue théorique, législatif et pratique.

1. — *Au point de vue théorique*, la notion de cogestion implique une marge d'action assez étendue au profit du personnel, puisqu'elle suppose :

a) La possibilité de s'opposer à toute mesure d'embauchage, de licenciement, de regroupement et de transfert si la mesure a été prise en violation de la loi ou de la convention collective ;

b) La possibilité d'être associé à certaines décisions concernant la durée du travail, les pauses, les congés, à moins que la convention collective n'ait déjà traité de ces questions ;

c) La possibilité pour les membres du Comité économique (organisme à composition paritaire qui ne peut être créé que dans les entreprises occupant plus de cent salariés) d'être *informés* sur toutes les *questions économiques* ayant trait à la marche de l'entreprise, dans la mesure où des secrets techniques ou commerciaux ne risquent pas d'être divulgués ;

d) La présence des représentants des salariés dans les organismes de direction de l'entreprise.

On conçoit donc que *la notion de cogestion* contient une gamme très ouverte de moyens d'action : dans cette gamme, la représentation des salariés au sein des organes de direction constitue la cogestion au sens strict du terme.

Au sens strict, la cogestion se réfère à l'idée de partage des responsabilités aux échelons les plus élevés de l'entreprise. Au sens large, elle englobe toute forme de participation à la vie de l'entreprise, notamment par l'intermédiaire des conseils d'entreprises et des comités économiques.

2. — *Au point de vue législatif*, le régime juridique de la cogestion repose sur deux textes :

— la loi du 21 mai 1951 qui ne concerne que les entreprises minières et sidérurgiques. Selon les dispositions de ce texte, une représentation paritaire des travailleurs et des employeurs est instaurée à condition qu'il s'agisse d'une société anonyme ou d'une société à responsabilité limitée. Ainsi les sociétés de personnes — notamment l'entreprise Krupp — échappent à cette loi ;

— la loi du 11 octobre 1952 sur le statut des entreprises met en œuvre — du moins théoriquement — un régime général de cogestion. Mais, comme nous aurons l'occasion de le vérifier, cette loi organise un système d'association des travailleurs beaucoup moins perfectionné que celui créé par la loi de 1951.

3. — *Au point de vue pratique*, il est nécessaire de rappeler que la structure des sociétés anonymes allemandes diffère profondément de celle des sociétés françaises. Il est difficile, en effet, de mesurer l'« implantation » et l'importance de la cogestion sans les replacer dans leur contexte juridique et institutionnel.

Les sociétés anonymes allemandes sont dirigées par deux organismes collégiaux : le conseil de surveillance (Aufsichtsrat) et le comité de direction (Vorstand).

Le conseil de surveillance, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, est chargé d'une double mission : contrôler et, éventuellement, démettre l'organisme de direction ; à ce titre, le conseil de surveillance doit exiger des rapports sur la marche des affaires de l'entreprise, il a un droit de regard sur les livres de commerce, la correspondance de la société, ainsi que sur l'administration de ses biens, l'état de sa trésorerie, etc. Au titre de la seconde mission qui lui est impartie, le conseil de surveillance est chargé d'autoriser certains actes essentiels à la vie de l'entreprise, tels que les emprunts, les prises de participations, etc.

Le second organisme, le Comité de direction, constitue l'institution dominante de l'entreprise, puisqu'il en assume la gestion proprement dite. Il peut compter jusqu'à 10 membres mais, dans les sociétés minières ou métallurgiques, il n'en compte que trois : un directeur technique, un directeur commercial et un directeur du travail.

### C. — Mécanisme de la cogestion.

L'étendue et le degré de pénétration de la cogestion dans les entreprises allemandes diffèrent très sensiblement, ainsi que nous l'avons déjà signalé, selon qu'il s'agit du régime général et du régime particulier de la cogestion.

#### 1. — *Le régime général de la cogestion.*

Nous limiterons à ce propos nos développements à l'étude des seules dispositions de la loi d'octobre 1952 intéressant le problème de la cogestion. Dans ce texte, la représentation des salariés est réalisée dans trois organismes : le Conseil d'établissement, le Comité économique et le Conseil de surveillance. Nous nous empressons d'ajouter que les termes « représentation des salariés » ne signifie pas « association à la gestion ». Si nous examinons la nature de la participation des ouvriers au Conseil d'établissement ou au Comité économique, nous constatons que la responsabilité qui leur est confiée est limitée aux seules questions d'ordre social. La compétence d'ordre économique qui leur est reconnue, au sein du Comité économique, est limitée à l'information.

Le Conseil d'établissement (ou d'entreprise) a pour vocation de coopérer avec la direction de l'entreprise en vue d'assurer une bonne application des textes législatifs ou des conventions collectives pour tout ce qui concerne les conditions d'emploi de la main-d'œuvre.

Dans les « konzern » ou groupements d'entreprises, le Conseil d'établissement n'existe qu'au niveau des entreprises composantes et non au niveau de la société coiffant les diverses unités du groupe. On conçoit donc que la présence d'un Comité économique dans les entreprises comptant plus de 100 ouvriers revêt une importance d'autant plus grande que cet organisme peut faire entendre sa voix au niveau fédéral ou à celui du groupement d'entreprises, alors que le Conseil d'entreprises ne le peut pas.

Néanmoins, si la loi de 1952 donne au Comité économique compétence pour connaître des questions concernant la production ou la marche générale de l'entreprise, le pouvoir qui lui est ainsi conféré n'en est pas moins consultatif : il peut faire entendre sa voix, mais il ne peut imposer sa volonté ! Il n'est donc pas possible de parler de *véritable cogestion* au sein de ces deux organismes.

La loi de 1952 comporte une seule disposition en matière de cogestion, celle prévoyant qu'*un tiers des membres du Conseil de surveillance de toutes les entreprises industrielles ou commerciales ayant au moins cinq ouvriers est désigné au scrutin secret et direct par tous les salariés de l'entreprise*. La loi prévoit que si les représentants des travailleurs au Conseil de surveillance sont au nombre de deux, ils doivent être pris obligatoirement à raison d'un ouvrier et un employé dans l'entreprise. Au-delà de deux représentants, le choix peut être opéré parmi les personnes n'appartenant pas à l'entreprise, en particulier parmi les représentants des syndicats.

Ainsi, si nous nous référons à notre précédente description des organismes chargés d'administrer les sociétés allemandes, nous pouvons conclure :

1° Que la représentation des salariés n'est pas réalisée au sein du Comité de direction, organisme qui assure la gestion réelle de l'entreprise ;

2° Qu'elle est partiellement réalisée au sein de l'organisme qui assure le contrôle de la gestion.

## 2. — *La cogestion dans les entreprises minières et sidérurgiques.*

Les dispositions de la loi de mai 1951 relative à la cogestion dans les entreprises minières et sidérurgiques sont beaucoup plus strictes que celles du régime général.

1. — *Le Conseil de surveillance*, qui comprend normalement 11 membres, est composé de 5 représentants des actionnaires et de 5 représentants des travailleurs. Le 11<sup>e</sup> membre du Conseil est choisi à la majorité, par les 10 premiers. Contrairement aux dispositions en vigueur dans le régime général de la cogestion, la représentation salariale est paritaire et non minoritaire au Conseil de surveillance des entreprises minières et sidérurgiques. Les syndicats jouent un rôle important dans la désignation des représentants des travailleurs puisque, sur les cinq, deux sont proposés par le conseil d'établissement et choisis par les travailleurs de l'entreprise, les trois autres sont proposés directement par les syndicats.

2. — *Le Comité de direction* est composé de 3 membres dont l'un est « Directeur du travail ». Nommé avec l'assentiment des représentants des travailleurs au Conseil de surveillance, le Directeur du travail fait partie du Conseil de direction et, à ce titre, *il participe à la gestion collégiale de l'entreprise*. Il faut rappeler enfin, que seules les entreprises sociétaires sont soumises aux obligations de la loi sur la cogestion.

En nous plaçant, au seul point de vue des institutions, nous constatons que le régime de la cogestion est différent selon qu'il s'agit de la sidérurgie, des mines et des autres secteurs industriels ou commerciaux. Si, dans un cas le rôle des salariés s'étend à la gestion même de l'entreprise et au contrôle de cette gestion, dans l'autre l'association à la gestion est imparfaite, puisque les représentants des travailleurs sont minoritaires au Conseil de surveillance.

## 3. — *La mise en œuvre de la cogestion.*

Dans l'examen du fonctionnement de la cogestion au sein des rouages de l'entreprise, il convient d'opérer une distinction entre les organismes de représentation et de consultation et les organismes associés aux responsabilités de direction.



*Organismes de représentation et de consultation.*

Dans la majorité des cas, les observateurs estiment que le Conseil d'établissement a joué un rôle utile dans la bonne marche de l'entreprise. Ce Conseil s'est présenté avant tout comme un instrument de paix sociale assurant la permanence du « betriebsklima », le « climat d'entreprise », fondé sur la solidarité de tous, patrons et salariés, en vue du bien de l'entreprise.

Cette collaboration, généralement confiante, entre le Conseil et les employeurs, a eu pour résultat une restriction assez sensible du rôle des syndicats au sein des entreprises. Sans aller jusqu'à prétendre que le patronat allemand a favorisé sciemment, par une politique généreuse (retraites complémentaires, subventions aux cantines, service médical, etc), l'action des Conseils d'entreprise au détriment de l'action des syndicats, il n'est pas vain de prétendre que l'existence d'un organisme élu par les salariés et responsable des négociations avec les patrons, a détourné du syndicalisme un assez grand nombre d'employés et de salariés.

Pourquoi les travailleurs auraient-ils adhéré à un syndicat chargé de défendre leurs droits, parfois sans résultat, alors que les représentants élus du personnel leur rendaient des services équivalents sinon supérieurs ?

Les syndicats allemands sont conscients de cette évolution. Pour combattre un certain « égoïsme d'entreprise », ils s'efforcent de mettre sur pied des mesures tendant à rétablir leur influence traditionnelle : organisation de stages et cours de formation de Conseillers d'entreprise, documentation, directives d'action, etc. Les syndicats essaient également de préserver la solidarité et la cohésion des salariés en suscitant la constitution de groupes syndicaux d'entreprise qui se présenteraient comme un trait d'union entre le syndicat et le Conseil d'entreprise.

Il n'en demeure pas moins évident que, quelles que soient les mesures préconisées par le mouvement syndicaliste allemand, la réussite des Conseils d'établissement a privé le syndicalisme d'un nombre important d'adhérents.

*Fonctionnement du système de cogestion dans les organes de direction et de contrôle des entreprises.*

Quel que soit le système de cogestion auquel on se réfère, la qualité des compétences exigées des représentants du personnel dans l'entreprise a posé des difficiles problèmes de recrutement aux syndicats allemands.

Nul ne peut contester, en effet, la difficulté du rôle dévolu au représentant du personnel dans la mesure où il doit défendre la cause de ceux qu'il représente et suivre avec compétence la gestion de l'entreprise. Si, parfois, les syndicats ont été pris de court, dans la plupart des cas, ils ont réussi à trouver un point d'équilibre entre ces deux objectifs par une préparation active des salariés à leurs futures responsabilités de gestion, notamment dans le cadre de leur Institut d'études économiques.

\*  
\* \*

Si nous examinons le fonctionnement du régime général de cogestion, nous constatons que *la représentation minoritaire* des travailleurs au sein du Conseil de surveillance — quelles qu'aient été les qualités et les compétences techniques des délégués — a enlevé à ce système une grande part de son efficacité. Selon les meilleurs observateurs, l'instauration d'une telle cogestion dans les Conseils de surveillance n'a pas notablement modifié la nature des rapports entre patrons et salariés. Dans certains cas, la collaboration entre représentants du personnel et représentants de la direction s'est révélée fructueuse ; dans d'autres cas, au contraire, les dirigeants des entreprises se sont efforcés de neutraliser le rôle des représentants des travailleurs, soit en accroissant les pouvoirs du Comité de direction par une modification des statuts de sociétés, soit — enfin — en créant un Conseil de surveillance occulte composé des seuls représentants des actionnaires et exerçant un contrôle réel sur la gestion de l'entreprise.

Aussi, il ne semble pas possible de conclure que la loi de 1952 ait modifié notablement le climat social en Allemagne et amélioré les conditions de travail et de fonctionnement des sociétés industrielles.

\*  
\* \*

Les conclusions sont différentes si nous abordons l'étude du fonctionnement de la cogestion dans les entreprises minières ou sidérurgiques.

Dans les *Conseils de surveillance*, le principe de la représentation paritaire entre employeurs et salariés a conféré aux représentants de ces derniers une autorité accrue. Ainsi, les syndicats

possédant un droit de regard direct dans la marche des entreprises, les renseignements communiqués par la direction aux membres travailleurs du Conseil ont permis une meilleure information syndicale et, par là même, la présentation de revendications plus précises.

Lorsque des désaccords ont existé entre les 5 représentants des travailleurs et les 5 représentants des actionnaires, le rôle du « 11<sup>e</sup> homme » a été primordial. Tout le monde s'accorde à souligner l'action apaisante et efficace de cette personnalité. En général, les 10 membres des Conseils de surveillance ont fait porter leur choix sur des personnalités telles que des juristes en renom, des professeurs d'université, des hauts fonctionnaires, etc. Les « 11<sup>e</sup> homme » ont presque toujours pris leurs décisions en toute impartialité et, dans l'ensemble, leurs arbitrages ont contribué à améliorer les rapports entre salariés et employeurs.

L'institution d'un Directeur du travail se présente comme la création la plus originale en matière de cogestion. En général, les attributions du Directeur du travail sont déterminées par les statuts de la société et les fonctions qui peuvent lui être confiées sont le service du personnel, l'apprentissage, le service social, la prévention des accidents, etc. Mais ce qui importe, c'est de considérer que le directeur du travail fait partie, avec le directeur technique et le directeur commercial, du Conseil de direction, organisme collectivement responsable de la bonne marche de l'affaire.

#### D. — Les perspectives actuelles en matière de cogestion.

Entre les deux formules de cogestion, il reste à savoir quelle est celle qui l'emportera sur l'autre. Pour certains, le système de cogestion dans les entreprises minières et sidérurgiques ayant été adopté par le Parlement, sous la pression syndicale, doit être considéré comme une concession patronale ultime, un aboutissement et non comme un point de départ pour une généralisation du système. Pour d'autres, au contraire, le régime général de la cogestion s'étant révélé inopérant et inefficace dans son fonctionnement, doit être aligné sur le régime en vigueur dans les entreprises minières et sidérurgiques.

C'est à cette conception que s'est ralliée, en octobre 1965, la D. G. B. (Confédération syndicale allemande). Or, l'extension de la cogestion par voie de convention collective se révélant impossible

dans la mesure où une telle extension contreviendrait à la législation allemande sur le droit des sociétés, seule une loi est susceptible de généraliser la cogestion.

Le syndicalisme allemand fonde ses espoirs sur les considérations suivantes : les travailleurs ne peuvent être réellement intégrés dans une société industrielle moderne que s'ils possèdent le droit de participer aux décisions qui influent sur leur sort. Le droit de vote politique doit donc être complété par un droit de participation aux décisions d'ordre économique affectant l'ensemble de la société. La cogestion permet ainsi de lutter contre l'isolement économique du salarié en constituant un frein à la puissance des grosses unités économiques.

La propriété privée constitue pour le syndicalisme allemand une donnée acquise et fondamentale ; la concentration se présente comme une nécessité économique. Toutefois, la reconnaissance de la propriété privée et du mouvement de concentration n'exclut pas, pour autant, la volonté de freiner les abus possibles auxquels ils peuvent donner lieu. La cogestion, dans sa forme évoluée, est destinée à jouer ce rôle.

Certains syndicalistes allemands vont jusqu'à prétendre que la cogestion constitue la garantie la plus sûre du capitalisme dans la mesure où elle intègre les salariés, avec des droits égaux à ceux des capitalistes, au cœur même du système capitaliste.

La réaction patronale en face de cette position a été très nette : le patronat refuse ce qu'il appelle une « socialisation à froid » et une destruction progressive de la libre entreprise. Le débat est donc engagé ; il est peu probable que le recours à des formes de pression trop visibles ou trop brutables soit envisagé par les syndicats ; le souvenir des conditions dans lesquelles la loi de 1951 a été votée reste très vif chez les uns comme chez les autres. Mais les syndicats allemands semblent décidés à poursuivre la confrontation en plaçant cette fois le débat sur le plan européen.

Au cours de l'année 1965, une résolution adoptée par les syndicats libres des métaux de la C.E.C.A. dit, en effet, que « les salariés des six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier demandent l'extension, à l'intérieur des entreprises et à un niveau plus élevé, de la cogestion qui doit s'appliquer à tous les échelons des entreprises sidérurgiques, de leurs sociétés de holding et de leurs groupements professionnels ».

## § 2. — L'ASSOCIATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE LA GESTION

Il ne suffit pas d'assurer l'association des salariés aux décisions concernant la marche de l'entreprise. Pour être utile, une telle association doit être accompagnée du droit pour les salariés de participer aux résultats financiers de la gestion de l'entreprise.

Essayons d'examiner comment un tel problème s'est posé en Allemagne et selon quelles modalités il a été partiellement résolu.

### A. — La prise de conscience d'une nécessaire participation des travailleurs à la richesse créée.

Il n'est pas vain de dire que l'expansion économique, dont l'Allemagne a bénéficié depuis plus de 15 ans, a plus spécialement favorisé les détenteurs de l'appareil de production que les salariés. Quel qu'ait été le taux d'accroissement des revenus du travail, il est incontestable qu'il a été inférieur au taux de croissance des revenus du capital. Alors que le pourcentage des sommes déposées dans les comptes d'épargne *par rapport aux revenus disponibles de l'ensemble de la population est passé, entre 1960 et 1963, de 8,4 % à 9,6 %*, ce rapport est nettement moins favorable si nous considérons, pour la même période, les seuls salariés, puisqu'il est passé de 4,3 % à 3,5 %. Il ressort de ces chiffres que les salariés allemands ne vivent que grâce à la rémunération de leur travail et que la constitution d'un capital inscrit aux comptes d'épargne de ces salariés se révèle actuellement peu fréquente.

Dans la mesure où l'on veut favoriser la constitution d'un certain capital privé au profit des salariés, une double question se pose :

— Doit-on pratiquer, pour cela, une politique de hauts salaires, en limitant ainsi les conditions d'autofinancement des entreprises, mais facilitant peut-être, grâce au supplément de richesse accordé aux salariés, *l'investissement de leur épargne dans les entreprises ?*

— Doit-on, au contraire, pratiquer une politique d'amélioration de la condition générale des travailleurs par une meilleure et plus équitable répartition des bénéfices de l'entreprise ?

C'est le 10 septembre 1964 que le Président du « Syndicat du Bâtiment » du D.G.B., M. Leber, a présenté aux employeurs de l'industrie du bâtiment et de la construction une proposition tendant à favoriser *la formation de capital en faveur des salariés allemands*. A cet effet, l'auteur du projet proposait la création d'un fonds alimenté par une contribution de 1,5 % sur les salaires, fournie par les employeurs. Le fonds, géré paritairement par les employeurs et les syndicats, remettrait aux salariés des bons de participation correspondant aux salaires perçus par eux.

Selon le promoteur de ce système, les capitaux collectés et affectés à ce fonds serviraient principalement à financer les entreprises qui auraient plus spécialement contribué à alimenter le fonds. Quant au salarié, la part qui lui reviendrait sur les sommes versées à chaque paiement de son salaire lui serait remise au jour de sa retraite.

Le projet de M. Leber a provoqué, comme on peut le penser, un certain nombre d'observations.

*Au point de vue économique*, tout d'abord, les observateurs ont estimé que, si les propositions de ce plan pouvaient être appliquées au secteur au nom duquel parle M. Leber, le bâtiment, dans d'autres secteurs économiques, au contraire, la contribution de 1,5 % sur les salaires risquait, soit d'être répercutée sur les prix, soit d'être prélevée sur les salaires versés ; dans un cas, on risquait de favoriser les tendances inflationnistes, dans l'autre, de développer une politique d'épargne forcée. Seul, un secteur économique doué d'un très grand dynamisme pouvait absorber une telle réforme sans risque de pression trop forte sur les prix ou sans menace de diminution de salaire.

*Au point de vue financier*, ensuite, la proposition Leber comportait certaines implications qui n'ont pas échappé au secteur bancaire. Le développement du prélèvement de 1,5 % risquait de favoriser une concurrence assez vive pour les banques, dans la mesure où *l'accumulation des cotisations fournirait une masse de capitaux offerte aux entreprises privées à un taux plus avantageux que celui des prêts bancaires*. Selon certains calculs, le « Fonds Leber » serait susceptible d'amasser, en vingt ans, un capital de 20 à 30 milliards de DM. A l'époque où ce calcul a été effectué, le volume total des crédits accordés par les trois plus puissantes banques allemandes était de 21,6 milliards de DM.

*Les syndicats allemands*, enfin, ont officiellement apporté leur soutien aux propositions Leber. Ce soutien, toutefois, n'était pas exempt de critiques, dans la mesure où la doctrine syndicale allemande en la matière est plus orientée sur la cogestion que sur la copropriété. En effet, selon les dirigeants syndicalistes allemands, le rôle des syndicats peut se manifester plus activement et plus efficacement par une participation aux décisions affectant la gestion des entreprises qu'au soutien du principe du partage des fruits de l'expansion. En matière de partage des fruits de l'expansion, la doctrine syndicale est, d'ailleurs, plus favorable à une politique active des salaires qu'à l'alimentation d'un fonds complémentaire de retraite ; car les sommes affectées à ce fonds sont déduites — tout au moins dans l'immédiat — de la masse monétaire disponible au profit des salariés. Le bénéfice futur ne compense pas le manque à gagner immédiat.

Enfin, le Gouvernement fédéral, estimant probablement prématurées les propositions de M. Leber, a présenté des contre-propositions : à cet effet, il a chargé le Ministre fédéral du travail de préparer un projet de loi relatif à l'association des salariés aux bénéfices des entreprises.

Les propositions gouvernementales, en la matière, ont repris, en les adaptant, certaines dispositions de la loi du 12 juillet 1961, dite « loi des 312 marks », qui prévoit la possibilité d'attribuer aux salariés de l'entreprise, une prime pouvant aller jusqu'à 312 DM par an. La somme ainsi distribuée doit être versée à un compte d'épargne, bloqué pendant 5 ans ou affecté à des investissements stables. Sur cette prime, l'employeur est déchargé du paiement de la sécurité sociale ; il en est de même d'ailleurs pour le salarié.

Toutefois, il est bon de rappeler que cette loi, votée en 1961, avait connu peu de succès et ne s'appliquait qu'à 250.000 salariés environ.

## B. — Les réalisations.

Telles sont les données de base relatives au problème de la participation des salariés aux bénéfices des entreprises.

Si nous abordons **maintenant le domaine des réalisations**, nous constatons que deux séries de textes ont vu le jour en la matière :

- l'un, de nature contractuelle, est la Convention collective du bâtiment du mois de mars 1965 ;
- l'autre, la loi du 5 mai 1965, est relatif à la constitution de capital au profit des salariés.

1. — *La Convention collective du bâtiment (mars 1965).*

C'est dans une convention collective — précisément celle du bâtiment — que le principe de la constitution d'un capital pour les salariés a été posé officiellement. Cette Convention collective dérive directement des propositions de M. Leber : seules, les inévitables concessions résultant des négociations entre syndicats et employeurs ont apporté quelques modifications aux principes initiaux du projet Leber.

Aux termes de cette Convention collective, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1966, les employeurs s'engagent à verser à chaque salarié, en plus du salaire, 9 pfennings par heure de travail, à condition que le salarié accepte, à son tour, une déduction de son salaire, avec mise en réserve bien sûr, de 2 pfennings par heure. Les 11 pfennings ainsi obtenus sont bloqués pour 5 ans, à un compte d'épargne-construction, d'assurance vie, etc. Les sommes ainsi épargnées bénéficient d'un taux d'intérêt déterminé par voie législative.

Quelles que soient les modalités de la pratique concernant la mise en œuvre de cette Convention collective, son objet essentiel consiste à ne pas affecter à des dépenses de consommation les sommes ainsi épargnées. Selon les promoteurs du système, un salarié travaillant 41 heures en moyenne par semaine peut épargner près de 200 DM par an et, au bout de 5 ans compte tenu des intérêts, il pourra disposer de 1.300 DM environ.

2. — *La loi, du 5 mai 1965*

*sur la constitution de capital au profit des salariés.*

La loi du 5 mai 1965 a étendu le champ d'application de la « loi des 312 DM », ne serait-ce — par exemple — qu'en portant le plafond des 312 marks à 468 pour les salariés ayant au moins trois enfants à charge.

Désormais, tout salarié est en droit d'exiger qu'une partie de son salaire soit affectée à la constitution d'épargne et ce, en vertu de contrats individuels, d'accords d'entreprise et de *Conventions collectives*. Ainsi, grâce à l'instruction de la convention collective, la mise en œuvre de la loi des 312 marks n'est plus susceptible d'être freinée par un refus de l'employeur lors de la négociation du



contrat individuel ou de l'accord d'entreprise. Le fondement de la loi de 1965 réside donc dans la promotion de l'épargne salariale, à condition que cette promotion soit inscrite dans un contrat collectif, un contrat individuel ou un accord d'entreprise. Il est à noter également que les dispositions de cette loi sont étendues aux personnels du secteur public.

C'est toujours en fonction du principe de l'extension des dispositions de la loi des 312 marks que sont consentis certains avantages fiscaux et sociaux lors de la constitution de capital au profit des salariés. Qu'il s'agisse de cotisations patronales ou salariales, celles-ci sont exemptées de redevances. De même, les sommes épargnées sont exonérées de l'impôt sur le revenu à la charge des salariés et du versement patronal de 8 % sur les salaires.

Enfin, certaines dispositions tendent à inciter les dirigeants des petites et moyennes entreprises à conclure des accords facilitant la formation de capital au profit de leurs salariés.

2. — Les modalités d'emploi des fonds restent les mêmes que dans la loi initiale dite des 312 marks. En principe, le blocage des sommes épargnées doit durer 5 ans. Le salarié bénéficiaire de ce système peut demander :

- soit l'inscription des sommes qu'il épargne à un compte ouvert auprès d'un Institut de crédit avec des primes d'épargne,
- soit l'affectation des sommes épargnées à l'acquisition d'un logement,
- soit l'achat d'actions préférentielles de l'entreprise,
- soit le réinvestissement de ces sommes dans l'entreprise.

Notons d'ores et déjà, que l'affectation de l'épargne ainsi constituée ne concerne pas exclusivement l'autofinancement de l'entreprise mais d'autres destinations.

\*  
\* \*

Tels sont les traits essentiels du problème général de la participation des salariés à la vie de l'entreprise. En fonction de notre analyse sommaire et dans la perspective des divers projets actuels du Gouvernement français en la matière, il est possible de présenter un certain nombre de conclusions.

Rappelons auparavant deux faits essentiels qui commandent selon nous l'ensemble de nos conclusions :

— le mouvement syndical allemand est *un mouvement unifié* : l'absence de toute scission, de tout séparatisme, confère à son action une efficacité dont est parfois dépourvue l'action syndicale dans les pays à centrales syndicales multiples ;

— *l'entreprise industrielle allemande* « baigne » dans un climat social fort différent de celui que connaissent nos entreprises. Outre les principes de libéralisme qui dominent l'ensemble de la vie économique et qui excluent toute volonté de nationalisation, il existe une conception de l'entreprise que nous ne connaissons pas en France.

Il ne fait pas de doute, et c'est là une première remarque, que la mise en œuvre de la politique de cogestion se solde, en Allemagne, par un succès très relatif. A son actif, il faut inscrire une amélioration incontestable du climat social mais, dans le développement de ce climat favorable, il est parfois difficile de distinguer la part qui revient à la cogestion elle-même, de celle qui relève d'un certain paternalisme, traditionnel chez les industriels allemands ou de celle, enfin, qui doit être inscrite à l'actif de l'expansion économique dont a profité l'Allemagne depuis 15 ans.

Evidemment, la cogestion a contribué à améliorer les rapports entre patrons et salariés — rapports qui s'étaient d'ailleurs forgés dans un climat d'effort et de coopération lors de la reconstruction du pays, au lendemain de la guerre. Mais au-delà d'une telle amélioration des relations entre patronat et salariat, peut-on dire que le partage des responsabilités ait donné naissance à une nouvelle forme d'entreprise ? En d'autres termes, l'instauration de la cogestion a-t-elle « métamorphosé » en quelque sorte les relations traditionnelles entre patrons et salariés ? Il ne fait pas de doute que, dans le cadre de la loi de 1952, cette transformation est inexistante : le caractère minoritaire de la représentation salariale au sein des organismes de direction la rend inopérante dans ses effets.

En ce qui concerne les entreprises sidérurgiques, l'action des représentants du personnel a été beaucoup plus efficace. Encore faut-il souligner qu'il s'agissait d'un secteur privilégié, caractérisé par une progression assez sensible de la production sidérurgique et minière. De plus, s'il constitue un des fondements de l'économie allemande, le secteur sidérurgique et minier ne groupe, en fait,

qu'une part réduite de l'ensemble des salariés : moins d'un million sur 6 millions d'ouvriers syndiqués et une population active de 25 millions de personnes.

2. — Dans la recherche d'une plus étroite association des salariés à l'entreprise, le syndicalisme allemand met avant tout l'accent sur la gestion de l'entreprise et sur la nécessaire association des employés aux décisions d'ordre économique qui affecteront la vie de l'entreprise.

Il ne fait pas de doute que les syndicats allemands soutiennent avec moins de vigueur l'association des salariés aux résultats de l'entreprise qu'au développement de la cogestion. C'est la raison pour laquelle les programmes syndicaux actuels demandent l'extension à l'ensemble de l'industrie de la cogestion, telle qu'elle est pratiquée dans les mines et dans la sidérurgie, et soutiennent plus faiblement les divers projets tendant à accroître la fortune privée des salariés.

3. — D'ailleurs, lorsque les syndicats abordent les modalités de la participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise, ils insistent davantage sur la hausse des salaires que sur les mécanismes tendant à créer une fortune privée au profit des salariés. De plus, lorsque les syndicats abordent la question de la constitution d'une épargne salariale l'accent est mis sur la création d'une *fortune privée* et non pas de faire de ces salariés les détenteurs de parts du capital social de l'entreprise. Après partage du produit de l'expansion, le salarié conserve un choix très ouvert pour l'affectation des sommes qui lui sont attribuées (construction, assurance vie, etc.). Encore faut-il souligner que, dans la création de cette richesse, le point de départ reste une part de salaire, et non pas une prime. C'est par le canal des revenus normaux du travail — non par prélèvement sur les bénéfices — que les syndicalistes allemands amorcent la création d'une fortune privée au profit des salariés.

En bref, la deuxième loi, dite des 312 marks, a apporté deux extensions au système instauré par la loi du 12 juillet 1961 relative à la formation de capital :

— l'inclusion du système dans les conventions collectives,

— la possibilité pour tout salarié d'en obtenir, de plein droit, l'application à condition qu'il en fasse la demande à son employeur.

Il est encore trop tôt pour porter un jugement d'ensemble sur la réussite de cette opération. Les avantages fiscaux consentis par la nouvelle loi aux épargnants attireront probablement de nouveaux déposants : c'est probablement dans la perspective d'un développement de l'épargne des salariés que *la Banque des Syndicats* a créé, en octobre 1965, une filiale qui aura pour tâche de gérer les dépôts réalisés en application de la loi des 312 DM. Les banques privées ont considéré avec inquiétude une telle création qui procurera, selon les estimations, 200 à 300 millions de DM au nouvel organisme. Les banques privées ont même déposé un recours pour infraction aux règles de la concurrence : en effet, lors de la création de la nouvelle banque, les syndicats ont offert une prime de 5 DM, à titre de premier versement, à ceux qui prendraient un compte dans la nouvelle banque. Les organismes bancaires privés ont estimé qu'il y avait là un moyen de pression déloyal.

Ainsi, pour nous résumer, on peut dire que la politique actuelle de participation des salariés à la vie de l'entreprise est dominée par trois problèmes essentiels :

— entre la cogestion très imparfaite de la loi de 1952 et celle plus rigoureuse de la loi de 1951, les syndicats mettent l'accent et la priorité sur une amélioration du régime général ;

— en matière de participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise, les syndicats sont plus favorables à une politique de hausse de salaires qu'à une politique de partage des bénéfices, entendue au sens strict ;

— enfin, les syndicats, sans répudier une politique tendant à créer une fortune privée au profit de leurs adhérents, mettent surtout l'accent sur une amélioration des procédures d'association des salariés aux décisions des entreprises.

## TROISIÈME PARTIE

### COMPTE RENDU DES PRINCIPALES VISITES DE LA DÉLÉGATION

#### CHAPITRE PREMIER

#### La région de la Ruhr et les environs.

##### § 1. — BAYER

La première visite effectuée par notre délégation a eu lieu à Leverkusen, aux laboratoires Bayer, au cours de l'après-midi du mercredi 16 mars. Auparavant, la matinée avait été consacrée à une visite rapide de la ville de Cologne (820.000 habitants) et notamment de la somptueuse cathédrale Saint-Pierre.

On ne présente pas la société Bayer. La puissance d'une telle firme est précisée par les quelques renseignements que nous avons notés. Le groupe Bayer emploie 70.000 personnes et fabrique 6.000 produits différents ; son chiffre d'affaires est de 5,3 milliards DM. Il est intéressant de noter que *5 % au moins du chiffre d'affaires* sont consacrés à la recherche, recherche à laquelle sont attachés 1.200 ingénieurs et 800 autres diplômés.

La firme que nous avons visitée à Leverkusen emploie 32.000 personnes ; il convient d'ajouter 5.000 personnes employées par les laboratoires Agfa, associés géographiquement et financièrement à Bayer.

Dans l'usine de Leverkusen sont fabriqués divers groupes de produits : produits chimiques, colorants, fibres synthétiques, produits antiparasitaires, produits photographiques.

Le complexe industriel Bayer à Leverkusen s'étend sur 250 hectares et, si l'on veut avoir une idée schématique de l'importance de ce groupe, on peut dire que la consommation d'eau de la firme Bayer,

à Leverkusen, égale annuellement celle de la ville de Hambourg. l'électricité consommée chaque année par Bayer équivaut deux fois celle consommée par la ville de Francfort.

## § 2. — MANNESMANN

De toutes les visites accomplies par votre délégation, celle de Mannesmann à Dusseldorf compte parmi les plus impressionnantes. La Société Mannesmann se classe au septième rang dans la liste des grandes sociétés allemandes, elle fait vivre près de 80.000 salariés, réalise près de 5 milliards de DM de chiffre d'affaires et, comme l'indiquait le docteur Van Beveren, « elle a déjà réalisé l'Europe de l'Atlantique à l'Oural », puisque 65 % de ses exportations sont effectuées dans cette partie du monde, dont 17 % dans la Communauté Economique Européenne.

Mannesmann se présente comme l'une des plus grandes entreprises du monde pour la fabrication des tubes et produits tubulaires.

Si la fabrication des tubes d'acier demeure l'élément caractéristique du groupe, l'activité de celui-ci s'étend sur une gamme très ouverte dont nous citons ci-après les composantes les plus caractéristiques.

### 1° *Implantation des usines sidérurgiques.*

Mannesmann exploite quatre usines sidérurgiques — Duisburg-Huckingen, Hahnsche Werke, Grillo Funke (à Belsenkirchen), Finnentrop — qui disposent de 6 hauts fourneaux, 5 convertisseurs Thomas, 19 fours Siemens-Martin, 1 aciérie électrique, 2 bloomings, 1 train à tôles fortes et une douzaine de laminoirs divers. Les deux premières usines de ce groupe comprennent, en outre, des installations pour la production de tubes.

Notons que l'unité de Duisburg-Huckingen, la plus importante, est desservie par un port particulier sur le Rhin. Ses fabrications portent principalement sur les tôles fortes, les demi-produits, les barres et profilés, etc.

### 2° *Implantation des usines à tubes.*

Quatre unités spécialisées dans la production de tubes sont situées à Düsseldorf-Rath, Remscheid, Witten et Hellenthal.

Mannesmann est également majoritaire dans deux sociétés de tubes où elle se rencontre avec d'autres entreprises : Röhrenwerke Bous-Sarre et Mecano-Bundy.

### 3° *Fabrication de produits transformés.*

Mannesmann contrôle la totalité ou la grande majorité du capital des entreprises de métallurgie et de construction métallique ou mécanique suivantes :

— Mannesmann - Stahlblechbau GmbH, Düsseldorf (capital 10 millions de DM) : usinage de tôles ;

— Mannesmann - Rohrleitungsbau GmbH, Düsseldorf (capital 9 millions de DM) : construction et pose de conduites et chaudières ;

— Franz Seiffert et C° AG, Berlin (capital 4,5 millions de DM) : installations pétrolières et pour centrales thermiques ;

— Mannesmann-Meer AG, Mönchengladbach (capital 20 millions de DM) qui fabrique des laminoirs, des turbines et des compresseurs destinés, notamment, à l'équipement du groupe. Cette société procède également à l'installation d'usines à l'étranger ;

— Mannesmann-Landtechnik (capital 0,5 million de DM) qui fabrique et vend des installations d'arrosage et d'autres équipements agricoles. Par ailleurs, cette société partage par moitié avec l'AO Smith International le capital de Mannesmann-AO Smith International qui va fabriquer des silos.

En outre, Mannesmann AG partage par moitié avec les Aluminium Walzwerke le capital de 4 millions de DM de Mannesmann Leichtbau GmbH, München, qui construit et pose des échafaudages métalliques et détient 75 % de l'Essener Apparatebau GmbH, Essen (capital 1 million de DM), qui fabrique des appareils et récipients en aciers spéciaux.

### 4° *Carbochimie et matières plastiques.*

Le groupe Mannesmann intervient également dans les secteurs de la carbochimie par l'intermédiaire de filiales : Mannesmann-Plastic GmbH, Düsseldorf, contrôlée à 100 % (capital 5 millions de DM), qui fabrique des tubes en polyéthylène et en chlorure de polyvinyle ; Süd-West-Chemie GmbH, Neu-Ulm/Donau, contrôlée

à 52 % (capital 2 millions de DM), productrice de matières plastiques, de résines synthétiques ainsi que de profilés et pièces de ces substances. Mannesmann AG, Farbwerke Hoechst AG et Hüttenwerk Oberhausen AG possèdent chacune un tiers de la Ruhrchemie AG, Oberhausen-Holten (capital 60 millions de DM), importante entreprise de carbochimie.

### 5° Sociétés commerciales et de transport.

La vente en Allemagne des tubes et des produits sidérurgiques sortis des usines du groupe est assurée par un certain nombre de sociétés entièrement contrôlées, qui sont établies dans toutes les grandes villes du pays. Les ventes à l'étranger relèvent de la Mannesmann-Export GmbH, Düsseldorf (capital 16 millions de DM entièrement possédé).

La vente du charbon est confiée à la Hansen, Neuerburg und C° GmbH, Essen (capital 9,5 millions de DM).

Par ailleurs, Mannesmann AG possède entièrement une société de navigation sur le Rhin, la Mannesmann-Reederei GmbH, Duisburg-Ruhrort (capital 3 millions de DM). En outre, elle détient le tiers d'une société de commerce de ferrailles, la Eisen und Metall AG, Gelsenkirchen (capital 12 millions de DM), créée avec la participation d'autres sociétés sidérurgiques allemandes.

Enfin, cet énorme complexe métallurgique, déjà puissant en Allemagne, a créé hors d'Allemagne des filiales nombreuses : au Brésil, au Canada, en Turquie, en Autriche, en Espagne, en Scandinavie.

### § 3. — KRUPP

La délégation a quitté Düsseldorf le jeudi 17 mars et elle a rejoint Essen (730.000 habitants) au milieu de l'après-midi. Les rigueurs d'un horaire chargé ne nous ont pas permis de consacrer à la firme Krupp le temps que nous aurions souhaité, eu égard à l'importance de cette entreprise.

Le programme de notre rapide séjour à Essen comportait la visite de l'école d'apprentissage et une visite de la Villa Hügel. Si, toujours pour des raisons d'horaire, la première n'a pu avoir lieu, la seconde, au contraire, nous a permis de prendre une juste mesure de l'activité industrielle de Krupp.



En effet, la Villa Hügel, énorme bâtiment aux proportions d'ailleurs peu harmonieuses, située à la périphérie d'Essen, rassemble en une sorte de musée un échantillonnage assez complet des réalisations pacifiques de la firme Krupp.

Actuellement, celle-ci (il ne s'agit pas d'une société mais d'une entreprise familiale), est composée de 28 entreprises principales et des entreprises charbonnières et sidérurgiques. Elle occupe 114.000 personnes ; si le siège central est à Essen, les usines, au nombre d'une centaine, sont disséminées à travers toute l'Allemagne fédérale : Brême, Hambourg, Hanovre, Khel, Duisburg, Cologne, Karlsruhe, etc.

La production de charbon de cette firme est suffisante pour alimenter ses propres aciéries (4 millions de tonnes d'acier par an, soit 10 % de la production allemande) et toutes les fabrications à base d'acier ou d'alliages spéciaux. Il est impossible de procéder à une énumération de tous les secteurs d'activité de Krupp : ponts, voies ferrées, bâtiments, chaudronneries, équipements d'industries chimiques, locomotives, poids lourds, constructions navales.

Le chiffre d'affaires réalisé en 1964 est de l'ordre de 6 milliards de DM, soit environ 750 milliards d'anciens francs.

## CHAPITRE II

### Visites accomplies dans la Région de Hanovre et de Hambourg.

#### § 1. — VISITE DE L'ENTREPRISE DE FABRICATION DE PNEUMATIQUES CONTINENTAL-GUMMI-WERKE

La visite de la firme Continental s'est déroulée le vendredi 18 mars, à Hanovre.

Elle a débuté au siège social de la Continental, vaste bâtiment administratif qui, selon les dirigeants de la firme, représente l'un des ensembles de bureaux les plus modernes d'Allemagne. Actuellement, l'ensemble du groupe Continental emploie 28.000 personnes et le chiffre d'affaires atteint environ 1.100 millions de DM, ce qui place cette entreprise parmi les 50 entreprises milliardaires

de la République Fédérale. Il est à noter que les laboratoires occupent 120 employés et la recherche centralisée est dirigée par un membre du Conseil d'administration ; elle groupe 250 ingénieurs.

L'usine que nous avons visitée est située à Stöcken. Il s'agit de l'unité industrielle la plus moderne des trois fabriques Continental situées à Hanovre. Dans cette entreprise, qui groupe 5.000 ouvriers, sont fabriqués 30.000 pneus par jour, c'est-à-dire 45 % de la production totale du groupe Continental ; en outre, l'usine de Stöcken distribue des mélanges aux autres usines, notamment 120 tonnes de noir de fumée par jour.

L'usine de Stöcken a été conçue selon une technique de rationalisation de la production et du stockage permettant l'obtention d'une capacité maximum. La disposition favorable des terrains permet aussi la fabrication de matières plastiques et le traitement d'écumes naturelles et synthétiques (les mousses) ; production : 500 tonnes ; prévision de production : 700 tonnes.

Il est intéressant de signaler que, dans le cadre de la Communauté économique européenne, les relations de la Continental avec la France ont pris un nouvel essor avec l'implantation d'un centre de production de pneumatiques à Sarreguemines.

La construction de l'usine de Sarreguemines a débuté au printemps 1962 et, au cours de cette même année, le capital social est passé de 2,5 à 12,5 millions de francs. La participation de la Continental au capital social est de 95,2 %.

## § 2. — VISITE A HAMBOURG

Le séjour de la délégation à Hambourg lui a permis de visiter, outre la ville elle-même, les installations de constructions navales de Howalds Werke et l'usine de fabrication de cigarettes Reemtsma-zigaretten.

Lors de la visite des chantiers navals de Howalds Werke, nous avons pris contact avec les dirigeants de cette firme et nous avons pu débattre avec eux du problème, très familier aux Français, de la crise des chantiers navals.

Les constructeurs allemands — probablement plus inquiets en face de l'avenir que les Français — ont souligné que la construction navale allemande risquait de connaître, dans les mois qui

viennent, une crise identique à celle que la France a connue, il y a cinq ans, et que cette crise, différée grâce au meilleur équipement des chantiers pour les réparations de navires, paraissait inévitable.

A l'arrière-plan de la discussion planait — il est vrai — l'ombre du concurrent le plus redoutable en matière de construction navale, le Japon.

En face du problème des constructions navales, la position allemande se caractérise par les observations suivantes : actuellement, le marché international des constructions navales est un marché où les acheteurs font la loi ; dans les dernières années, la demande mondiale en navires neufs était d'environ 6 à 7 millions de tonnes brutes et la capacité de construction était de l'ordre de 12 millions. Un tel déséquilibre affecte non seulement les prix, mais également entraîne une détérioration générale du marché. Il est bien évident que, face à la surcapacité des chantiers, les entreprises de navigation peuvent choisir les constructeurs qui livrent aux meilleures conditions.

C'est ainsi que les clauses d'adaptation aux variations des salaires et des prix — clauses indispensables eu égard au temps considérable qui s'écoule entre la passation d'un marché et la livraison du navire — ont été supprimées. De même le paiement en cinq acomptes de 20 % durant la construction a été remplacé par un règlement en huit ans.

A côté de ces facteurs généraux qui affectent tous les constructeurs européens, les Allemands estiment subir le contrecoup de mesures prises en faveur des chantiers navals par les Etats étrangers. L'aide à la construction navale est réalisée en France par des subventions à l'exploitation, des subventions à la construction, des avantages d'amortissement et des bonifications d'intérêt. L'Allemagne ne connaît que le système des bonifications d'intérêt. Les constructeurs maritimes allemands estiment donc nécessaire et urgent la mise sur pied d'une politique d'aide à la construction navale, si l'on veut maintenir une industrie essentielle pour l'économie nationale allemande.

Quelle pourrait être, en effet, grâce à des mesures de soutien à la construction navale, la place de la construction allemande dans le marché mondial ? En tenant compte des besoins de renouvellement de la flotte commerciale mondiale, du remplacement des navires perdus, on estime à 9 millions de tonnes le besoin en

navires nouveaux pour 1970. Eu égard aux possibilités de ces chantiers, la part de la construction navale allemande devrait être de 10 à 13 %, c'est-à-dire de 1 million à 1,3 million de tonnes brutes.

Or, on constate que la part des chantiers allemands dans le tonnage annuellement construit était de :

13,7 % en 1953,	16,8 % en 1954,	16,6 % en 1955,
14,8 % en 1956,	13,2 % en 1957,	15,4 % en 1958,
13,4 % en 1959,	13,4 % en 1960,	12,8 % en 1961,
11,8 % en 1962,	11,7 % en 1963,	8,9 % en 1964.

Cette évolution traduit donc une régression constante de l'industrie de la construction navale allemande sur le marché mondial.

Il est donc nécessaire, selon les Allemands, de rétablir les conditions normales de concurrence.

Les mesures souhaitées par les constructeurs allemands devraient se borner :

- à compenser les avantages artificiels de la concurrence ;
- à favoriser toutes les mesures d'encouragement technique.

Il est évident que la période électorale traversée par l'Allemagne au cours des mois précédents n'a pas permis de régler cet épineux problème. Des négociations sont en cours et le Gouvernement fédéral a reconnu, à plusieurs reprises, qu'il était nécessaire d'aider les chantiers navals allemands.

En quittant les constructeurs navals, notre délégation a rendu visite à une importante fabrique de cigarettes, la firme Reemtsmazigaretten. Chaque jour, 35 millions de cigarettes y sont fabriquées et, dans toutes les fabriques appartenant au groupe Reemtsmazigaretten, 3 milliards de cigarettes sont produites chaque mois.

La production du groupe Reemtsmazigaretten couvre environ 50 % des besoins allemands. Résumons autour de trois observations les conclusions que nous pouvons tirer de cette visite :

- un effort considérable d'automatisation ;
- une expansion constante, puisque la consommation de cigarettes augmente en Allemagne de 4 à 5 % par an,
- et un mode de financement très spécial de ces entreprises puisque 1 milliard et demi de DM sont constamment immobilisés pour les approvisionnements : l'entreprise stocke le tabac qui doit être transformé en cigarettes pendant une période de 18 à 20 mois.

### CHAPITRE 3

#### La dernière phase de la mission.

##### A. — *Les usines Leitz à Wetzlar.*

Le mardi 22 mars, la délégation a accompli la plus longue étape de son voyage d'information, soit 500 km, distance séparant Hambourg de Wetzlar.

C'est en effet dans cette ville que la délégation avait rendez-vous avec la Direction des usines Leitz. Notre visite dans cette magnifique ville s'est déroulée sous le triple signe de l'histoire, de l'amitié franco-allemande et de l'industrie de l'optique.

En ce qui concerne tout d'abord l'industrie de l'optique, les usines Leitz ont un renom mondial. Déjà en 1907, 100.000 microscopes portant la marque Leitz étaient répandus dans le monde. Ce nombre était doublé en 1921, quadruplé en 1949. Mais ce qui fait tout spécialement le succès de la maison Leitz, c'est la réalisation d'un appareil photographique, de petites dimensions, qui, depuis 1913, date de sa création, a été répandu à travers le monde. C'est en effet en 1913 que Ernst Leitz a inventé un appareil, d'une forme inédite, utilisant un film normal dont le mécanisme d'avancement du film était couplé avec le dispositif d'armement de l'opturateur. La grandeur d'image était de  $24 \times 36$  mm ; le nom qui fut donné à cet appareil révolutionnaire venait de *Leitz* et de *caméra* : le « Leïca ».

10.000 Leïca étaient sortis en 1928, 250.000 en 1938, plus de 800.000 sont actuellement en service dans le monde. Selon les renseignements qui ont été fournis à votre délégation au cours d'échanges de vues avec la direction de l'usine Leïca, notamment le docteur Ernst Leitz, l'usine occupe actuellement 6.400 employés, presque tous hautement spécialisés ; le chiffre d'affaires est supérieur à 1.200 millions de DM ; 60 % de la production est exportée.

Il est intéressant de noter, alors que tous les industriels rencontrés jusque-là avaient insisté sur l'importance de l'autofinancement comme moyen de financement des investissements, que la firme Leitz n'a pas pu, depuis dix ans, financer tous ses investissements par autofinancement. Elle a dû faire appel au crédit hypothécaire.

La vente des appareils scientifiques représente 50 % du chiffre d'affaires de la maison Leitz ; 10 % de cette production sont exportés vers la France.

La visite des usines Leica a été suivie d'une rapide visite de la vieille ville de Wetzlar et d'une réception par Mme Kuhn-Leitz en sa villa située à la périphérie de Wetzlar.

### B. — *Visite des usines M. A. N. à Augsbourg.*

Le mercredi 23 mars, la délégation a quitté Francfort, et, après une longue route, elle a atteint Augsbourg, pour visiter les usines M. A. N.

L'excellent accueil qui nous a été réservé par les dirigeants de cette firme constitue l'un des meilleurs souvenirs de la mission. Les usines M. A. N. représentent un ensemble de cinq groupements industriels :

- l'un, à Augsbourg, s'occupe plus spécialement de la construction de moteurs Diesel, de moteurs à gaz, de machines d'imprimerie, de chaudières à vapeur ;
- l'autre, à Augsbourg, construit et répare les moteurs Diesel, construit les turbines et chaudières à vapeur pour la propulsion des navires, etc. ;
- un troisième, à Nuremberg, est spécialisé dans la construction des centrales à vapeur, des centrales nucléaires, des centrales à gaz, des engins de levage et de manutention, du matériel ferroviaire, des machines pour l'essai de matériaux, des presses hydrauliques, etc. ;
- la quatrième usine, à Munich, construit des camions, des autobus, des moteurs Diesel, etc. ;
- enfin, l'usine de Gustavsbourg est spécialisée dans la construction des ponts métalliques, des équipements mécaniques, des ascenseurs, monte-charge, pompes, appareils mélangeurs, gazomètres, etc.

M. A. N. compte actuellement cent vingt-cinq ans d'âge. Le chiffre d'affaires réalisé à Augsbourg est de 1.287 millions de DM. 60 % de la production sont exportés, 75 % des journaux allemands font reconstruire leurs rotatives par la maison M. A. N. Mais, au-delà de ces chiffres et de ces statistiques, les dirigeants de l'entreprise ont tenu à mettre l'accent, au cours de notre visite, sur les

relations de coopération qui existent entre la M. A. N. et l'industrie française. Ces relations se divisent en quatre groupes : les fournitures, les contrats de licences, les accords de coopération et les participations communes.

En ce qui concerne, par exemple, les fournitures de l'entreprise M. A. N. à la France, on constate que le montant des commandes est passé de 7,4 millions de DM en 1955 à 46 millions de DM en 1964. Le montant total des achats réalisés par la France auprès de la M. A. N., pour les dix dernières années, s'élève à 160 millions de DM. En collaboration avec des firmes françaises, la M. A. N. a exécuté des commandes pour d'autres pays que la France. Ces firmes étaient : la Société de construction des Batignolles, les Etablissements Neyrpic, la maison Péchiney.

En ce qui concerne les contrats de licences, des passations de contrats ont été réalisées avec les Ateliers et Chantiers de Nantes, les Etablissements Berliet, de Lyon, Simca, Renault, etc. La M. A. N. dispose de trois firmes en France, qui sont en mesure de remettre en état les moteurs Diesel, à Marseille. D'autres accords de coopération ont été passés avec les Constructions métalliques Leffer, etc. De plus, une participation financière liant la M. A. N. à des firmes françaises a vu le jour au Brésil.

Au cours des cinq dernières années, l'entreprise M. A. N. a livré en France 1.266 camions, d'une valeur de 41 millions de DM, et les dirigeants de la firme se réjouissent de la décision de la R. A. T. P. donnant la préférence aux moteurs M. A. N. en vue d'équiper les autobus parisiens.

### C. — *Visite de l'usine Siemens.*

C'est par la visite des usines Siemens que notre mission en Allemagne s'est achevée, le jeudi 24 mars 1966.

Avec 250.000 personnes employées dans le monde entier, 77 usines en Allemagne et à l'étranger, 6.500 millions de DM de chiffre d'affaires annuel, le Groupe Siemens compte parmi les plus grandes entreprises mondiales. Qu'il s'agisse de la recherche et du développement en matière électronique ou électro-technique, puisque plus de 15.000 chercheurs et ingénieurs se consacrent exclusivement à la recherche dans les nouveaux centres de Munich, Berlin et Erlangen, qu'il s'agisse d'appareils électroménagers, de

récepteurs radio et de téléviseurs, qu'il s'agisse de machines à laver automatiques, d'appareils électro-médicaux, d'alliages spéciaux pour l'industrie électrique, qu'il s'agisse de travaux publics, de lampes, de fabrication et de pose de câbles sous-marins, de matières plastiques, d'appareils de radio-navigation, le Groupe Siemens se caractérise essentiellement par la diversité de son programme de fabrication.

Une telle diversité suppose, bien entendu, la constitution de sociétés associées, chacune étant spécialisée dans telle ou telle fabrication. Toutefois, le Groupe Siemens comprend deux maisons-mères Siemens et Halske, à Berlin et à Munich, qui se consacrent à la technique des communications, des mesures et de la régulation, et Siemens-Schuckertwerke, qui s'occupe du domaine de la technique des courants industriels et de tous les problèmes d'énergie électrique.

La délégation a été particulièrement impressionnée lors de l'exposé introductif de M. Lenz sur la seule activité de l'usine Siemens de Munich.

Dans l'usine de Munich, 42.000 ouvriers sont employés ; 6 secteurs de production ont été créés, celui de la télégraphie, celui des centraux téléphoniques, celui du trafic à grande distance, celui des générateurs et des groupes électroniques, celui de la radio et des transistors, celui de la recherche. 27 millions de tubes radio sont produits par an, 4 modèles de calculatrices sont actuellement fabriqués.

La délégation a demandé, en face de la carte du monde, où l'implantation Siemens paraît particulièrement dense, si le Groupe Siemens comptait installer des usines en France ? Selon notre interlocuteur, aucun projet n'est actuellement envisagé car l'implantation d'entreprises en France paraît superflue dans la mesure où, le Marché Commun jouant à fond, nulle frontière économique ne freinera la circulation des marchandises entre l'Allemagne et la France. Il n'est donc pas nécessaire d'implanter en France des entreprises qui risqueraient, par ailleurs, de faire double emploi avec celles déjà construites en Allemagne.



## Conclusions.

Il est difficile de formuler des conclusions — au sens strict du terme — sur l'économie d'un pays, à l'issue d'une visite de deux semaines. Aussi, limiterons-nous notre propos à quelques observations terminales.

1. — Le développement économique de l'Allemagne a été principalement fondé — et reste encore fondé — sur la conjonction de trois données : une donnée démographique, une donnée industrielle et une donnée doctrinale : c'est en effet dans le cadre d'un néo-libéralisme que l'économie industrielle allemande, caractérisée depuis longtemps par la présence des grandes unités de production, a pris un nouvel essor dès 1948. La venue progressive de 13 millions de réfugiés a apporté à cette économie, au fur et à mesure de son développement, un appoint de main-d'œuvre considérable ; ne connaissant aucun goulot d'étranglement sur le marché du travail, l'économie allemande, qu'avait assainie au départ une réforme monétaire autoritaire, n'a pas subi les méfaits de l'inflation, notamment de l'inflation par les coûts.

2. — Récemment, des facteurs de déséquilibre ont fait leur apparition dans l'économie allemande. Malgré une hausse très sensible des salaires et une hausse moins sensible des prix (notamment grâce à une amélioration constante de la productivité), la situation de l'Allemagne n'était pas comparable à celle de l'économie française de 1963, avant la mise en vigueur du Plan de stabilisation. Sans doute, faut-il chercher dans l'accroissement trop brusque de la demande des biens de consommation, la cause des deux déséquilibres : mais, alors qu'en France le mouvement de surchauffe économique était dû à l'arrivée de nos compatriotes d'Algérie dont le nombre a pesé sur la demande sans accroissement corrélatif et immédiat de l'offre, en Allemagne, les raisons du déséquilibre doivent être principalement recherchées du côté du marché du travail, incapable de répondre aux offres d'emploi. Il existe certes d'autres facteurs de déséquilibre, mais, selon nous, la pénurie de main-

d'œuvre constitue actuellement le frein déterminant à un développement économique plus rapide, frein que l'immigration, les progrès de la productivité ou le développement de l'investissement ne parviendront pas à compenser. C'est dans une telle optique qu'il convient de situer la menace éventuelle de sous-emploi, en France. Un tel risque pourrait se traduire, notamment pour nos départements de l'Est, par une évasion de main-d'œuvre outre-Rhin.

3. — Est-on en mesure d'attendre une amélioration sensible du rendement et de la production industrielle allemande grâce à la mise en œuvre d'une plus étroite association des salariés à la vie de l'entreprise ? Quels effets d'ordre économique peut-on escompter d'une participation des salariés aux décisions concernant la gestion de l'entreprise ou à leur intéressement aux résultats de la gestion ? Comme nous l'avons précédemment souligné, la politique de cogestion a, sans doute, contribué à améliorer les rapports existant entre patrons et salariés, mais elle n'a pas réussi à donner naissance à « une nouvelle forme d'entreprise ».

Quant à l'intéressement des salariés au résultat de l'entreprise, il est encore trop tôt pour présenter des conclusions sur une telle question, le système créé par la loi de 1965 sur la constitution de capital au profit des salariés n'ayant pas fonctionné encore suffisamment longtemps. Il reste à savoir, en définitive, si la constitution d'une fortune privée au profit des salariés — institution à vocation sociale — aura des répercussions particulières sensibles sur le développement économique.

4. — Quoi que l'on puisse lire ou écrire sur l'économie allemande, les industriels ne se plaignent absolument pas du rythme des affaires et n'ont manifesté, en présence de notre délégation, aucune inquiétude apparente sur un éventuel ralentissement de l'expansion. S'il existe en Allemagne certains dangers de « surchauffe », les Allemands ne s'en alarment pas ; ils prennent des mesures tendant à l'encadrement, l'organisation du crédit dans le cadre d'une politique concertée, mettant en présence les clients des banques, les banques, les gouvernements des Länder et le Gouvernement fédéral.

5. — Il se révèle incontestable — chacune de nos visites en constitue un témoignage — que l'Allemagne tient à poursuivre avec la France une politique d'étroite « coopération économique »,

formule très générale dont il est nécessaire néanmoins de prendre la mesure et de tracer les limites. Malgré l'existence du Marché commun, toutes les visites d'entreprises, tous les échanges de vues qu'a pu avoir notre délégation prouvent que l'ensemble de l'industrie allemande est organisée *en fonction du marché mondial* et que chaque entreprise importante se bat pour maintenir sa place sur le *marché mondial*. La France — elle — s'efforce surtout d'améliorer sa position sur le marché européen, notamment sur le marché des Six. L'industrie française va vers le Marché commun, l'industrie allemande est, déjà, au delà de ce marché et il n'est pas rare d'entendre dire outre-Rhin que la Communauté économique européenne représente, pour l'Allemagne, un marché comme les autres. En revanche, si la communauté économique à Six ne présente pas pour l'Allemagne une nécessité économique vitale, cette création représente pour l'Allemagne sur le plan politique un pouvoir d'attraction incontestable. A cet égard, on peut dire que « l'union européenne » passe avant l'Europe des affaires.

6. — Dans la confrontation industrielle franco-allemande, des progrès sensibles ont déjà été réalisés par notre pays dans la voie de l'amélioration des structures industrielles. La recherche du « gabarit international » pour nos firmes industrielles reste, malgré les fusions, les concentrations, les associations d'entreprises, un objectif majeur. Sans doute les résultats seront-ils toujours affectés par le fait que la concentration du capital n'est pas toujours accompagnée de concentration physique et géographique des entreprises. C'est là un handicap sérieux pour notre industrie. N'attendons pas, non plus, l'implantation d'industries allemandes sur notre territoire. Pourquoi venir fabriquer sur notre sol des produits qui peuvent l'être en Allemagne et passer aisément en France grâce à l'instauration de l'Union douanière ! On est donc fondé à attendre de la part de l'Allemagne, une politique d'appel à notre main-d'œuvre plutôt qu'une politique d'implantation industrielle.

La vitalité de l'économie allemande — qui ne doit pas être systématiquement surestimée dans tous les secteurs (nous songeons aux chantiers navals et à certains secteurs de l'optique) — tient, certes, aux dimensions des firmes mais aussi à bien d'autres facteurs : rythme de recherche très élevé, taux d'investissement important, appel constant à la concurrence, effort permanent de productivité...

Eu égard à la situation qu'elle occupait à l'aube du Marché commun, il est permis de dire que l'industrie française a accompli un grand pas dans la voie du progrès, grâce à son seul effort. Prenant exemple sur l'attitude des agriculteurs allemands en matière de politique commune, on imagine la position que pourraient prendre les industriels français s'ils fondaient leur conduite, dans la définition d'une éventuelle politique industrielle commune, en fonction de ce qui a été consenti en faveur de l'agriculture.